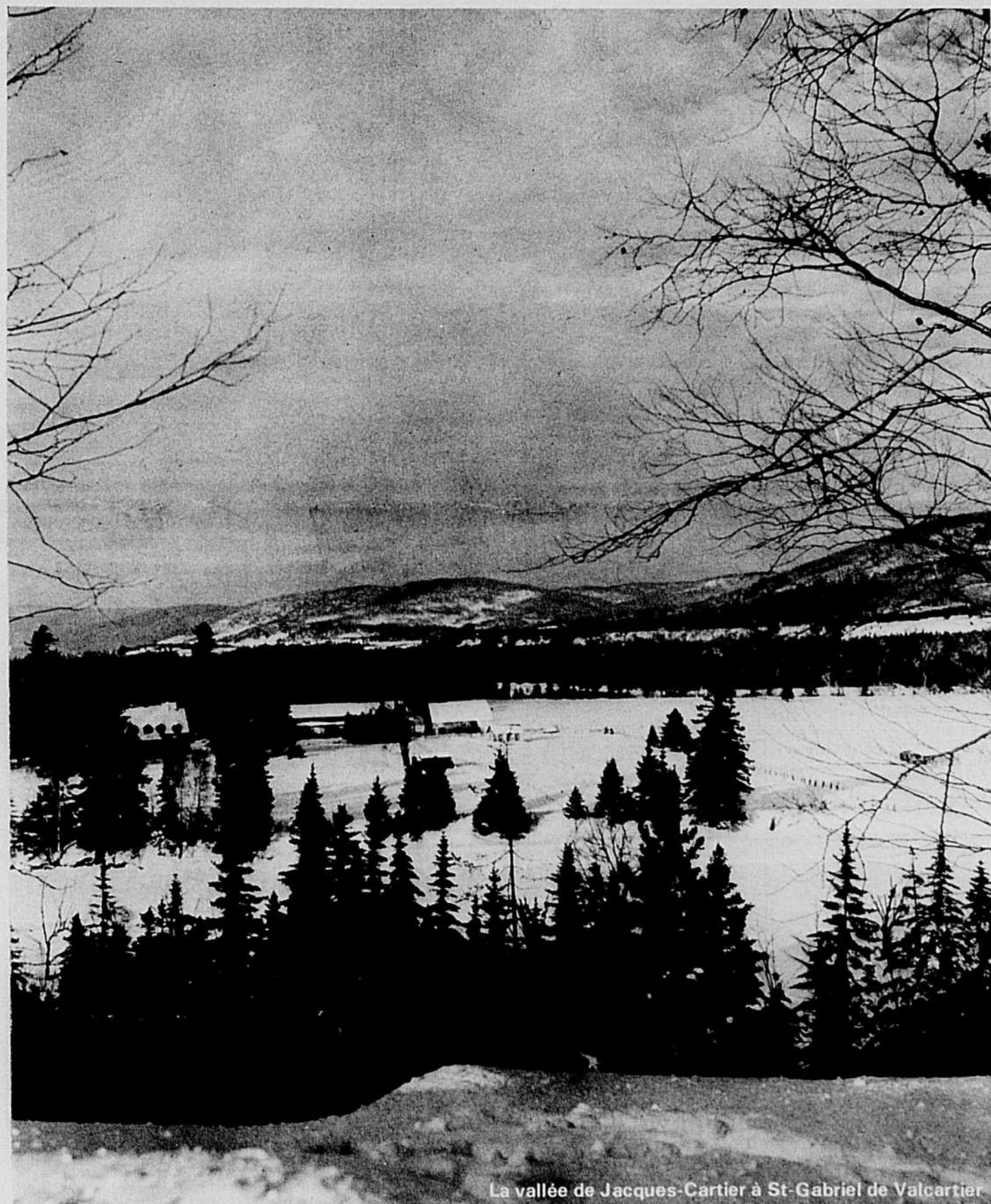




Port payé à Québec

Vol. XLII - No 39 - Montréal 9 décembre 1970



La vallée de Jacques-Cartier à St-Gabriel de Valcartier

(PHOTO OFFICE DU FILM DU QUÉBEC)



**L'U.C.C.  
à l'heure  
du  
syndicalisme  
agricole**

**page 5**

**Entente entre l'Anglo-Pulp  
et les producteurs de bois**

**page 18**

**Le plan conjoint provincial des producteurs  
de lait nature atteindra ses objectifs**

**page 20**

## PROPOS D'UN AGRONOME



**Au hasard des rencontres...**  
par Jean-Charles MAGNAN

### PAUL MERCURE

Cultivateur à Cap Santé, (Portneuf)



En ce jour du 14 septembre, je parcours en auto l'une des vieilles routes de la paroisse du Cap-Santé. Combien ces vieux chemins de la campagne, inconnus des étrangers, nous remettent en mémoire les pénibles débuts de notre peuple colonisateur! Souhaitons que nos professeurs d'histoire soulignent, devant leurs élèves, l'utilité des anciennes routes et leur vertu civilisatrice. Bien que, étroites et tortueuses, ces artères vitales nous rappellent les labeurs et les vertus, de même que l'épanouissement de ces colons et cultivateurs

qui ont fondé notre pays. Obscure et noble destinée des pionniers qui mériterait d'être plus connue de nos enfants, au moins autant que les hauts faits de Tarzan et de Tintin... La route ancienne, chez nous, c'est bien le premier facteur de voisinage et de relations humaines. C'est vraiment le berceau, le premier lien des gens d'autrefois. J'arrête ici cette méditation interrompue par mon arrivée subite en face d'une gracieuse maison enjolivée d'arbres et de verdure. Devant elle se dresse à ma vue un calvaire érigé avec foi et bon goût. Là M. Paul Mercure m'attendait. Ce cultivateur est administrateur de l'Assurance Mutuelle-vie de l'U.C.C.

Cet homme de 61 ans est de taille solide et ramassée. Il a le front bombé, le regard éveillé mais un peu moqueur, la bouche mince et sceptique, la démarche posée. Sa parole explicite et déterminée est exempte de tout ornement inutile. C'est un passionné à froid de ses idées et du syndicalisme agricole. Ce cultivateur, apparemment tranquille et conciliant, peut au besoin, s'il est serré de près, devenir brûlant, au dire de son entourage... Traditionaliste mais progressif, il désire la reconnaissance syndicale de la part des gouvernements et réclame des lois et un crédit adaptés aux nécessités présentes de notre agriculture.

A part ses occupations sociales et d'autres fonctions publiques, il voit à l'administration d'un domaine de 150 arpents de terre avec en plus un boisé de 30 arpents, (pour la pitoune), situé à environ quatre milles de sa demeure. Le terrain cultivé est uni et pourvu de sols variés. Depuis vingt ans, ce cultivateur a drainé les parties basses et humifères de son sol, à raison d'un arpent par année. Annuellement le sol reçoit le fumier de la ferme complété par 5 à 6 tonnes d'engrais chimiques et 20 tonnes de chaux. La ferme est en plus pourvue d'un bon outillage moderne.

M. Mercure s'adonne à l'industrie laitière. Il possède 45 têtes de bovins, dont 30 vaches Ayrshire de pur sang. Il use d'un taureau et aussi du procédé de l'insémination artificielle. La moyenne annuelle de production par vache atteint le chiffre de 9,500 livres, soit une production totale en lait de 250,000 livres. Ce produit est livré à l'usine de La Pérade. L'outillage de la traite et du refroidissement du lait m'a paru propre et complet. Une comptabilité suivie éclaire les opérations de cette ferme et facilite sa gestion. M. Mercure a déjà participé au Concours du Mérite agricole de la Province. Il a d'abord obtenu la médaille de bronze, puis ensuite celle d'argent, en 1948. Vue dans son ensemble, cette ferme révèle un soir assidu et un genre de culture et d'élevage bien assorti aux conditions de son sol et de ses possibilités économiques.

Quel est le secret de M. Mercure qui lui a permis de faire face à tant de tâches et de responsabilités? En effet, il a cumulé à la fois les fonctions de conseiller municipal et de commissaire d'écoles. Il fut en plus administrateur de la caisse populaire locale, puis longtemps administrateur et ex-président de la Fédération de l'U.C.C., enfin régisseur de ferme, etc... Lui seul le sait!

Il a su dominer les réalités, les construire et les modeler, selon ses besoins et ses vues. "La terre, croit-il, c'est encore essentiel à l'économie et au bien du pays. Et pour que l'agriculture réussisse, l'effort collectif et constant des cultivateurs reste nécessaire".

**la Terre**

Propriété de l'UCC  
Fondé en 1929

515, avenue Viger, Montréal 132 — Tél. 288-6141  
Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique



Membre de l'"Audit Bureau of Circulations"

DIRECTEUR: Henri-Paul PROULX  
RÉDACTEUR EN CHEF: Pierre COURTEAU  
RÉDACTRICE: Mme Rosaline D. Ledoux  
GÉRANT DE LA PUBLICITÉ: J.-V. HENRY

Représentants à Toronto: Colin C. King & Ass.  
32, rue Front ouest, Toronto, Ont. — Tél.: (416) 363-2497

Publié le mercredi de chaque semaine  
Abonnement: 1 an, \$2; 3 ans, \$5; 5 ans, \$6.

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement No 1051

Composition / Montage: Rive Sud Typo Service Inc.  
Imprimé par Les Presses Lithographiques (1965) Inc.

## "Il faut que les jeunes soient au courant de la situation financière de l'entreprise..."

Je veux donner mon opinion au sujet du salaire aux fils de cultivateurs, comme complètement à un article paru dans votre journal. Je crois que le jeu-

liale et ainsi ils accepteront mieux le maigre salaire qui leur sera offert. C'est ainsi qu'ils apprendront à tenir un budget personnel et à prendre une part

ple, le jeune garçon n'a pu prévenir assez à l'avance et qu'il ne peut se payer son complet il lui faudra s'en passer tout simplement.

C'est ainsi qu'il apprendra à marcher seul dans la vie. C'est fini le temps où le père et la mère demeuraient sur la ferme jusqu'à leur mort, pour guider leurs enfants... Si on appliquait ces méthodes, je suis convaincu que plus de jeunes resteraient sur la ferme de leur père.

Mme B.D.  
St-Eugène de Ladrière  
Co. Rimouski

## L'OPINION RURALE...

ne garçon qui cesse d'aller à l'école pour aider sur la ferme de son père a le droit d'exiger un petit salaire. Celui-ci se sentira plus indépendant et il pourra se mettre un peu d'argent de côté et à l'occasion faire un cadeau ou se payer une gâterie.

Si le jeune demande un salaire plus élevé, il faudra exiger de lui qu'il paie sa pension et ce sera juste. Il faut que les jeunes soient au courant de la situation financière de l'entreprise fami-

active au développement de la ferme, soit en apportant leurs idées, soit en faisant du bénévolat. Je crois que la plupart des jeunes ne sont pas au courant, donc ils ne peuvent comprendre pourquoi eux, ils doivent travailler sans salaire. Je ne vois pas pourquoi le père de famille qui projette d'acheter un complet neuf à son fils de 17 ans pour l'automne ne pourrait pas donner un montant d'argent équivalent à celui-ci pour qu'il puisse faire l'achat de son complet lui-même et, si par exem-

### En vrac

#### 1700 cultivateurs aux cours de formation professionnelle

Quelque 1700 cultivateurs de 31 comtés de la province ont suivi depuis trois ans 76 cours de formation professionnelle d'une durée d'une semaine à l'Institut de Technologie agricole (ITA) de La Pocatière. La responsabilité des cours dépend des chefs du département et des professeurs de l'Institut.

#### Les agronomes de Québec et l'éducation permanente du cultivateur

Les membres de la Corporation des agronomes (section de Québec) réunis en sessions d'études ont souhaité que les normes d'admission au programme d'éducation permanente des agriculteurs soient révisées et qu'on instaure dans ce domaine une certaine uniformisation à l'échelle de la province.

#### Conférence 4-H 1970 à Ottawa en novembre

La 39e conférence nationale des clubs 4-H s'est tenue à Ottawa, au milieu de novembre. Plus de 150 délégués ont participé à ces assises qui ont fourni l'occasion aux membres de rencontrer entre autres, le Gouverneur Général et son épouse. Une tournée vers Toronto a permis aux jeunes 4-H d'assister à une joute de hockey au Maple Leaf Garden.

Brevets d'invention  
Marques de Commerce  
**Marion, Robic & Robic**  
ci-devant  
Marion & Marion  
2100, rue Drummond  
Montréal 25 — 288-2152

## "Les cultivateurs ne veulent pas de politique dans leur Union"

Si vous regardez les rapports de congrès annuels de l'U.C.C., depuis un certain temps, on y découvre une certaine animosité politique. Il y a nettement tendance pour certains partis seulement. On vient de changer de gouvernement le 29 avril et qu'est-ce qui se passe depuis?

Eh bien, on parle de forcer ce nouveau gouvernement à remettre en vigueur les primes enlevées par le précédent gouvernement et cela sans trop de chahut. On a su abriter l'affaire. Maintenant qu'il y a un nouveau gouvernement, l'U.C.C. s'efforce de reprendre ce qu'elle a laissé faire avant. Maintenant, on y va à fond de train. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles plusieurs membres se re-

fusent à renouveler leur carte. Ils ne veulent pas de politique dans un groupement qu'ils ont fondé!

Serge St-Laurent  
Bromptonville r.r. no 1  
Richmond



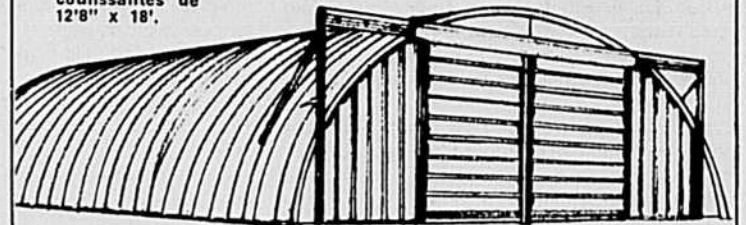
DuBoillon

SANS PAROLES

## VRAIMENT INCROYABLE!

### VENTE COLOSSALE WONDER STEEL

NOUVELLES PORTES ET NOUVEAUX MURS AVANT ET ARRIÈRE 1970  
LAMINÉS, 4", DE 40' x 40'  
(POUR UNE PÉRIODE LIMITÉE)  
Auparavant \$2,395.  
Ne vous trompez pas. Ce n'est pas simplement un ensemble de toiture. POUR SEULEMENT **\$1,949**  
Nous incluons aussi les murs avant et arrière, y compris les portes coulissantes de 12'8" x 18". F.A.B. MONTRÉAL



Postez le coupon ou téléphonez (Montréal) 733-7511 aujourd'hui pour une information complète. — **WONDER STEEL BUILDINGS LTD.**  
887, Montée-de-Liesse, St-Laurent, Qué.

S'il vous plaît envoyez-moi des informations complètes sur Wonder Steel Buildings. Je suis intéressé à construire une ..... de ..... x ..... de longueur.  
Date de construction prévue ..... Territoires disponibles

NOM .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE .....

TCN-9-12-70

### Deux conclusions importantes

La Terre de Chez Nous a publié la semaine dernière et publie cette semaine une abondante information sur le Congrès Canadien de l'Agriculture qui s'est tenu à Ottawa les 25, 26 et 27 novembre. Il n'est pas facile de dégager toutes les conclusions importantes de ce congrès. Il nous apparaît tout de même que deux d'entre elles ressortent avec beaucoup d'évidence. Il s'agit de l'opposition générale du Congrès à la position fondamentale de la Commission de Planification au sujet de subventionnement de l'agriculture, et l'insistance mise par les organisations professionnelles d'agriculteurs sur la participation des agriculteurs à la définition des politiques agricoles nationales.

#### Aide du gouvernement fédéral à l'agriculture:

Un des premiers problèmes qui a été abordé aussi bien dans les principaux documents soumis au Congrès que dans les ateliers de travail est celui de l'aide du gouvernement fédéral à l'agriculture canadienne. Or, dans à peu près tous les cas, les prises de position sont fermes à ce sujet et rejettent l'attitude générale de la Commission et ses recommandations particulières à l'effet que le Fédéral abandonne graduellement les aides qu'il apporte à l'agriculture, notamment à celle des provinces de l'Est du pays.

C'est ainsi par exemple que la Fédération Canadienne de l'Agriculture, le principal organisme agricole du pays auquel est affilié l'U.C.C., affirme dans son mémoire ce qui suit:

"La Commission de Planification déclare: 'On retrouve dans toutes nos recommandations un autre principe selon lequel les gouvernements devraient moins s'immiscer dans les questions agricoles, ce qui aurait pour résultat de pousser les cultivateurs, organismes agricoles et entreprises connexes à relever la qualité de leur gestion et à veiller eux-mêmes à leurs propres affaires'.

"À y bien regarder, cela semble signifier principalement que les pouvoirs publics devraient réduire puis supprimer toutes formes significatives d'aide directe aux cultivateurs. La phrase suivante du rapport de la Commission nous éclaire là-dessus: 'Nous estimons que l'agriculture devrait fonctionner à peu

près comme toutes les autres industries'. Ce doit être une façon polie de dire que le gouvernement ne devrait pas avoir à dépenser de l'argent pour l'agriculture. Prise objectivement, cette déclaration n'a pas de sens. Le rapport entre les entreprises et le gouvernement, l'intervention politique du gouvernement dans les affaires des entreprises, le montant et la nature des subventions qui sont offertes, toutes ces choses varient grandement. De quelles autres industries veut-on parler? L'industrie pétrolière? Bell Canada? Les fabriques d'appareils électriques et les textiles bénéficiant d'une protection douanière? Les stations privées de radio et de télévision libres d'exploiter une ressource rare? Trans-Canada Pipelines? Les entreprises de taxi fonctionnant en vertu de permis municipaux? L'usine d'eau lourde de Glace Bay? International Nickel? Les professions de médecin et d'avocat? Les avionneries? L'industrie automobile? L'Hydro-Ontario? L'épicerie du coin? Les sociétés multinationales?...

"Comme nous l'avons dit, l'agriculture est une partie intégrante très importante du Canada; il y a donc de l'intérêt de toute la nation qu'on maintienne une industrie saine, forte et productive. L'intérêt national exige donc que le gouvernement lui accorde son appui; ce n'est pas du paternalisme".

Les déclarations au Congrès des Fermiers Unis du Canada, de l'U.C.C., de la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario et de bien d'autres organismes vont dans le même sens. De même les conclusions des ateliers de travail. Qu'il suffise à ce sujet de citer le rapport des ateliers qui ont étudié la recommandation de supprimer la politique d'assistance au transport des grains de provende et la recommandation d'éliminer les subsides sur le lait.

"On demande que les subventions au transport des grains de provende à destination de la Colombie Britannique et de l'Est du Canada soient maintenues".

"L'assemblée s'oppose avec vigueur à l'échéance associée à l'application des clauses... de cette recommandation qui exige une réduction progressive des subsides payés par unité de production (du lait) jusqu'à disparition complète en 1976, en accord avec l'objectif

de la Commission Canadienne du Lait de se retirer complètement des programmes actuels de subsides dans la même année".

#### Participation des agriculteurs à la définition des politiques?

Une deuxième question qui a fait l'objet de prises de positions nombreuses et à peu près unanimes au Congrès Canadien de l'Agriculture est celle de la participation des agriculteurs à la définition des politiques agricoles, et même à la négociation de ces politiques entre le gouvernement canadien et les agriculteurs.

Encore ici, c'est la Fédération Canadienne de l'Agriculture qui a donné le ton au Congrès. Elle consacre plusieurs pages de son mémoire à cette importante question. Elle y affirme notamment: "À l'avenir, les organisations de cultivateurs et leurs représentants devront avoir un rôle reconnu et plus efficace dans la mise au point des politiques et des programmes agricoles. Même si la responsabilité des gouvernements à l'égard de nombreuses questions, surtout les dépenses de fonds publics, est telle que ce sont eux qui prennent les décisions ultimes, il faut néanmoins reconnaître qu'il importe que les cultivateurs participent aux décisions dont les conséquences pèsent si lourd sur leur avenir".

Quant au Congrès dans son ensemble, tout en rejetant catégoriquement la recommandation de créer un grand Conseil Consultatif National de l'Agriculture, il a fortement insisté sur la consultation. Qu'on se souvienne à ce sujet des déclarations à la fin du Congrès, de MM. Roy Atkinson, président des Fermiers Unis du Canada, Gordon Hill, président de la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario, Paul Baby, président de Unifarm (Alberta), et Albert Allain, président général de l'U.C.C.

Voilà donc deux conclusions majeures et évidentes du Congrès d'Ottawa. Le Gouvernement Fédéral ne pourra pas, à moins de lire effrontément les cultivateurs, des gouvernements provinciaux et des autres organismes qui ont pris part à ce Congrès, passer outre à ces avis qui lui ont été donnés à l'occasion de cette vaste opération de consultation.

Henri-Paul Proulx



### MAUDIT SOIT L'AVOCAT DU DIABLE!

Vous n'avez probablement pas lu deux livres parus il y a quelques années déjà. L'un s'intitulait "Satan refuse du monde" et l'autre "Les saints vont en enfer".

À eux seuls ces deux titres vous prouvent que Satan a de plus en plus de besogne à abattre à mesure que les siècles s'empilent les uns sur les autres. Aussi doit-il recourir à l'aide de toutes sortes de spécialistes. Vous savez, par exemple, que le diable a à son service un nombre incalculable d'avocats, même parmi nous.

Inutile de le rappeler, on appelle avocats du diable les gens qui sont toujours prêts à plaider contre les bonnes causes ou à trouver la bête noire dans un programme qui, à tout prendre, est acceptable et bénéfique à l'ensemble de la population. Pas besoin de longues études légales pour bien remplir ce rôle. Il suffit d'avoir un esprit de contradiction supérieur à la moyenne, d'être ou de se faire chicaner chaque fois que l'occasion se présente.

C'est à ce titre (d'avocat du diable) que nous voulons commenter aujourd'hui quelques aspects — quelques-uns seulement — du dernier Congrès de l'agriculture canadienne tenu à Ottawa en fin de novembre. Admis, les avocats du diable sont rarement populaires, et pour cause! Mais leurs plaidoyers ne sont pas toujours complètement inutiles.

#### Première cause

L'attitude adoptée par les éleveurs de bovins de boucherie de l'Ouest nous offre une première et belle occasion de jouer notre rôle. À l'occasion du Congrès, on le sait, leur Association s'est déclarée de nouveau en faveur de "la libre entreprise" et s'est opposée à toute intervention gouvernementale dans leurs affaires.

C'est là une prise de position qui les regarde. Mais s'il est un groupement (hors les produc-

teurs de blé) qui a bénéficié de la recherche gouvernementale et des sommes impliquées à cette fin, c'est bien celui des ranchers et des éleveurs de bovins à viande. À cet égard, le gouvernement s'est nettement mêlé de leurs affaires et aucun d'entre eux n'a songé à faire entendre des protestations.

#### Deuxième cause

L'un des aspects fondamentaux du rapport de la Commission de planification de l'agriculture canadienne semble être le retour à la libre concurrence et à la liberté des prix dans le commerce des produits agricoles. Ce serait même là une condition indispensable d'une allocation rationnelle des ressources agricoles.

Voici l'une des recommandations qui apparaît en page 6 du rapport: "Les interventions politiques, sous forme de subventions et d'accords sur les tarifs douaniers et le commerce, annulent les avantages du jeu de l'offre et de la demande ainsi que de la concurrence dans bien des marchés".

C'est une conclusion qui n'est pas dénuée de bon sens si on l'étend à tous les marchés mondiaux en temps normal. Par contre, elle n'a plus aucune raison d'être si on la confine au marché canadien seulement et si on l'analyse dans le contexte de l'époque où nous vivons, c'est-à-dire en 1970, voire depuis un quart de siècle au moins.

#### Nombreux coupables

Où trouver les marchés libres de nos jours? Pouvez-vous me nommer un seul pays évolué au monde où le commerce des denrées agricoles, dans l'ensemble, fonctionne librement? On peut bien déceler un semblant de liberté. Mais, en réalité, c'est la loi de la jungle qui domine... Loi qui peut prendre une multitude de formes: subven-

tions à la production, subventions au commerce d'exportation, souvent les deux à la fois, prix de direction, droits d'entrée, restrictions totales ou partielles aux importations parfois motivées par de simples prétextes, mesures de faveur à des nations amies, dons purs et simples, sans parler du reste.

Les États-Unis et le Marché commun d'Europe en savent quelque chose. Leurs entraves au commerce international sont connues. Nous-mêmes en savons quelque chose. Nous ne sommes pas exempts de tout péché dans ce domaine. Le Canada est peut-être un peu plus raisonnable que d'autres pays en la matière, mais il utilise lui aussi les subventions à l'exportation de certains produits, les entraves à l'importation de denrées que nous tenons à produire chez nous, des droits d'entrée et des contingentements aux importations. Et il ne manque pas de groupements d'agriculteurs pour demander à l'État de durcir ses positions et d'assurer une protection accrue à notre production nationale en bien des cas.

#### Aucune solution

Autre cas idéal pour un avocat du diable: le manque de logique de la part d'une association d'envergure quasi nationale. Elle a présenté au Congrès un mémoire très serré de 20 à 25 pages. Le document renfermait une série de critiques parfois justes, parfois moins justes, contre le rapport de la Commission de planification (Task Force). Les formules de recharge? Aucune.

Interrogé à ce sujet, le porte-parole de cette association aurait répondu: Ce n'est pas à nous qu'il appartient de trouver des solutions. Eh, bien...

D'autres sociétés agricoles demandent à l'État d'augmenter ses subventions et ses allocations de toutes sortes à l'agriculture, ce qui est légitime.

Mais elles insistent pour demeurer maîtresses de leurs propres destinées. Dans certains cas, c'est faisable. Dans d'autres, non. Comment voulez-vous que le gouvernement consacre des millions de dollars à l'aide agricole sans surveiller l'usage qu'on en fait? À après tout, les deniers publics proviennent des taxes imposées aux contribuables. Il s'ensuit que le gouvernement doit, un jour ou l'autre, rendre compte au Parlement et au peuple de l'usage qu'on a fait de ces impôts.

#### Intérêts évidents

Ainsi, nous n'avons rien contre une politique nationale de revenus minimums garantis, mais il s'agit là d'une mesure dont l'application devrait être étroitement surveillée. Comme les autres mesures sociales, elle serait sujette à des abus, du genre de ceux dont vous êtes peut-être témoins tous les jours.

Enfin, deux grandes sociétés commerciales préconisent: l'une, l'accroissement de la production laitière; l'autre, l'augmentation de la production des viandes, rouges surtout. Dans le premier cas, il y a peut-être des risques d'une pénurie éventuelle de produits laitiers, même si la production augmente avec la diminution du nombre de vaches laitières.

Dans le deuxième cas, on recommande une "expansion considérable" de la production bovine et un "accroissement rapide" de la production du porc. Les éleveurs de bovins et de porcs ne semblent pas d'accord avec ces recommandations et l'on ne saurait les en blâmer. Mais il faut se rappeler que les sociétés commerciales aiment toujours disposer d'une abondance d'approvisionnements.

Comme me de la fin: Pourquoi avoir joué ici ce rôle d'avocat du diable? Réponse: probablement parce que personne d'autre n'était assez stupide pour le faire.

# L'organisation de la mise en marché des porcs au Québec

Attitude de la Coopérative Fédérée de Québec  
(Texte intégral du mémoire présenté à la Régie des Marchés Agricoles)

IX

34- Traitons maintenant du caractère professionnel du producteur. Si nous ne sommes pas opposés à un plan conjoint des producteurs de porcs, c'est parce que nous croyons que cette formule d'organisation de la mise en marché du porc, si elle est bien conçue et dirigée, en regard de l'organisation commerciale et industrielle de la mise en marché actuelle de ce produit dans notre milieu et de ses conséquences sur le ou les mécanismes de fixation des prix, est l'un des moyens aptes à apporter plus d'équité — non pas plus d'égalité — au niveau de la fixation des prix du porc. Mais tous les efforts qui devront être déployés pour atteindre cet objectif et, surtout, tout l'argent qui devra être dépensé par les producteurs importants, nous imposent l'obligation morale de réfléchir tout le problème en terme du producteur professionnel de porcs qui exerce cette activité sur une échelle qui correspond à un concept d'agriculture moderne et d'avenir et qui, dans des conditions normales, va persister à maintenir et à développer cette production.

35- Notre production de porcs tend à devenir une spécialité. Elle ne l'est pas encore tout à fait. **Il convient donc de s'assurer que c'est le véritable producteur professionnel permanent qui va accepter ou refuser tout projet d'organisation du marché en toute connaissance de cause**, non le producteur sporadique, celui qui entre dans cette production et qui en sort au gré de ses spéculations superficielles personnelles — le "in and out" comme disent nos concitoyens anglais — qui constitue bien plus un élément d'anarchie et d'insécurité pour le producteur professionnel que tout autre facteur, pas plus non plus que le producteur — il en reste encore un certain nombre — qui ne garde que quelques têtes pour des raisons qui n'ont rien à voir à l'économie agricole moderne. Le projet de plan conjoint prévoit qu'une personne qui ne soigne qu'un seul porc est un producteur intéressé et qu'il peut, par son vote, annuler l'attitude positive ou négative d'un producteur qui met en marché 1,500 ou 2,000 porcs par an, et le nombre de producteurs de cette dernière

catégorie augmente constamment dans Québec. L'avenir et le présent, "c'est eux".

36- Un plan conjoint, c'est essentiellement de l'organisation économique, de l'organisation de mise en marché. Ça s'adresse à des gens engagés dans l'économie d'échange, non dans l'économie vivrière et de subsistance. Les plans conjoints ne valent rien pour résoudre les problèmes de l'agriculture de subsistance, car ces problèmes sont d'abord d'un ordre humain et social et même s'ils sont parfois tragiques — nous en convenons volontiers — ils ne seront jamais résolus par des formules comme les plans conjoints de mise en marché. Évidemment, la tentation est forte pour les promoteurs d'un plan conjoint de profiter de la facilité d'aller chercher les votes affirmatifs de cette catégorie de producteurs sous-marginaux qui n'ont rien à risquer parce qu'ils n'ont rien à perdre ou à gagner avec un plan conjoint. La même remarque vaut pour un projet d'État. Ils peuvent constituer un poids favorable dans les votes mais un poids qui sera porté monétairement par d'autres, c'est-à-dire les producteurs professionnels.

37- Nous nous opposons donc au silence du projet du plan conjoint de l'U.C.C. sur le producteur appelé à se prononcer. Voici notre suggestion en cette matière:

a) Il convient de dresser une liste valable des producteurs professionnels de porcs du Québec. Nous n'avons aucune confiance dans l'objectivité des listes de producteurs éligibles à la prime provinciale ou au paiement de compensation qui peut être éventuellement versé par l'Office de Stabilisation des Prix du ministère fédéral de l'Agriculture. Notre attitude est claire et nette là-dessus et il serait oiseux de la justifier aux personnes familières avec l'industrie porcine. D'avance, nous n'acceptons pas non plus une liste qui pourrait être soumise par les promoteurs du projet. Personne n'aime perdre la face — pas plus nous que d'autres — et le danger existe alors que la liste soit confectionnée plus en fonction des votes à obtenir qu'en fonction de la reconnaissance de la nécessité de tenir compte du caractère professionnel du producteur intéressé;

b) Nous suggérons que sur publicité et invitation faites par la Régie des Marchés Agricoles elle-même, les producteurs intéressés s'enregistrent au bureau de l'agrono-

me de comté ou divisionnaire, celui-ci ayant la responsabilité de vérifier le statut professionnel du producteur qui s'enregistre suivant des normes établies par la Régie elle-même et seule ou par toutes les parties représentées au sein de son comité du porc, telle liste de producteurs enregistrés indiquant également la production annuelle moyenne de chacun et étant à la disposition de toutes les organisations sérieuses qui voudront en prendre connaissance.

38- Les méthodes employées

en Alberta pour les producteurs de porcs et en Ontario pour les producteurs de poulets de grill méritent de retenir l'attention de la Régie. Les producteurs jouissant d'un statut professionnel reconnu par un organisme d'État qui est censé être neutre seraient appelés à se prononcer en faveur du projet, peu importe que ce projet soit mis en oeuvre par l'État ou que son implantation et son fonctionnement ressortissent à l'autorité d'une organisation de producteurs. (à suivre)

## Situation générale du commerce des grains

Lors du dernier congrès des meuneries, M. Maurice Lavalée, directeur de la division des moulées et fertilisants à la Coopérative Fédérée, a fait une revue de la situation générale actuelle du commerce des grains de provende au Canada. Pour l'information de nos lecteurs, nous publions quelques extraits de cet exposé. Voici:

"Les prix des grains canadiens ont monté depuis quelques mois dû à la coïncidence de plusieurs facteurs: politique de vente plus agressive de la part du Canada, afin de disposer des surplus accumulés depuis plusieurs années, diminution planifiée des emblavures de blé au Canada, diminution dans le rendement des récoltes dans les pays traditionnellement exportateurs de céréales, récolte de maïs américain atteint de maladie amenant une baisse estimée à environ 13% comparativement à la récolte de l'année dernière. Ces facteurs ont contribué à diriger une plus grande demande mondiale vers les grains canadiens et, ainsi, occasionné les hausses de prix".

"Contrairement à la situation qui existait il y a un an et même au printemps de 1970, les ventes faites depuis quelques mois pour expédition en 1970 et même jusqu'en 1971 ont atteint des niveaux tels que les facilités d'entreposage et de transport à travers le Canada semblent être taxées à leur maximum. A moins que des événements imprévisibles tels que grèves, mauvaise température, etc., entravent le mouvement de ces grains vers les pays destinataires, le Canada semble en voie d'exporter durant 70-71 une quantité record de céréales".

"Yvon Deschamps, dans sa chanson "LE BONHEUR", dit que le soleil luit pour tout le monde, mais ce qu'il ne dit pas, c'est que lorsque le soleil

luit, il ne luit pas sur tout le monde en même temps. Ces exportations volumineuses, inattendues, favorisent certainement l'économie agricole de l'Ouest du Canada. Cependant, les conséquences pour l'Est du Canada, tout particulièrement pour le Québec, ne seront pas le soleil d'Yvon Deschamps qui luit pour tout le monde".

"L'augmentation des prix des grains canadiens et américains se matérialise alors que le prix du porc est à la baisse et les prix obtenus pour le poulet de grill se dirigent vers leur plus bas niveau depuis plusieurs années. En somme, l'éleveur québécois, l'industrie de l'alimentation animale ainsi que les industries de transformation des produits agricoles, sont pris dans un étai. D'une part, baisse des prix des produits finis, porcs, poulets de grill et incertitude quant au revenu de l'industrie laitière et, d'autre part, augmentation considérable des prix des grains servant à leur alimentation".

"Historiquement, les fluctuations des prix des grains n'ont aucun rapport avec ceux des produits finis, parce que les causes motivant ces fluctuations ne sont pas les mêmes. Il n'en demeure pas moins vrai que les prix des grains exercent une influence sur le niveau des productions animales, leurs prix et leur rentabilité".

"Je crois que nous devons accepter que les prix des grains, certainement pour au moins un an, demeureront élevés et par conséquent affecteront la production animale à travers le Canada et le continent nord-américain. Dans le domaine de la production animale, dans la province de Québec et ceci dans un avenir rapproché, nous nous dirigeons vers le cycle traditionnel de surproduction animale entraînant des bas prix et sous-

production entraînant des prix élevés. Dû à ce changement radical et rapide dans la situation de la disponibilité des grains sur les marchés mondiaux, nous devons prévoir une diminution dans certains types d'élevage tout particulièrement le porc".

"Le volume d'exportation prévu pendant l'année 1970-71 aura aussi d'autres conséquences graves pour nous du Québec. Une partie de ces exportations sera faite de la tête des Grands Lacs via les éleveurs à grains des ports de Montréal, Trois-Rivières, et Québec. Un encombrement monstre existe déjà dans ces ports et s'aggraverait au fur et à mesure que nous approcherions de la fermeture de la navigation cette année. Les opérateurs de ces éleveurs veulent et se doivent nécessairement de transborder le maximum possible de grains destinés à l'exportation, ceci afin de respecter les contrats de vente convenus et d'obtenir le plus de revenu possible dans l'opération de leurs éleveurs. Dans un tel contexte les grains destinés pour consommation locale dans la province de Québec représentent un volume de grains minime dans l'ensemble de ce mouvement et nuisent au transbordement des grains destinés à l'exportation".

"Heureusement, grâce à la collaboration extraordinaire obtenue de vous tous, il y a deux ans, lorsque nous avons obtenu des réductions de taux de transport par chemin de fer directement de la tête des Grands Lacs à des destinations dans la province, le mouvement par rail demeure notre soupape d'échappement. Je crois que cet hiver le geste posé il y a deux ans nous permettra de continuer à vous approvisionner quelles que soient les conditions existantes aux trois éleveurs sur le Fleuve St-Laurent".

# L'U.C.C. à l'heure du syndicalisme agricole

Un document de travail a été remis, la semaine dernière, aux présidents des caucus des quatre partis politiques à l'Assemblée Nationale. Ce document expose les vues de l'U.C.C. sur le projet de Loi du Syndicalisme agricole au Québec. D'une façon générale, il semble que l'exposé des dirigeants provinciaux de l'U.C.C. a été accueilli favorablement par tous les présidents de partis. Le document, que nous reproduisons

Messieurs les Ministres  
Messieurs les Députés,

Les membres de l'Union Catholique des Cultivateurs sont heureux que vous ayez accepté de rencontrer leurs représentants régionaux pour discuter avec eux du projet de Loi du Syndicalisme Agricole qui devrait, dès la présente session, être adopté par l'Assemblée Nationale.

Un premier projet de Loi du Syndicalisme Agricole ayant fait l'objet d'un mémoire de l'U.C.C. en décembre 1965, les différents partis politiques qui ont constitué le gouvernement québécois par la suite, ont eu l'occasion de l'inscrire à leur programme politique à tour de rôle. Tout dernièrement, à l'occasion du Congrès Général de l'U.C.C., le Premier Ministre du Québec et son Ministre de l'Agriculture affirmaient publiquement que leur gouvernement acceptait sans restriction le principe du projet de Loi du Syndicalisme Agricole. De plus, lors du même Congrès Général de l'U.C.C., le Ministre de l'Agriculture manifestait son intention de doter le syndicalisme agricole d'une véritable Loi le reconnaissant juridiquement et ce, avant l'année 1971.

Devant cette volonté expresse des autorités gouvernementales de vouloir doter le syndicalisme agricole québécois d'un véritable statut juridique, nous croyons opportun de discuter avec les députés de nos comtés des principales particularités du syndicalisme agricole québécois.

## Le Syndicalisme agricole québécois:

Le cultivateur québécois, sans être à proprement parler un salarié, n'en est pas pour autant un chef d'entreprise du même genre que ceux du secteur industriel. Cette distinction, dans les faits, au niveau de l'occupation du cultivateur québécois, a permis au syndicalisme agricole d'acquiescer un caractère bien particulier qui nécessite, aujourd'hui, une législation particulière. Les législations conçues en fonction du monde des salariés ou du monde industriel ne peuvent convenir adéquatement au monde agricole. Que le niveau local ou régional des structures du syndicalisme agricole puisse s'accommoder de la Loi des Syndicats Professionnels, c'est le maximum que l'on puisse espérer; le niveau provincial de la structure du syndicalisme agricole

se doit d'obtenir une Loi "faite sur mesure" une Loi adaptée à ses besoins. En somme, la Loi devant traduire dans un texte juridique la vie et le développement personnels et collectifs des individus, il est du devoir de l'État de donner aux classes professionnelles les cadres juridiques qui favorisent leur épanouissement.

Les producteurs agricoles québécois qui adhèrent au syndicalisme désirent, dans le cadre d'une "Loi du Syndicalisme Agricole", conserver et rendre efficace leur droit d'association, conserver leur liberté syndicale et moderniser leur processus de perception de la cotisation syndicale.

Personne, aujourd'hui, n'oserait contester à qui que ce soit le droit d'association. D'ailleurs, dans la Loi des Syndicats Professionnels ce droit est reconnu à tous ceux qui veulent s'en servir. Reconnaître le droit d'association à des membres d'une classe professionnelle, c'est une chose, et faciliter l'exercice efficace de ce droit d'association en est une autre. C'est à ce niveau de l'exercice efficace du droit d'association que se situe la demande des producteurs agricoles syndiqués, quand ils exigent une Loi du Syndicalisme Agricole.

Obliger une classe professionnelle comme celle des producteurs agricoles à continuer à oeuvrer, après quarante-six ans d'expérience, à l'intérieur d'un syndicalisme strictement volontaire, c'est tout simplement brimer l'efficacité de l'exercice du droit d'association. A ce niveau, obliger une minorité à reconnaître les droits véritables de la majorité, c'est tout simplement favoriser un ordre social qui permet à une classe professionnelle de progresser. Dans le cas du syndicalisme agricole, la présence de syndicats dans toutes les régions de la province, l'absence d'entraves, soit linguistiques, soit religieuses, favorisera aussi dans l'avenir l'exercice efficace du droit d'association.

La liberté syndicale doit aussi trouver son compte dans le projet de Loi du Syndicalisme Agricole. La liberté syndicale, aujourd'hui, et c'est reconnu, existe quand l'on peut adhérer à un syndicat de son choix. Etre ou ne pas être syndiqué, être ou ne pas être groupé, le problème ne se pose plus. La Loi du Syndicalisme Agricole devra prévoir que la reconnaissance syndicale ne sera accordée qu'à l'organisme qui pourra faire la preuve de sa représentativité véritable.

Quant à la modernisation du processus de perception des cotisations, nul ne pourra reprocher aux producteurs agricoles de la désirer; depuis le temps que les dirigeants des syndicats font le porte à porte pour ramasser les cotisations volontaires.

Ce recrutement volontaire, c'est pour l'U.C.C. une dépense d'énergie et de capitaux qui dépasse l'entendement en 1970 et qui compromet, de façon permanente, tout plan de développement de l'Union. La permanence des services et l'organisation des structures régionales et provinciales sont toujours en butte à des fluctuations budgétaires causées par le plus ou moins de succès de ce recrutement volontaire.

De plus, le syndicalisme agricole prônant et défendant des politiques agricoles qui finissent par profiter à tout le monde agricole, il n'est pas juste et raisonnable que, socialement parlant, une minorité de producteurs agricoles ne puissent se soustraire au

devoir du paiement d'une cotisation syndicale.

en entier ci-après, ne constitue pas le projet de loi lui-même, celui-ci devant être préparé par le gouvernement, mais il indique d'une façon assez précise ce que les agriculteurs du Québec attendent de l'éventuelle législation. On sait enfin que les autorités gouvernementales se sont engagées à présenter au cours de l'actuelle session le projet de loi en première lecture.

## L'évolution du Syndicalisme Agricole Québécois:

La Loi du Syndicalisme Agricole devra permettre à ce dernier d'évoluer selon la façon bien typique et bien caractérisée qui lui est propre. Pour ce faire, la Loi du Syndicalisme Agricole devra reconnaître à l'Union des producteurs agricoles du Québec, les droits suivants:

- 1— De promouvoir, défendre et développer les intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres et des producteurs;
- 2— De représenter les producteurs en général auprès des pouvoirs publics, de toute agence, régie, commission ou groupement, chaque fois qu'il est de l'intérêt général des producteurs de le faire;
- 3— De concilier et de coordonner les politiques des différentes fédérations, fédérations spécialisées, sections et syndicats et les intérêts particuliers des producteurs avec le bien commun des producteurs agricoles en général.

Ce rôle de promotion des intérêts généraux des producteurs agricoles, de représentation des producteurs agricoles et de conciliation ou de coordination des intérêts particuliers d'un groupe de producteurs avec le bien commun des producteurs agricoles en général a toujours été joué par le syndicalisme agricole québécois. Le reconnaître dans une Loi équivaut à une confirmation légale du rôle du syndicalisme agricole dans la société, à une reconnaissance de sa nécessité pour l'équilibre des forces vives de cette même société.

## Opposition au syndicalisme agricole:

Quelques oppositions au projet de Loi du Syndicalisme Agricole ont déjà commencé à se manifester. L'argumentation des opposants témoigne d'un manque d'information que nous avons bien l'intention d'essayer de corriger. La cotisation syndicale semble être la cause d'une foule d'inquiétudes qu'il faut à tout prix dissiper.

En fait, l'U.C.C., en dehors du mode de perception de la cotisation syndicale, reconnaît qu'il peut y avoir deux genres de cotisations syndicales: une cotisation annuelle fixe ou une cotisation à l'unité de produit variable selon le volume de la production. Quand l'U.C.C. envisage la possibilité d'une cotisation variable, elle le fait en fixant des normes qui corrigent les dangers d'une cotisation sans limites quant à son niveau. Ces normes sont les suivantes:

- 1) Le montant global à être retiré d'une cotisation variable selon le volume de la production est toujours relié au budget requis pour le fonctionnement de l'Union;
- 2) Au niveau de chaque producteur, il y a toujours un maximum pour la cotisation syndicale;
- 3) Garantie de remboursement aux producteurs dont le total des déductions à la source dépasse le maximum fixé;
- 4) Toute décision concernant la cotisation syndicale et réservée à l'assemblée générale.

La cotisation syndicale annuelle et fixe rencontre la faveur de plus en plus de producteurs, si l'on en juge par les discussions à l'occasion des assemblées de producteurs agricoles. Le mode de

perception désiré est celui de la déduction à la source.

D'aucuns prétendent que même déduite à la source, la cotisation syndicale devrait rester volontaire. Une telle position implique une inefficacité de l'exercice du droit d'association qui ne peut plus être tolérée en 1970. La preuve étant faite que les résultats concrets obtenus suite aux démarches et aux représentations faites par les dirigeants du syndicalisme agricole profitent à tous membres ou non-membres, il n'est que juste, socialement parlant, que tous paient une cotisation syndicale.

D'autres s'en prendront certainement à l'obligation d'être membre de l'Union des producteurs agricoles du Québec, une fois la loi adoptée. Dans l'esprit de l'U.C.C., la Loi devra prévoir des facilités de retrait tout autant que des facilités d'exclusion pour ce qui est d'être ou de ne pas être membre de l'Union. Là-dessus, il ne subsiste aucun doute que le membre individuel pourra facilement manifester son désir d'être rayé de la liste des membres de l'Union. Il est à remarquer, toutefois, que le fait d'être rayé ou exclu de la liste des membres individuels n'enlève rien à l'obligation de payer la cotisation.

Parmi ceux qui auront à déduire à la source la cotisation syndicale du producteur agricole, il est aussi possible que quelques-uns d'entre eux s'opposent à ce processus de perception de la cotisation. En 1970, s'objecter à une déduction à la source pour le plaisir de s'objecter, c'est plus ou moins valable. Il est clair que les règlements qui régiront cette déduction seront dépouillés de toute complexité inutile et que tout sera prévu pour que le plus grand nombre possible de producteurs n'ait des déductions de faites que sur la vente d'un seul produit. Quant à ceux qui auraient des craintes au sujet de la surveillance que pourrait exercer l'Union des producteurs agricoles du Québec, nous pouvons les rassurer en leur disant que ce droit de surveillance pourra être exercé par un service d'inspection de l'État, service totalement indépendant de l'Union elle-même.

A ceux-là qui sont toujours inquiets de voir une classe professionnelle s'organiser sérieusement, il nous faut répondre que le syndicalisme agricole québécois entend promouvoir et défendre les intérêts de la classe agricole comme il l'a toujours fait dans le passé, c'est-à-dire en se laissant guider, dans ses activités, par le respect des personnes et le sens du bien commun et en se laissant inspirer dans son orientation par la justice et la charité.

## Les autres corps sociaux:

Ce que les producteurs agricoles du Québec réclament comme législation syndicale, ce sont tout simplement les mêmes droits et pouvoirs qui sont accordés aux autres classes de la société.

Les ouvriers, les enseignants, ceux qui oeuvrent dans la fonction publique, les étudiants, les infirmières, les classes professionnelles ont tous les droits et pouvoirs réclamés dans la Loi du Syndicalisme Agricole.

Va-t-on priver plus longtemps la classe agricole de ces mêmes droits et pouvoirs? Il ne faudrait pas.

N.B.: Chaque fois qu'il est question de producteur agricole dans le présent texte, il faut bien comprendre qu'il s'agit des producteurs agricoles et forestiers.

## CHAÎNES DE SCIES MÉCANIQUES ET ACCESSOIRES

provenant du plus important  
entrepôt d'accessoires  
pour scies mécaniques en  
Amérique du Nord

CHAÎNE de 12"-14" .....	\$9.50
et PIGNON .....	\$11.50
CHAÎNE de 15"-16" .....	\$10.50
et PIGNON .....	\$12.50
CHAÎNE de 17"-20" .....	\$12.50
et PIGNON .....	\$14.50
CHAÎNE de 21"-24" .....	\$15.00
et PIGNON .....	\$17.00
CHAÎNE de 25"-28" .....	\$17.50
et PIGNON .....	\$19.50

Plus taxe provinciale 8%

S.V.P. mentionner le modèle et la marque de scie.

ENTREPOT du MANUFACTURIER  
Dépt. Q2 a/s Casler 40, Ste-Foy  
Québec 10, P.Q.

Bureau et Entrepôt  
1257, 14e Avenue Ouest,  
Charny, P.Q. — 832-0593

TOUTES MARCHANDISES  
GARANTIES SANS CONDITION.  
PAIEMENT COMPTANT AVEC  
LA COMMANDE OU SUR LIVRAISON.  
Demandez notre catalogue gratuit.  
prix spéciaux pour achats en grande quantité.

AU SERVICE DE

# LA FERME FAMILIALE

Rédigé en collaboration  
 Chef de la rédaction: BENOIT ROY  
 Directeur de l'Information

Reproduction autorisée en donnant crédit aux auteurs

## IL EST NÉCESSAIRE DE REPENSER TOUTE LA CONCEPTION DE L'AGRICULTURE CANADIENNE

(N. Toupin)

QUÉBEC — "Le Gouvernement du Québec reconnaît, avec les autres gouvernements du pays, la nécessité absolue de repenser toute notre conception de l'agriculture canadienne et d'adapter, dans les plus brefs délais, les programmes agricoles à l'idée d'une orientation entièrement nouvelle de notre économie rurale".

C'est ce que déclarait récemment le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, M. Normand Toupin, en commentant le rapport de la Commission de planifi-

cation de l'agriculture canadienne, à l'occasion du deuxième congrès agricole canadien.

M. Toupin a rendu hommage aux membres de la Commission de planification de l'agriculture canadienne pour la tâche "véritablement gigantesque qu'ils ont accomplie et pour le courage, sinon l'audace, qui se manifeste dans la plupart de leurs conclusions".

Voici d'ailleurs en quels termes le ministre s'est exprimé à ce sujet:

"Même si certaines, parmi les recommandations que la Commission MacFarlane a cru bon de formuler, nous laissent quelque peu perplexes quant à la philosophie de base qui les a inspirées, même si quelques-unes d'entre elles sont totalement inacceptables, même si, en général, elles ne semblent pas reconnaître l'existence d'une agriculture dans l'Est du Canada, il reste néanmoins que le rapport soumis au Ministre fédéral de l'Agriculture constitue un document de grande valeur dont les

responsables de l'élaboration des politiques agricoles de l'avenir auront avantage à s'inspirer".

"Le Québec reconnaît donc que l'agriculture canadienne est à la recherche d'un nouvel

culteurs de pointe devront faire preuve de plus d'imagination dans la recherche de solutions nouvelles en vue de protéger leur entreprise, et cela dans un souci toujours grandissant de l'intérêt commun".

"Le Gouvernement du Québec est pleinement conscient de l'ampleur des difficultés à surmonter dans le développement et le réajustement de l'agriculture canadienne. Il constate néanmoins une attitude plus positive des agriculteurs devant ces difficultés, attitude qui les pousse à préconiser eux-mêmes des mesures plus ou moins avantgardistes et plus susceptibles d'aider la cause de l'économie agricole canadienne".

"Le Gouvernement du Québec sera toujours favorable au dialogue, et conséquemment au nom du Québec, j'exprime ici l'espoir qu'à partir de ce congrès, des mécanismes seront mis en place qui permettront une participation soutenue dans l'élaboration des politiques agricoles nationales, non plus seulement des Gouvernements fédéral et provinciaux, mais également des représentants de tous les secteurs agricoles et para-agricoles, y compris l'agrinégoce".



équilibre. La réadaptation qui s'impose ne peut plus s'effectuer par un phénomène naturel d'évolution comme on l'a si longtemps imaginé. C'est à des mesures beaucoup plus rationnelles qu'il faudra désormais avoir recours".

La réadaptation de l'agriculture est impensable sans que l'on offre aux exploitants marginaux qui veulent en sortir, des options précises et réalistes soit dans le secteur agricole, soit dans d'autres secteurs de l'économie. Les agri-

### Coordination nécessaire dans le crédit agricole

Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec endosse — parfois en y apportant quelques modifications — plusieurs recommandations de la Commission de planification de l'agriculture canadienne. Il manifeste par contre son opposition à l'endroit de certaines autres. Voici de larges extraits de l'allocution de M. Toupin à ce sujet.

#### Grains de provende

L'idée de supprimer l'aide fédérale au transport des grains de provende ne répugne pas, de prime abord, au Québec, mais à la seule condition que les producteurs de l'Est du Canada aient libre accès, en tout temps, aux grains de provende des provinces des Prairies dans un marché canadien libre de trouver seul son propre niveau.

#### Crédit agricole

Il y a longtemps que les Gouvernements qui se sont succédé à Québec insistent sur la nécessité d'une coordination dans le secteur du crédit agricole. Celui que je représente ici ne diffère pas en ce sens de ceux qui l'ont précédé.

Le Québec endosse pleinement l'idée d'une entente fédérale-provinciale en matière de crédit à l'agriculture qui permette de coordonner sur le plan canadien un système bien adapté de crédit agricole administré au niveau des provinces. Je me permets d'insister sur le terme "entente" qui suppose négociation préalable. Le Québec ne veut pas se faire imposer unilatéralement un système unique fédéral-provincial de crédit agricole à la définition duquel il n'aurait pas participé.

#### Recherche agricole

La Commission de planification n'a pas procédé à une étude approfondie du problème de la recherche agricole au Canada et s'en réfère aux recommandations du Comité d'étude de la recherche agricole (Comité Smailman du Conseil des Sciences).

Le Québec endosse les principales recommandations de ce Comité, à savoir:

- la mise sur pied d'un organisme canadien de coordination de la recherche et du développement agricole qui définirait les priorités et conseillerait les gouvernements en ce qui a trait à l'utilisation des ressources consacrées à ce genre d'activités.
- la participation des principaux intéressés (gouvernements, universités, groupements de producteurs et agrinégoce), à l'orientation et au financement de la recherche et du développement agricole.

Le Québec est d'accord avec la Commission de planification pour augmenter les montants consacrés à la recherche économique, particulièrement dans le secteur de la commercialisation, et désirerait voir, de plus, s'établir une liaison plus étroite entre les centres de recherche du Canada et les services de vulgarisation des provinces.

#### Offices de commercialisation

Les recommandations de la Commission de planification relativement à la création d'un Office national de commercialisation des denrées agricoles et d'offices nationaux de commercialisation pour les divers produits sont acceptables, mais il y a lieu de s'interroger sur la structure proposée et le rôle de ces organismes aussi bien que sur leur aptitude à résoudre les nombreux problèmes que soulève l'absence de coordination entre les divers organismes provinciaux de commercialisation.

#### Le commerce international

Le Québec ne croit pas devoir endosser l'idéologie libre échangiste que semble vouloir adopter la Commission de planification. Dans un monde où la tendance à la formation de blocs protectionnistes se précise de plus en plus, il apparaît peu réaliste de vouloir supprimer unilatéralement toute protection tarifaire.

### Désir du Québec et des maritimes de devenir le bassin laitier du Canada

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec endosse le désir qu'ont les producteurs québécois de voir l'Est du Canada, particulièrement le Québec et les provinces maritimes, devenir, pour des raisons de climat et de disponibilité de main-d'oeuvre, le bassin laitier du Canada.

Telle est la réaction du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Normand Toupin, face à la position adoptée par la Commission de planification de l'agriculture canadienne au chapitre de l'industrie laitière.

"L'agriculture québécoise étant ce qu'elle est, la première préoccupation de la délégation du Québec est évidemment l'industrie laitière, qui, à elle seule, représente près de 50% du revenu agricole global de la province", a précisé M. Toupin.

Selon le ministre, en effet, il ne s'est rien produit depuis la réunion de juin 1970 des ministres et des sous-ministres de l'Agriculture du Canada et des provinces qui soit de nature à justifier un changement de la part du Québec, dans l'attitude qu'il adoptait à cette occasion.

• Le Québec accepte toujours, en principe, que la pro-

duction laitière au Canada doit correspondre à la consommation intérieure, (y compris les dons de produits laitiers), et aux ventes possibles de ces produits sur le marché d'exportation.

• Le gouvernement du Québec endosse le désir qu'ont les producteurs québécois de voir l'Est du Canada, particulièrement le Québec et les provinces maritimes, devenir, pour des raisons de climat et de disponibilité de main-d'oeuvre, le bassin laitier du Canada.

• Le gouvernement du Québec ne peut pas endosser la recommandation de la Commission de planification relativement à la disparition des subventions à la production de lait au cours des cinq prochaines années, à moins que le consommateur canadien consente à accepter une augmentation graduelle des prix des produits laitiers sur le marché intérieur.

• Le gouvernement du Québec croit qu'il y a lieu, au contraire, d'adopter des maintenant, une attitude positive qui pourrait se traduire par une série de mesures agressives dans les domaines suivants:

a) Maintien de la protection tarifaire et des subventions à une production contrôlée, se situant au niveau de la consommation présente et des possibilités actuelles des marchés d'exportation;

b) Intensification des recherches dans le but d'améliorer les techniques de production, d'introduire de nouveaux produits laitiers et d'exploiter toutes les possibilités des marchés canadiens et étrangers;

c) Augmentation de la production subventionnée dans la proportion de l'accroissement du potentiel de consommation et d'exportation.

# Il est possible de fournir des locaux confortables aux animaux

Alors que, dans la plupart des régions du Québec, la rentrée des troupeaux est terminée, les animaux entament une période qui causera bien des contraintes à leur organisme.

Trop souvent, ces contraintes sont considérées comme un mal nécessaire, comme l'inévitable tribut à sacrifier à notre climat. Les spécialistes de la division des Constructions rurales du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, toutefois, croient possible, avec des locaux à ambiance contrôlée, de fournir des bâtiments confortables aux animaux et de réduire ainsi les stress auxquels ils sont soumis l'hiver.

Que comporte un local à ambiance contrôlée?

1. *De l'isolation dans les parois.* Cette isolation est nécessaire pour ralentir le passage de la chaleur et permettre un gradient d'un certain nombre de degrés entre le climat extérieur, variable, et le climat intérieur qu'on tente de tenir assez constant.

L'isolation permet de conserver de la chaleur qui assurera le fonctionnement des ventilateurs qui, eux, réalisent le remplacement de l'air chargé d'humidité et de gaz pour de l'air frais. Cet air frais absorbe beaucoup de chaleur et l'air rejeté est la cause de la perte de cette chaleur.

2. *Un dispositif de ventilation.* Habituellement cet appareillage consiste en un ventilateur motorisé avec un contrôle sensible à la température du thermostat.

Pour obtenir un bon résultat, le ventilateur doit fonctionner continuellement. Pour cela, il faudrait un ventilateur à capacité infiniment variable avec un gros débit pour les jours d'automne ou doux d'hiver, un débit intermédiaire pour les jours ordinaires et un débit minime pour les jours froids. Comme les ventilateurs à vitesses

variables présentent encore des inconvénients concernant leur prix et leur disponibilité, on obvie à cet inconvénient en utilisant des ventilateurs à vitesses multiples (2) et en multipliant leur nombre et en variant leur capacité, e.g.: un ventilateur de 12" à 2 vitesses avec un ventilateur de 16" également à 2 vitesses. De cette façon, l'exploitant conserve un certain choix pour ajuster le fonctionnement aux besoins.

Le chiffre indiquant le maximum ne sera pas requis souvent pendant la saison froide (fin novembre à fin avril) cependant, il illustre bien la flexibilité nécessaire à un système de ventilation pour les bâtiments d'élevage. Sachant que les débits normaux d'hiver seront généralement considérablement inférieurs aux maximums, on pourra prévoir l'arrêt prolongé d'une partie du système tout en s'assurant qu'on dispose encore d'une capacité suffisante. Par contre, le printemps, l'été et l'automne exigeront souvent des capacités au moins égales aux maxima indiqués.

Aux endroits où on manque de chaleur, soit par manque d'isolation, soit à cause d'une vague persistante de froid, soit, enfin, parce que le bâtiment n'est pas assez rempli, on peut améliorer la situation en abaissant la température de quelques degrés (e.g.

5°F). Ceci aura pour effet de diminuer les pertes de chaleur par conduction et de conserver cette chaleur pour actionner les ventilateurs. L'inconvénient d'une baisse minime de la température est moins grand pour l'hygiène des animaux qu'une augmentation de l'humidité et la condensation sur les parois. Ajoutons qu'un peu de chauffage d'appoint pour les périodes difficiles de l'hiver serait souvent indiqué.

Les éleveurs qui désirent améliorer les conditions d'ambiance de leurs locaux d'élevage peuvent communiquer avec le conseiller en Génie rural, aux bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

L'Hydro-Québec maintient également un service de consultation à ce sujet.

## Horizons verts

(le mardi, à 13 heures)  
à la TV de Radio-Canada

Le 15 décembre: "Toujours plus de viande". Film réalisé par le ministère de l'Agriculture de la Belgique et destiné à encourager l'élevage du porc dans ce pays. On y traitera du "Porc belge", autrefois gardé pour le lard, mais aujourd'hui, bon producteur de viande; du "Large White Belge", apparenté au Yorkshire, que nous connaissons bien ici; enfin, il y sera également question d'une race indigène, le "Piétrain", qui a une drôle d'allure, mais dont les experts belges disent beaucoup de bien.

### Isolation des locaux

Voici, en résumé, ce que doit être l'isolation des locaux

#### Résistance

	Murs	Plafonds
Eovins laitiers	12	15 à 20
Porcs	15	20
Volailles	15	20
Débit variable d'air (en pieds cubes par minute)		
Bovins laitiers (1000 lbs)	30 à 130 pcm	
Porcs: finition (125 lbs)	6 à 31	
gestation (truis)	15 à 75	
mise-bas (truis & portée)	30 à 230	
Volailles: poules (r. légères)	1/2 à 3 1/2	
p. à griller (par lb.)	1/8 à 7/8	

## Cours sur les productions végétales à Radio-Canada

QUÉBEC, les cours télévisés inaugurés en 1967 et qui ont pour thème général "L'agriculteur de demain", reprendront l'affiche le 13 janvier. La série 1971 sera consacrée à l'étude des productions végétales.

En communiquant cette information, le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Normand Toupin, précise que les cours seront télédiffusés sur les ondes de tous les postes du réseau français de Radio-Canada, chaque mercredi, de 10h. à 10h.30 a.m., durant 11 semaines consécutives.

Les émissions porteront, dans l'ordre, sur les sujets suivants: les céréales, la luzerne, les prairies, les pâturages, la récolte et la conservation des herbages, le maïs-grain, la production des légumes, la récolte et la mise en marché des légumes, les pommes de terre, les petits fruits, la fève soya.

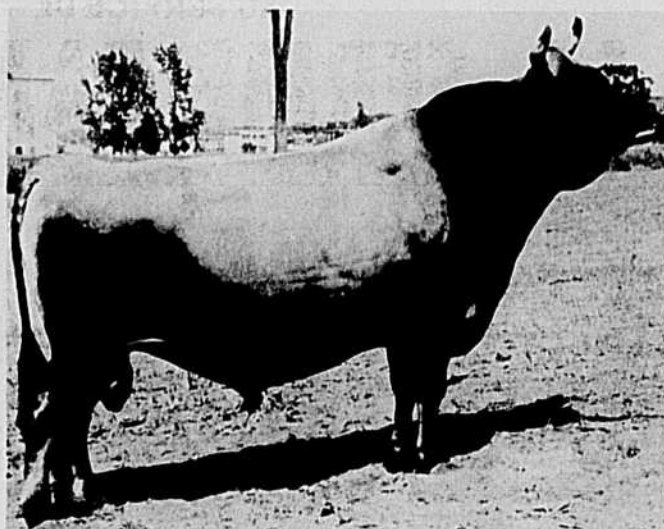
L'étude des productions végétales fait suite aux thèmes

développés lors des séries annuelles antérieures, soit le sol, l'homme, les productions animales et le capital agricole.

La préparation des cours a été confiée à une équipe de spécialistes de l'Université Laval et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. La réalisation est assurée par Radio-Canada dont la collaboration permet d'ailleurs la présentation de cette série.

M. Toupin invite les agriculteurs à suivre assidument ces cours éminemment pratiques. Tout en précisant des connaissances acquises, ils ouvrent des avenues nouvelles dont l'exploration rendra davantage profitable l'agriculture des années 70.

## Au Centre d'insémination artificielle



Taureau Jersey bien éprouvé  
J 1 WENDYBROOK "DREAM"'s  
BEACON 17633

Excellent  
Médaille d'Or — Médaille d'Argent

#### Production:

51 filles comparées à 24 contemporaines dans 31 troupeaux = Lait + 7.2

#### Conformation:

53 filles: 92% Bonnes Plus et Mieux  
10 filles sont Excellentes et 23 Très Bonnes

	Pontage moyen	Apparence générale	Caractères de race	Groupe et Attache de queue	Pieds et membres	Caractères laitiers	Capacité	Poitrine	Baril	Système mammaire	Attaches avant	Attaches arrière	Trayons
MOYENNE DE LA RACE	83.7	85.2	85.5	85.3	84.3	86.5	86.4	85.7	86.8	85.3	84.3	85.3	85.2
MOYENNE DES FILLES DE J1 "DREAM"	85.1	86.1	86.3	85.5	85.0	86.8	87.2	85.7	87.7	86.2	86.4	85.8	85.6
DÉVIATION DE LA MOYENNE DE LA RACE	+1.4	+0.9	+0.8	+0.2	+0.7	+0.3	+0.8	0.0	+0.9	+0.9	+2.1	+0.5	+0.4

## CONTRÔLE D'APTITUDES DES PORCS DE RACE

Les sujets de ces portées seront soumis au "Sondage du gras dorsal" et à la classification au poids vif de 180 à 220 livres.

Nom et adresse de l'éleveur	Identification des parents	Race	Date de naissance	Mâles	Femelles
NADEAU, Jean-Marie, Ste-Hénédine, Dorchester.	V. Mastio CABLF-99A T. Mastio ABLF-125Y		Y 10/8/70	5	2
CORBEIL, Paul St-Ignace-de-Stanbridge, Missisquoi.	V. Vista Acres Ivan JOUZ-11A T. La Martinière Cerise CUGU-485Z		Y 10/8/70	7	5
LÉGARE, Laval Princeville, Arthabaska.	V. Gauthier AMGW-72Y T. Légaré AEOF-9Z		Y 11/8/70	4	3
BOURQUE, Grégoire, St-Georges, Beauce.	V. Roy-Al AMHC-98Z T. Bourque S AMHE-187Y		Y 11/8/70	5	7
BOURQUE, Grégoire, St-Georges, Beauce.	V. Sylvestre M ZIB-42A T. Bourque T. AMHE-18A		Y 11/8/70	6	3
VILLA ST-ALPHONSE, St-Jérôme, Terrebonne.	V. Bargeddie Chieftain DKPN-40Y T. Mastio G ABLF-0480Y		Y 11/8/70	6	2
TURGEON, Christophe, St-Anselme, Dorchester.	V. Trudel Baron ZGJ-113Z T. De La Montagne CNR-46Z		Y 12/8/70	5	6
PORCHERIE IDÉALE INC., St-Barnabé Nord, St-Maurice.	V. Mastio CABLF-573Z T. Proulx Champion Lady ANVJ-961Z		Y 12/8/70	7	4
GAUTHIER, Roger, St-Irénée, Charlevoix.	V. Gaudale ANKZ-45Y T. Gauthier R AMGV-11Z		L 12/8/70	7	5
BOURQUE, Grégoire, St-Georges, Beauce.	V. Sylvestre M ZIB-42A T. Bourque T AMHE-70A		Y 13/8/70	5	5
SOUICY, Fernand, Rivière Bois Clair, Lotbinière.	V. Cloverview Duke AXUM-90Z T. Du Murier JBFF-140Z		L 15/8/70	3	4
FORCIER, André-A., St-Bonaventure, Yamaska.	V. Porkolator Yankee HHAC-169A T. Baillargeon Viki AOET-71A		Y 15/8/70	6	2
BOURQUE, Mme Jeannine, St-Georges, Beauce.	V. St-Thomas BYE-180Z T. Bourque J HAME-5Y		L 1/8/70	4	5
FRIGON, Cyrille, Louiseville, Maskinongé	V. Beebe Plain Duke AIHO-70A T. Frigon BJBU-27Z		L 1/8/70	3	3
PROULX, Sylvio, St-Barnabé Nord, St-Maurice.	V. Du Murier JBFF-34A T. Boswell Frigon Dora AOEL-7A		L 2/8/70	8	0
RR.SS. PERPÉTUEL SECOURS, St-Damien, Bellechasse.	V. Gauthier R. H. AMGV-375Y T. Brousseau ABTW-202Z		Y 3/8/70	4	6
FORTIN, Victorien, Métabetchouan, Lac St-Jean.	V. Mastio CABLF-97A T. Mastio G ABLF-26A		Y 3/8/70	5	6
CHEVALIER, Jean, 570 Point du Jour, L'Assomption.	V. Mastio T ABLF-443Z T. Point du Jour AOJY-28A		Y 4/8/70	6	4
NICHOLS, Rolland, La Présentation, St-Hyacinthe.	V. Du Ruisseau AAJI-30A T. Nichols R AFUA-35Y		Y 4/8/70	1	7
NICHOLS, Rolland, La Présentation, St-Hyacinthe.	V. Du Ruisseau AAJI-30A T. Nichols R. AFUA-7Z		Y 4/8/70	4	4
NICHOLS, Rolland, La Présentation, St-Hyacinthe.	V. Du Ruisseau AAJI-30A T. Nichols R AFUA-85U		Y 5/8/70	4	4
PAYEUR, Philippe, St-Sylvestre, Lotbinière.	V. Mastio Nick ABLF-454A T. Payeur VUD-3Z		Y 5/8/70	7	5
BOURQUE, Mme Jeannine, St-Georges, Beauce.	V. St-Thomas BYE-180Z T. Bourque J HAME-12Y		L 6/8/70	4	2

# Quelques mirages d'un congrès

Tous les membres du groupe se sont entendus pour rejeter...

Les délégués ont accepté unanimement...

Un certain nombre s'est déclaré favorable à telle mesure tandis qu'un nombre à peu près égal y était défavorable...

Voilà des exemples de termes utilisables pour qui ne voulait pas y aller par quatre chemins pour décrire les procédures du dernier Congrès de l'agriculture canadienne à tous ses échelons.

Ainsi, au chapitre "Objectifs", on aurait pu décrire quelques opinions de la façon suivante:

— les délégués se sont prononcés contre l'à-propos d'établir un Conseil consultatif national pour conseiller le Ministre;

— selon un groupe, on devrait élargir les cadres du Ministère de l'Agriculture pour y inclure de nombreux secteurs qui relèvent actuellement d'autres ministères;

— tous s'accordaient à dire que les commissaires ne donnaient pas une attention suffisante aux changements sociaux que traverse l'agriculture.

**Industrie laitière**  
— Les délégués ont rejeté la proposition de la Commission de planification prévoyant l'élimination graduelle des subventions à l'industrie laitière — à moins de solutions de rechange spécifiques et spécifiées;

— ils se sont entendus pour que la Commission du lait rende publics ses programmes généraux cinq ans d'avance afin de mieux planifier la production;

— ils ont reconnu la nécessité de poursuivre le regroupement des fermes et fabriques laitières afin d'en accroître l'efficacité et de rendre l'industrie plus compétitive sur tous les marchés;

— d'après un groupe, il n'entre pas dans les attributions de la Commission du lait d'octroyer des subventions aux producteurs laitiers désireux de se livrer à la production du boeuf.

**Offices de vente**  
Revenons maintenant au style habituel. La plupart des groupements de producteurs se sont prononcés en faveur des offices nationaux de commercialisation, mais non sans certaines réticences quant aux modes de formation et de représentation.  
Au nombre des trois principaux "objecteurs de conscience" dans ce domaine, l'un est bien connu. Il s'agit de l'Association des éleveurs de bovins de boucherie du Canada. Le mémoire qu'elle a présenté rappelle que l'Association "continue de croire au système de la liberté d'entreprise" et s'oppose "aux principes du régime obligatoire propres aux offices de vente, de même qu'à la gestion des approvisionnements". Signalons en passant que cette attitude ne correspond pas à celle de la majorité des éleveurs de bovins de l'Ontario non plus qu'aux opinions exprimées par le ministre de l'Agriculture du Manitoba.

Quant au Conseil canadien des salaisons, il a réclamé un nouvel examen de la question (offices), surtout en ce qui concerne toute nouvelle législation tendant à élargir les pouvoirs et privilèges déjà attribués à ces offices.

Pour sa part, l'Association des consommateurs du Canada craint de toute évidence que

ces offices ne deviennent des sortes de monopoles; en pareils cas, les consommateurs n'auront aucun moyen valable d'en contrecarrer l'action.

**Revenus minimes**  
Les délégués qui ont étudié le cas des fermes à bas revenus croient que l'étau coût-prix et l'évolution technologique vont continuer d'entraîner des problèmes d'ajustement pour des milliers d'agriculteurs et une foule de collectivités rurales.

Suivant le Conseil canadien de l'aménagement rural, "le Canada traverse une période de profonde réadaptation dont les effets se répercuteront non seulement sur le destin des populations rurales, mais sur la vie de tous les Canadiens, où qu'ils habitent".

Les programmes de réadaptation de ces fermes défavorisées devraient comprendre, entre autres: un nombre suffisant de solutions de rechange; la dignité dans le traitement des familles impliquées; la formation d'une main-d'oeuvre plus compétente à l'intention des cultivateurs qui restent sur leurs fermes; des occasions plus nombreuses d'emploi dans les régions rurales, et l'implantation d'industries nouvelles dans les milieux ruraux, chaque fois qu'il est possible de le faire.

**Crédit et commerce**  
Nombreuses sont les recommandations qui mériteraient ici au moins une mention honorable, surtout dans les domaines du crédit et du commerce.

Du côté crédit, les délégués favorisent nettement: l'institution d'une régie fédérale-provinciale composée de représentants du gouvernement fédéral, des provinces et impliquant la participation directe des corps intermédiaires agricoles; l'inclusion dans la régie de tous les régimes existants au palier gouvernemental; une politique de prêts visant à la rationalisation de l'agriculture, tout en respectant les prérogatives des provinces; l'accès au crédit fondé sur la viabilité et la rentabilité des fermes; la mise sur pied d'un organisme de crédit à l'aménagement rural en faveur des personnes non admissibles au crédit agricole proprement dit.

Du côté commerce, notons: l'absence d'appui général à libéralisation du commerce international et à la réduction des droits tarifaires; l'intensification de la recherche sur les marchés, où qu'ils se trouvent; l'importance d'assurer un niveau constant d'approvisionnements aux débouchés extérieurs; une surveillance étroite des fluctuations au palier international; la planification de l'aide alimentaire aux pays en voie de développement; l'opposition à la liberté des échanges de pommes de terre entre le Canada et les États-Unis; de même en ce qui concerne les carottes, choux de Siam ou rutabagas, les choux et les canneberges; l'introduction de normes objectives contre le dumping et la dislocation des marchés causée par des importations à prix avilis; enfin la réduction des frais de production et l'offre de produits de qualité supérieure afin d'accroître notre potentiel de concurrence sur les marchés étrangers; à l'intérieur, le contingentement géographique au palier des offices nationaux, contingentement sujet à l'arbitrage d'un Office national de commercialisation.



## LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU QUÉBEC

### AVIS

## CULTURE SPÉCIALE

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la Loi de l'assurance-récolte, 1966/67, Statuts de Québec, chapitre 44, avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi:

- 1— pour le foin cultivé:
  - a) le prix unitaire à \$16.00 la tonne de 2,000 livres.
  - b) le taux de cotisation à \$2.12 le \$100.00 de valeur assurable.
- 2— pour les céréales:
  - a) le prix unitaire à \$2.25 le 100 livres.
  - b) le taux de cotisation à \$3.25 le \$100.00 de valeur assurable.
- 3— pour le maïs-grain:
  - a) le prix unitaire à \$2.25 le 100 livres.
  - b) le taux de cotisation à \$4.36 le \$100.00 de valeur assurable.

*Le secrétaire,*  
**Me Jean-Marc Ducharme**

Québec, 7 décembre 1970.

**N.B.** Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

## LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU QUÉBEC

### AVIS

## GRANDE CULTURE

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la Loi de l'assurance-récolte, 1966/67, Statuts de Québec, chapitre 44, avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi:

- 1— pour les plantes fourragères:
  - a) le prix unitaire à \$16.00 la tonne de 2,000 livres.
  - b) le taux de cotisation à \$2.12 le \$100.00 de valeur assurable.
- 2— pour les céréales:
  - a) le prix unitaire à \$2.25 le 100 livres.
  - b) le taux de cotisation à \$3.25 le \$100.00 de valeur assurable.
- 3— pour le maïs ensiler:
  - a) le prix unitaire à \$16.00 la tonne (fourrage sec).
  - b) le taux de cotisation à \$2.50 le \$100.00 de valeur assurable.
- 4— pour le maïs-grain:
  - a) le prix unitaire à \$2.25 le 100 livres.
  - b) le taux de cotisation à \$4.36 le \$100.00 de valeur assurable.

*Le secrétaire,*  
**Me Jean-Marc Ducharme**

Québec, 7 décembre 1970.

**N.B.** Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.



L'industrie  
laitière  
au Québec

Secteur  
économique  
moribond  
ou  
à la veille  
d'un  
renouveau  
salutaire ?

la Terre

46



## Organisation du marché et commercialisation du lait et des produits laitiers

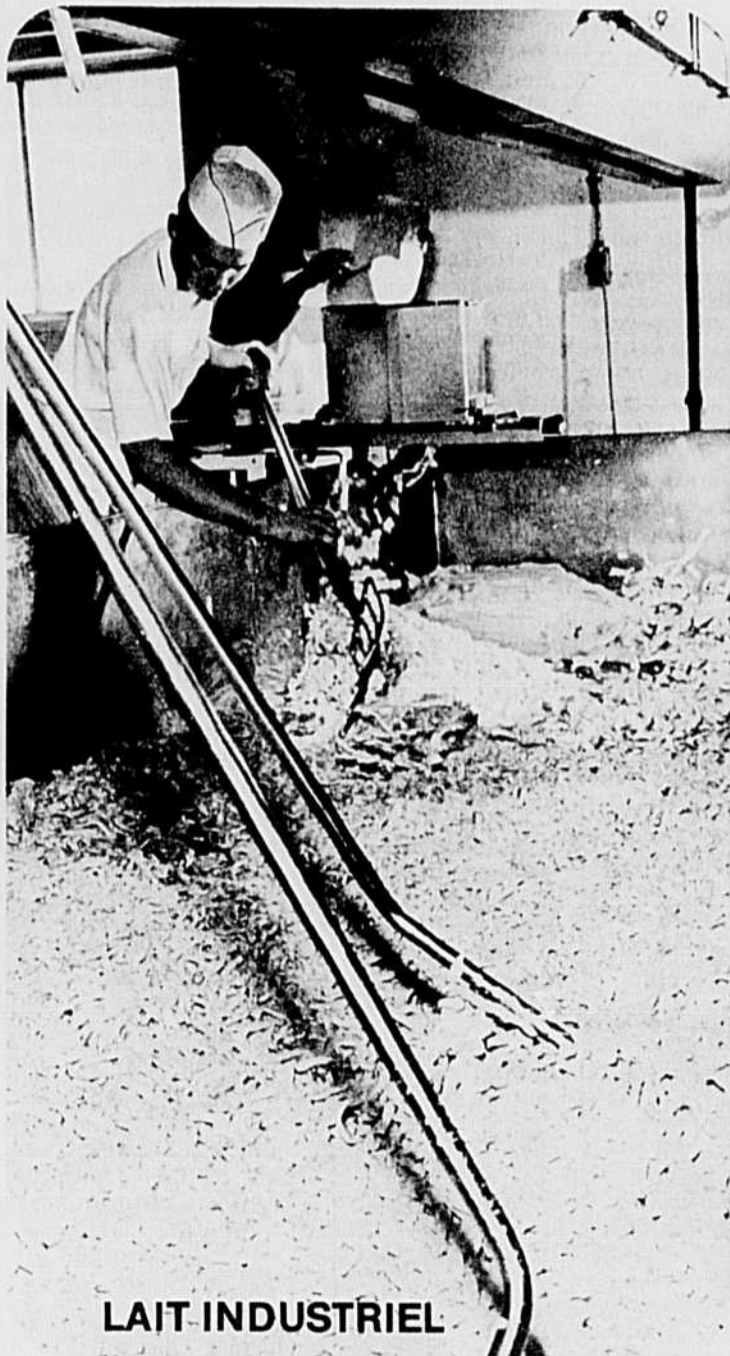
### Mécanismes de détermination des prix

*Le marché du lait et des produits laitiers n'est pas un marché libre où les prix seraient déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. Il est l'objet d'intervention multiples de la part de tous les niveaux de gouvernement: les gouvernements municipaux émettent des règlements relatifs à la qualité du lait nature; le gouvernement provincial (par la Régie des Marchés Agricoles) surveille la qualité des produits laitiers, émet des permis de transport du lait et de fabrication des produits et fixe directement certains prix; enfin, le gouvernement fédéral soutient les prix des produits laitiers et s'occupe des surplus. L'existence d'un double marché pour le lait, le marché du lait nature et le marché du lait industriel, impose une description distincte de chacun d'eux.*

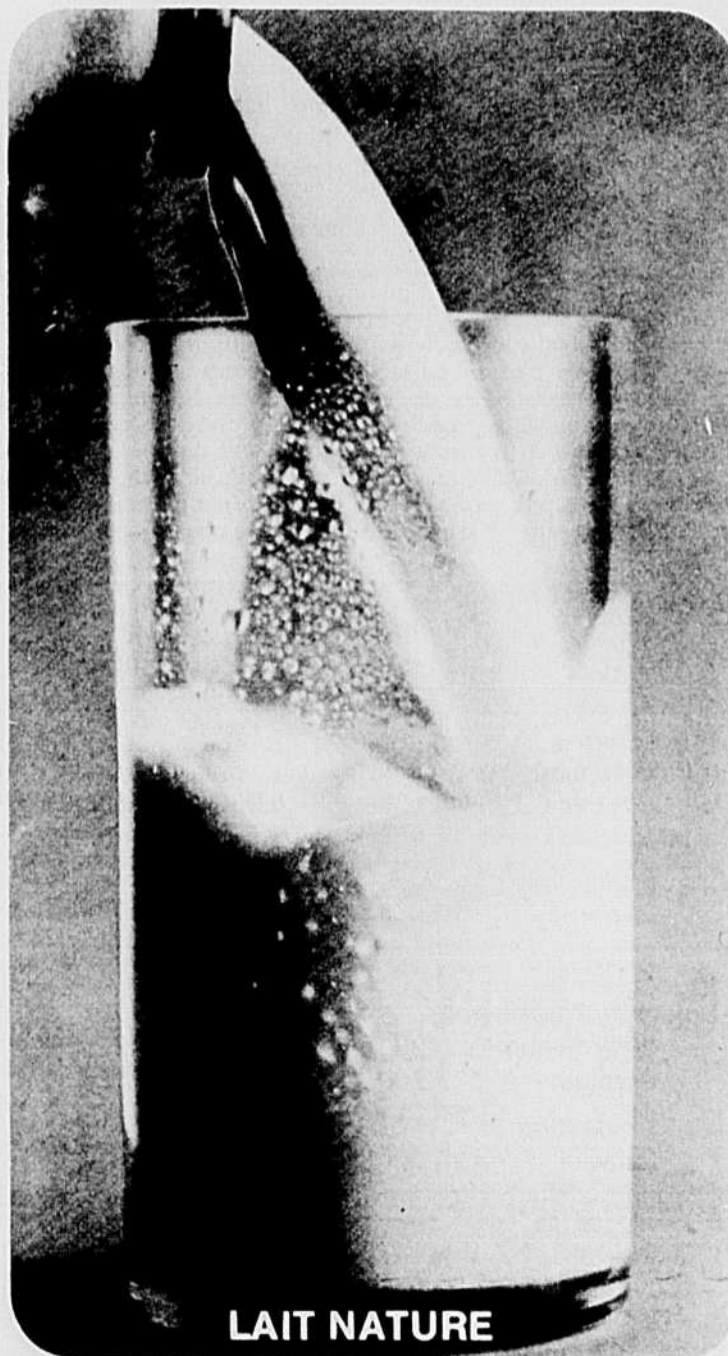
Nous avons vu que des changements importants peuvent être envisagés au niveau de la ferme dans l'organisation et l'utilisation des ressources affectées à la production laitière.

On peut se demander s'il n'en est pas de même pour l'organisation du marché et la commercialisation du lait. L'organisation est-elle équitable envers tous les producteurs, la commercialisation est-elle efficace, c'est-à-dire permet-elle de rendre le lait sur la table du consommateur au moindre coût? Est-il possible d'améliorer l'une et l'autre?

Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre après un bref rappel descriptif du mécanisme actuel de détermination des prix du lait.



LAIT INDUSTRIEL



LAIT NATURE

Publié en collaboration avec le ministère de l'Agriculture du Québec

## Marché du lait nature

Les laiteries ou usines de pasteurisation (au nombre de 128 en 1969) ne reçoivent du lait que d'un nombre limité de producteurs (6,001 en 1969) (Réf. 21); le nombre qu'elles jugent nécessaire pour s'assurer un approvisionnement de lait leur permettant de répondre à la demande en toute période de l'année. Chacun des fournisseurs d'une laiterie est soumis à un quota mensuel de livraison. Ce quota, pour une année donnée, est basé sur la production de certains mois de l'année antérieure. Les

mois choisis sont en général les mois de plus faible production, ce qui incite les producteurs à régulariser leur production. Comme celle-ci ne peut être complètement régulière, les producteurs, pour s'assurer en tout temps une production au moins égale à leur quota, produisent plus que ce quota. Ceci pose donc un problème d'excédents. Les laiteries font différents usages du lait qu'elles achètent; les prix du lait varient selon ces usages.

On a donc établi des classes de lait selon son utilisation. Ces classes sont normalement les suivantes:

- Classe I:** Lait pasteurisé, homogénéisé, diététique, chocolaté et aromatisé.
- Classe II:** Crème, breuvage chocolaté et aromatisé.
- Classe III:** Fromage à la pie, crème glacée.
- Classe IV:** Autres produits.

Les trois premières classes sont les classes de lait nature, la classe IV est la classe du lait de surplus. Ces surplus peuvent être expédiés par la laiterie à une usine de transformation.

Le prix du lait de classe I est directement fixé par ordonnance périodique de la Régie des Marchés Agricoles. Le prix du lait des autres classes est négocié entre les producteurs et les industriels laitiers. Mais si ces négociations échouent, un conciliateur de la Régie des Marchés tentera d'amener les parties à une entente. Quand la conciliation ne donne pas de résultat, la régie fixe dans une sentence arbitrale le prix de chacune de ces classes.

Le prix moyen reçu par les producteurs est un prix pondéré sur la base des ventes faites par la laiterie dans chacune des classes et tenant compte des quotas des producteurs. Un exemple fera mieux comprendre comment est obtenu le prix moyen reçu par les producteurs. La laiterie X, répondant à la demande de ses clients, a utilisé au cours du mois Y dans les classes I, II et III (ou classes de lait nature) des quantités de 800,000, 100,000 et 100,000 livres de lait respectivement. Les fournisseurs de cette laiterie, pour ce mois Y, recevront, pour le lait admis à participer à ces classes de lait nature, un prix moyen pondéré de la façon suivante:

Quantité (livres)	Classe	Prix (2) (\$)	Montant (\$)
800,000	I	6.50	52,000
100,000	II	4.00	4,000
100,000	III	3.65	3,650
<b>Total: 1,000,000</b>		<b>Prix moyen: \$5.965 le cent livres de lait</b>	

Supposons maintenant que cette quantité de 1,000,000 de livres de lait utilisée dans les classes de lait nature représente seulement 90% de la somme des quotas attribués par cette laiterie à ses fournisseurs. Il n'y aura alors que 90% du quota de chaque producteur qui sera payé à ce prix de \$5.97 par cent livres. Tout le reste de la production ira

au surplus. Prenons un autre exemple: deux producteurs, A et B, qui ont des quotas respectifs de 9,000 et 7,000 livres de lait par mois et qui, au cours du mois Y, ont produit chacun 10,000 livres de lait. Le prix moyen qu'ils obtiendront pour leur production est de \$5.49 pour le premier et \$5.05 pour le second. Ces prix sont obtenus comme suit:

Quantité (livres)	Prix (\$)	Montant reçu (\$)	Prix moyen (\$)
<b>Producteur A (quota de 9,000 livres)</b>			
90% du quota: 8,100	5.965	483.16	
Surplus 1,900	3.50	66.50	
Production totale 10,000		549.66	5.49
<b>Producteur B (quota de 7,000 livres)</b>			
90% du quota: 6,300	5.965	375.79	
Surplus 3,700	3.50	129.50	
Production totale 10,000		505.29	5.05

Il résulte de ce calcul que le prix moyen reçu varie pour chaque producteur d'une même laiterie selon que leur production excède plus ou moins leur quota. Le prix moyen varie aussi entre les producteurs (dont les fermes peuvent être voisines) rattachés à des laiteries différentes. Celui qui livre son lait à une laiterie réussissant à utiliser 100% des quotas en classe I est favorisé par

rapport à celui qui livre à une laiterie dont la clientèle diminue et qui n'utiliserait que 60% des quotas en classe I.

Quant au prix de vente du lait nature aux consommateurs, la Régie ne fixe pas un prix mais un intervalle de prix minimum et maximum pour la vente soit à domicile, au comptoir ou au gros, pour tous les types de contenants.

(Réf. 21, page 16).

## Problèmes d'équité

Un marché, quel qu'il soit, devrait normalement permettre à tous les producteurs d'un produit identique et de même qualité de le vendre au même prix (compte non tenu du coût du transport). Est-ce le cas du marché du lait? La réponse est évidemment négative. Le producteur de lait de qualité mais vendu pour fins industrielles ou de transformation n'a pas accès au marché à prix élevé, même si son lait satisfait les exigences de qualité de ce dernier et même s'il peut satisfaire aux mêmes conditions de production. Également, deux producteurs de lait nature d'une même localité et produisant la même quantité de lait peuvent recevoir un prix moyen différent parce qu'ils n'ont pas le même quota. Des différences de prix entre ces deux producteurs peuvent aussi résulter du fait qu'ils sont rattachés à deux laiteries différentes n'utilisant pas la même proportion du lait reçu en classe I ou qui paient des prix différents pour le lait utilisé dans les autres classes de lait. Cet état de fait soulève des problèmes d'équité. On objectera sans doute que les producteurs de lait nature ont un prix plus élevé mais aussi des coûts plus élevés à cause des exigences de qualité imposées. Cette objection a sans doute un fondement historique, mais qui tend à disparaître. Le producteur de lait industriel de qualité peut répondre que s'il produit un lait de qualité égale, il n'y a pas de raison pour que son coût de production soit inférieur.

D'ailleurs, il est à prévoir que dans un avenir rapproché, on ne devra produire que du lait de qualité. Le producteur de lait nature pourra quand même affirmer que son coût de production est plus élevé car lorsqu'il a acheté sa ferme, il l'a payée plus cher en raison du quota de lait nature qui y était attaché. C'est sans doute vrai mais c'est là un élément du coût de production très artificiel sur lequel il ne faut pas tabler pour orienter l'organisation d'un marché. D'ailleurs, des compensations pourraient être prévues pour ceux qui ont subi des inconvénients de ce genre.

## Marché du lait industriel

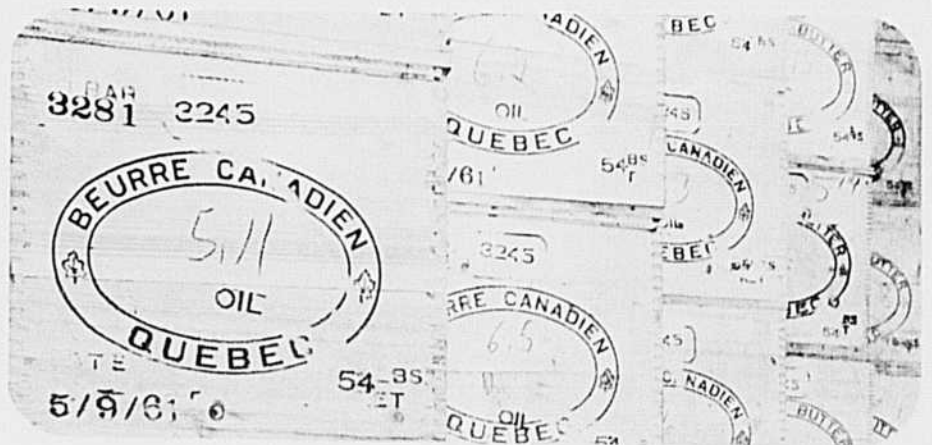
Tous les producteurs qui n'ont pas accès par un quota au marché du lait nature doivent vendre leur production aux usines de transformation du lait et constituent le secteur du lait dit industriel. Ce marché, autrefois ouvert à n'importe qui voulait produire du lait, tend à devenir plus fermé. Ceci résulte du fait que le producteur, pour avoir droit aux subsides fédéraux dont nous allons parler plus loin, doit disposer d'un quota d'éligibilité aux subsides; les quotas sont administrés par la Commission Canadienne du Lait (C.C.L.) et limités.

Le prix des produits laitiers aux consommateurs est indirectement fixé par la C.C.L. qui offre d'acheter à un prix de base qu'elle détermine, tout produit qui ne serait pas acheté sur le marché à ce prix. Ce soutien des prix revient en définitive à fixer indirectement le prix de ces produits sur le marché intérieur. Il a de plus une influence déterminante sur le niveau du prix du lait à la ferme. On a même explicité que ces prix sont fixés à un niveau tel (65 cents la livre pour le beurre, 47 cents pour le fromage et 20 cents pour la poudre) que les usines puissent payer \$3.60 le cent livres (f.a.b. l'usine) aux producteurs.

Toutefois, ce prix de \$3.60 n'est pas une ordonnance et en pratique, avant l'arrivée du plan conjoint, chaque usine payait le prix qu'elle pouvait ou voulait bien payer. Depuis la signature du plan conjoint, le prix est négocié entre les producteurs et les industriels laitiers.

En fait, les négociations n'ayant pas donné de résultats, c'est la Régie des Marchés Agricoles qui, dans une sentence arbitrale, a fixé le prix de base à \$3.60 pour le lait de qualité A (10 cents de moins pour du lait de qualité B) auquel s'ajoutent des primes pour la livraison en vrac (15 cents) et la livraison l'hiver (10 cents).

A ce prix payé par les usines, la C.C.L. ajoute un subside direct au producteur de \$1.25 le cent livres, moins 26 cents pour l'aide à l'exportation, sur la quantité de lait n'excédant pas le quota d'éligibilité au subside. Ce quota pour un producteur donné correspond aux quantités de lait qu'il a expédiées en 1966-67, soit la première année d'entrée en vigueur de ce type de subsides (les montants n'étaient pas les mêmes). Il peut toutefois être augmenté par l'achat du troupeau ou d'une partie du troupeau d'un producteur qui abandonne l'industrie laitière ou à la suite d'une redistribution périodique de quotas par la C.C.L. à partir d'une banque de quotas accumulés par des annulations de quotas ou des réductions imposées à ceux qui produisent moins que leur quota. Ces quotas ne peuvent dépasser 400,000 livres pour un exploitant ou 700,000 livres par année pour deux ou plusieurs exploitants d'une même ferme. Si un producteur produit plus que son quota d'éligibilité au subside, une pénalité de \$1.25 du cent livres de lait lui est imposée. Cette pénalité est soustraite du montant dû en subsides.



## Les économies possibles dans la commercialisation

La description du mécanisme de détermination des prix du lait a montré que ce marché ne présente pratiquement aucune des caractéristiques d'un marché libre, parfaitement concurrentiel. Le mécanisme supplétif mis en place devrait toutefois permettre aux entreprises engagées dans le secteur de la transformation et de la mise en marché du lait de remplir leurs fonctions au moindre coût.

Malheureusement, on ne connaît pas le coût minimum qui pourrait être atteint dans le transport, la transformation et la distribution du lait ou des produits laitiers.

Nous savons approximativement comment la marge totale de mise en marché est répartie entre les diverses fonctions. Ces données sont présentées au tableau 9.

Tableau 9

Distribution de la marge de commercialisation de certains produits laitiers selon les diverses fonctions de mise en marché, 1964.

Fonctions	Beurre (1 livre)	Fromage (1/2 livre)	Lait évacué (14 1/2 ozs)	Crème glacée (1/2 gall.)	Lait nature (1/2 gall.)	
					Épicerie	Domicile
Collecte	—	—	Coût en cents			1.4
Transformation	5.6	8.1	5.8	20.6	9.8	8.9
Distribution	15.8	13.5	2.7	38.0	14.8	20.8
Total	21.4	21.6	8.5	61.2	26.0	31.1

Source: No 22 de la liste des ouvrages cités.

N.B. Il s'agit de chiffres tirés d'une étude faite aux États-Unis.

## Transport du lait

La première opération de mise en marché du lait est son transport de la ferme aux usines de pasteurisation (lait nature) et de transformation (lait industriel). Bien des facteurs influencent le coût de cette opération. La dispersion des fermes sur un territoire donné et le volume de livraison de chaque ferme conditionnent le type de camions utilisés et le coût du transport. Il en est de même du fait que des fermes conservent le lait en vrac et d'autres en bidons. Il est certain que des réductions de coût très substantielles seraient possibles s'il y avait moins de fermes et si celles-ci conservaient toutes le lait en vrac, ce qui permettrait d'uniformiser le système de transport. Le transport en vrac exclusivement diminuerait aussi le coût de réception à l'usine. C'est peut-être de ce côté que se trouvent les plus grandes économies possibles; elles sont fonction de réaménagement au niveau des fermes. Nous nous préoccuons également des contractions de coût possibles à l'intérieur même de la commercialisation du

lait, les conditions de production au niveau des fermes étant données.

Une diminution du coût de transport du lait pourrait résulter d'une meilleure coordination dans l'organisation du transport afin d'éviter la duplication ou le chevauchement des routes de transport et les mouvements d'aller et retour inutiles d'une localité à une autre.

Le chevauchement des routes de transport a été signalé dans le rapport sur l'industrie laitière de la Commission Royale d'Enquête sur l'Agriculture au Québec. On peut lire dans le rapport que "sur le même chemin il peut passer jusqu'à six ou sept cueilleurs de lait. Par exemple, dans un rang de la région de Nicolet, qui fournit moins de 2.5 millions de livres de lait par année, il y passe quatre cueilleurs de lait industriel et un de lait nature". (Réf. 12, p. 129-130). Par ailleurs, la concentration accélérée des usines de transformation, en particulier dans les zones où

la production laitière est dispersée, a atténué la duplication des réseaux de ramassage.

Un deuxième aspect du manque de coordination du transport du lait est le mouvement inutile de lait d'une localité à une autre. Une partie de ces déplacements inutiles est due au système du double marché pour le lait. Ainsi, des producteurs situés à proximité d'une laiterie expédient leur lait à une usine de transformation d'une localité plus éloignée parce qu'ils n'ont pas de quota de lait nature alors que ce sont d'autres producteurs dont certains sont situés tout près d'une usine de transformation qui approvisionnent la laiterie. On peut ajouter qu'il arrive que les excédents de lait de la laiterie (classe IV) sont détournés après réception vers l'usine de transformation, de sorte qu'une partie du lait fait deux fois un déplacement inutile. La mise en place d'un Office provincial pour le lait nature devrait rationaliser le transport du lait dans ce secteur du marché.

## Traitement du lait nature

Comme on l'a fait précédemment, il est nécessaire de distinguer dans cette analyse les opérations de traitement du lait nature dans les usines de pasteurisation de celles de la transformation du lait en produits laitiers.

Dans le cas du lait nature, il est certain que des économies substantielles sont liées à la taille des usines de pasteurisation. Plusieurs études américaines l'ont montré (Réf. 24, p. 181 à 190). Une de ces études réalisée dans l'état du Vermont en 1963, fait voir que le coût interne de traitement et mise en contenants du lait diminue de 49% (5.7 cents à 2.9 cents) quand la taille de l'usine passe d'une capacité pleinement utilisée de 6,000 à 100,000 pintes par jour. On dispose de plus d'indications à l'ef-

fet que le coût continue à baisser quand la taille dépasse la taille maximale de l'étude citée (Réf. 24, tableau 13-4).

Au Québec, les économies d'échelle ne sont peut-être pas exactement les mêmes mais existent sans doute. Or, il y a très peu d'usines qui opèrent à un fort volume de production. En 1967, il y avait seulement 7 usines, dont 6 à Montréal et une à Québec, sur 139, qui avaient un volume de production d'au moins 100,000 pintes par jour (Réf. 26, d'après nos calculs). Mais ces sept usines contrôlaient environ 43% de la production de lait nature.

Si on suppose qu'à l'exception des villes de Québec et Montréal, il n'y a pas de concentration de population suffisante pour justifier des laiteries de grande taille (3) et en considérant que déjà dans ces deux villes, les usines importantes détiennent un fort pourcentage du marché, on peut conclure que les compressions de coûts possibles pour une plus grande concentration des entreprises sont relativement faibles. C'est peut-être la raison pour laquelle on n'observe qu'une très faible diminution du nombre d'usines de pasteurisation, depuis quelques années (Réf. 21). Par contre, l'introduction de la vente par les magasins d'une proportion importante du lait va favoriser la concentration des usines d'embouteillage. Celles-ci pourraient approvisionner des clients plus éloignés.

Mais l'observation précédente ne signifie pas que des compressions de coûts substantielles ne sont pas possibles. Des usines de taille importante peuvent opérer à coûts élevés si elles sont mal administrées ou encore si les mécanismes de détermination des prix ne sont pas contraignants pour les usines ayant des coûts trop élevés. Or, il est vraisemblable de penser que cette dernière hypothèse est exacte. Comme on l'a vu, les activités de la Régie des Marchés dans la fixation des prix revien-

nant en définitive à déterminer la marge de commercialisation. Remarquons ce qu'écrivent à ce sujet les membres de la Commission de planification de l'agriculture canadienne (Réf. 27).

"Là où les offices provinciaux du lait établissent le prix de vente au détail, ils déterminent la marge de commercialisation pour les produits du lait nature. Il est fort probable que ces marges soient fixées pour couvrir les frais des concessionnaires les moins efficaces et servent ainsi à réduire la concurrence des prix..."

Si cette hypothèse est exacte, aucune entreprise n'est forcée, au risque d'être éliminée par la concurrence, de rechercher les moyens d'abaisser ses coûts ou encore de réduire ses profits. On devrait alors observer des coûts et des profits très variables entre les usines et des profits moyens assez élevés. Or, c'est précisément l'observation faite dans le rapport de la Commission April (Réf. 12, p. 109). Pour 15 usines de pasteurisation comprises dans leur échantillon, le taux de rendement du capital (mesuré par la valeur nette tangible) varie de 87.8% à 0.3%, il est supérieur à 20%

dans 4 des 15 usines et est en moyenne de 12.2%. Le rapport ajoute que des anomalies comptables aboutissant à une sous-évaluation des profits ont été constituées et rapporte que le taux de rendement moyen du capital dans les usines de pasteurisation aux États-Unis était de 7.0 à 7.6% autour des années soixante. Ajoutons, quant à nous, que le taux de rendement moyen des obligations à long terme des gouvernements pour l'année correspondante était un peu inférieur à 6% (Réf. 28).

Ces chiffres, malgré la prudence avec laquelle on doit les interpréter, indiquent que des réductions de coûts et profits sont possibles et que la marge séparant le prix du lait à l'entrée et à la sortie de l'usine pourrait être réduite au profit soit des consommateurs, soit des producteurs de lait. Si on suppose possible des réductions de 1 cent, 1.5 cent ou 2 cents par pinte de lait et crème vendue, appliquées aux quantités de 1969, les économies au cent livres de lait seraient substantielles. Si celles-ci étaient transmises aux producteurs, elles se traduiraient par un accroissement de prix intéressant.



## Transformation du lait

Une étude publiée en 1967 sur les coûts de fabrication des produits laitiers au Québec (Réf. 29) révèle qu'en 1965, dans les usines échantillonnées, le coût de fabrication du beurre était en moyenne de 2.75 cents la livre et variait de 7.70 cents à 1.87 cents, selon le genre et la taille des usines. Le coût moyen de fabrication du fromage était de 6.42 cents la livre et variait de 7.41 à 4.27 cents la livre. Quant à la poudre de lait écrémé, son coût moyen de fabrication était de 4.37 cents et variait de 4.92 à 3.56 cents.

Ces chiffres sont intéressants mais ils ne permettent pas de préciser la réduction possible de la marge de transformation de ces produits. Comme le signalent eux-mêmes les auteurs, on ne peut dire que l'une ou l'autre des usines étudiées représentait l'usine idéale ayant atteint l'efficacité maximum ou produisant au véritable coût moyen minimum. De plus, les chiffres n'indiquent nullement quels montants sont effectivement retenus par les entrepreneurs de ce secteur pour l'accomplissement de cette fonction.

## Distribution du lait et des produits laitiers

Il nous reste à analyser la fonction peut-être la plus coûteuse de toutes les fonctions de mise en marché, soit la distribution des produits. En effet, selon l'étude citée précédemment (Réf. 22) la fonction distribution au gros et au détail est responsable de plus de la moitié de tous les frais de commercialisation, soit 74% pour le beurre, 63% pour le fromage, 67% pour le lait nature (57% s'il était acheté au magasin plutôt que livré à domicile), 62% pour la crème glacée et 32% pour le lait évaporé.

Il serait donc bien important de pouvoir mesurer correctement les réductions possibles de la marge de distribution. Malheureusement, cette tâche semble encore plus difficile que dans les cas précédents. La distribution des produits laitiers est généralement faite par des établissements vendant toute une gamme de produits, d'où la difficulté d'isoler les coûts et profits imputables à tel ou tel produit en particulier. De plus, cette fonction de distribution est composée d'un grand nombre de services fournis aux consommateurs. Or, on peut se demander si tous ces services sont nécessaires et surtout s'ils sont exigés par les consommateurs. Il est possible qu'on n'ait pas laissé aux consommateurs, par des réductions de prix équivalant au coût de ces services, le choix d'accepter ou de refuser ces services.

### Le lait à domicile

Actuellement au Québec, la majorité du lait nature est distribuée au domicile du consommateur (4) dans des contenants d'une pinte par des distributeurs qui, dans une proportion de 68%, rencontrent de 4 à 13 concurrents sur leur route. Le distributeur moyen a une route d'une longueur de 27 milles, il a 10 clients par mille de route, auxquels il livre 1.36 pintes de lait par jour, c'est-à-

dire 14 pintes de lait par mille de route (11 pintes à Montréal) avec un capital investi évalué à \$7,720. Malgré la forte concurrence entre les distributeurs et les coûts qui en découlent, ceux-ci réussissent apparemment à réaliser un profit équivalent à un rendement de 21% sur le capital investi (Réf. 12, p. 113 à 120).

Ces faits en eux-mêmes suggèrent qu'une réduction substantielle de la marge de distribution du lait serait possible. On peut ajouter quelques autres observations appuyant cette hypothèse:

1- On a mis sur le marché aujourd'hui des contenants de plastique de 3 pintes en sachets individuels d'une pinte, permettant au lait de se conserver frais beaucoup plus longtemps. Ces contenants sont encore peu utilisés, bien qu'ils permettraient de réduire la fréquence de distribution et dans bien des cas d'éliminer la livraison à domicile, le consommateur moyen pouvant faire sa provision en même temps que son épicerie.

2- Dans une étude faite au Maine, on a estimé que le fait de réduire de 3 à 2 fois par semaine la livraison à domicile, permettait de diminuer le coût de 1 cent la pinte (Réf. 30). Au Québec, l'observation courante montre que la fréquence de livraison est de 4 à 5 fois par semaine.

3- On a estimé en Ontario qu'il coûte environ 8 cents pour livrer une pinte de lait à domicile, comparativement à 1 à 1½ cents pour livrer la même pinte à un établissement commercial, soit une différence d'au moins 6½ cents (Réf. 13 p. 175).

On objectera sans doute que les remarques précédentes suggèrent non seulement une diminution du coût des services mais aussi l'élimination de certains services fournis au con-

sommateur et que ce dernier désire ces services et est prêt à payer pour les avoir. De même, certains penseront que la diminution des services ferait baisser la consommation. Bien que ces affirmations ne soient pas prouvées, il est difficile d'y répondre rigoureusement. On tentera de répondre à ces objections par un exemple:

Une laiterie du nom de Perrette ouvrit il y a quelques années à Montréal des magasins laitiers appelés en anglais "specialty shops ou jug stores". Sa spécialité était la vente de lait en sachets de 3 pintes qu'elle réussissait à vendre à un prix très bas. L'entreprise était en voie de prendre une bonne partie du marché jusqu'à ce que les autres laiteries fassent pression sur la Régie des Marchés pour qu'un prix minimum de vente soit fixé pour ce type nouveau de contenant comme pour tous les autres. Les pressions furent entendues et la Régie fixa un prix minimum supérieur au prix courant de l'entreprise Perrette.

Cet exemple suggère trois conclusions: la marge de distribution du lait pourrait être réduite de façon sensible, la fixation d'un prix minimum pour la vente au détail constitue une entrave à la concurrence et le consommateur semble pouvoir se dispenser du service de la livraison à domicile si on lui donne l'occasion de choisir en réduisant le prix (à Québec actuellement, on paie une pinte de lait le même prix, qu'elle soit livrée à domicile ou achetée dans une épicerie).

Les produits laitiers sont principalement vendus dans des magasins de détail et on ne dispose d'aucune indication sur les réductions possibles des coûts et profits de ces ventes.

## Conclusions

*Notre étude conduit à la conclusion que l'organisation actuelle du marché du lait n'est pas la meilleure, tant du point de vue de l'équité que de l'efficacité. Il est donc souhaitable d'étudier de nouvelles formes d'organisation. Parmi celles-ci, la formule du "pool" laitier que l'on rencontre en Ontario, en Colombie-Britannique et dans plusieurs états américains (Réf. 24) mérite d'être examinée.*

*Quant aux opérations de transport, de traitement, de transformation et de distribution du lait et des produits laitiers, nous avons identifié pour chacune d'elle des zones d'économies substantielles. Il nous faut regretter à nouveau que le manque de recherches dans ces matières nous a empêchés de mesurer ces économies de manière rigoureuse et d'évaluer leur dimension globale pour la province. Si ces économies étaient réalisées, les producteurs et les industriels laitiers pourraient se partager les gains importants qui résulteraient d'une productivité accrue dans le transport, le traitement et la transformation du lait et des produits laitiers; il en serait de même pour les consommateurs et les distributeurs dans le domaine de la distribution.*



à domicile  
ou...  
à l'épicerie



Photos ministère fédérale de l'Agriculture

### Notes:

- 1) En 1969, il y avait 28 plans conjoints groupant 89% de tous les producteurs de lait nature au Québec (Réf. 21)
- 2) Prix actuellement en vigueur sur le marché de Montréal (Réf. 21)
- 3) On peut penser que les frais de distribu-

- tion sur un trop large territoire annuleraient les économies réalisées par la concentration des usines.
- 4) 54% des distributeurs échantillonnés par la Commission April vendaient au moins 80% de leur lait à domicile (Réf. 12, p. 114).

### N.D.L.R.

Les lecteurs sont priés de prendre note que les diverses références mentionnées dans le présent dossier seront publiées lors de la parution de la quatrième tranche de cette série sur l'industrie laitière au Québec. Une première liste des ouvrages cités a été publiée le 25 novembre et se rapportait aux deux premières publications de notre dossier sur le lait.



Au moment où nous faisons avec nos petits la liste des cadeaux de Noël, où nous remplissons nos garde-manger de victuailles pour nourrir des régiments entier, quelque part en Amérique Centrale des enfants squelettiques attendent sur des matelas souillés que la mort vienne apaiser leur faim, des femmes doivent s'entasser à deux dans de pauvres lits attendant le moment d'accoucher, dans de pauvres hôpitaux de fortune. Ce contraste si choquant entre nos deux univers m'est apparu avec force lors d'une rencontre avec un prêtre de chez nous, qui travaille depuis huit ans auprès des populations démunies du Guatemala.

Jean-Marie Paiment, prêtre du diocèse du Sault-Ste-Marie agit vraiment comme le levain dans la pâte, dans ce coin perdu du centre de l'Amé-

rique. Il a compris que pour parvenir à l'âme, il faut passer par le corps. Avant de faire des chrétiens convaincus, il faut rendre aux hommes leur dignité. Agir sur ces masses affamées et fatalistes demande des qualités d'homme d'action assez extraordinaires. Depuis 8 ans, cet ancien curé de Verner a changé la physionomie des villages qu'il anime. Il a embrigadé ses gens dans des coopératives de vente de café, dans des caisses populaires; il organise réunions et classes publiques. Les paroissiens de Padre Paiment étaient analphabètes à 99%, il a réussi à leur donner le goût d'apprendre et d'essayer de se survivre par eux-mêmes. Exploités depuis toujours, ces gens ne savaient pas ce qu'était l'unité, la solidarité de classe. Par des cours très élémentaires, à l'aide de dessins rudimentaires, il est parvenu à faire éclore en eux le goût d'agir, d'apprendre. Le père Paiment a ainsi formé des moniteurs et

des chefs qui réussissent ensuite à éclairer leurs compatriotes. Une absence complète d'hygiène rendait la vie des gens misérable et écrasante. Des huttes de terre battue, sans eau, sans électricité, une alimentation dépourvue de protéines et de vitamines, des conditions de malpropreté repoussantes éliminaient de suite quantité de nouveau-nés. Seuls les plus forts survivaient. Inutile de distribuer gratuitement remèdes ou vitamines, si l'on n'inculque pas d'abord aux mamans quelques notions élémentaires d'hygiène et de vie saine. "Mes sermons commencent par le Sacré-Coeur, mais finissent par le savon et les vitamines".

Pendant qu'ici au Québec, nos médecins spécialistes cherchent à échapper à un contrôle et veulent conserver à tout prix leurs prérogatives et leurs revenus, là-bas, en Amérique Centrale des médecins, hommes et femmes vont gratuite-

ment chaque fin de semaine distribuer leurs soins aux villageois éloignés. En attendant, les secours médicaux le curé doit souvent arracher une dent, désinfecter une plaie et nettoyer des oreilles... Le Père Paiment sait aussi se faire bâtisseur, on a construit dans ses villages de modernes entrepôts à café. Il sait aussi se faire courtier et vendeur, pour essayer de donner à ses gens un revenu équitable pour leur travail. De passage au pays, il essaie de trouver des débouchés nouveaux pour le café. Il ne recule devant rien pour aider son petit peuple.

L'énormité de la tâche des animateurs en pays sous-développé a de quoi décourager le plus tenace. Les conflits politiques et le conservatisme des gouvernements contribuent à faire de ces contrées misérables de véritables ferments de révolution. Les grands propriétaires, les possédants et même une partie

du clergé local ne tiennent pas à voir s'opérer des changements sociaux qui réduiraient leur part de revenu et de prestige. Sur 594 prêtres et missionnaires au Guatemala, plus de 500 sont étrangers. Cette situation ne peut évidemment durer, de l'avis du Père Paiment, dans 10 ans, il faudra que les étrangers quittent le pays. Ce court laps de temps permettra-t-il de consolider les oeuvres existantes, de rendre viables ces coopératives, d'équiper ces hôpitaux, d'éduquer assez de gens pour qu'ils puissent à leur tour sortir leurs compatriotes de la noirceur?

Si en ces semaines de fébriles préparatifs, vous sentez le besoin de vous libérer d'un surplus d'égoïsme et si les pleurs des enfants affamés du Guatemala peuvent encore vous émouvoir, rappelez-vous de Jean-Marie Paiment, de la Union, Sacapa, au Guatemala. Ce ne sera pas de la charité, c'est de la justice.

La bannière, décoration très en vogue, prend ici la forme du sapin, d'un sapin qui veillera de façon amusante sur les cartes de Noël que vous recevrez.

### Le sapin croché

(Illustration no 2)

Grandeur: 35 po. x 20 po. (sans la frange)

Fourniture: 5 on. de laine vert

10e rang: comme le 7e

11e rang: comme le 8e

12e rang: comme le 9e.

Monter 100 m. en l'air.

A) Faire les 12 rangs du pa-

Ou encore, fixez-le de la même façon sur un carton fort recouvert d'un tissu rouge ou sur un carton peint.

Ou encore, glissez de très petites baguettes de bois ou de plastique ou un fil métallique rigide dans les espaces des 7e et 10e rangs. Ou encore, bâtissez un cadre triangulaire, en bois: fixez des baguettes ho-

izontales aux hauteurs correspondant aux rangées du sapin. Montez-y le sapin.

Décorez-le avec les cartes de Noël reçues que vous accrochez ici ou là sur le sapin ou agrémentez-le de jolies boules de Noël ou de bonbons multicolores. Les enfants le dévorront des yeux... Mon beau sapin, Roi des forêts...

## Jeu de crochet avec Angèle



### La bannière de Noël

Ou encore, vous épinglerez ou coudrez ici et là sur ses branches des boules de Noël multi-

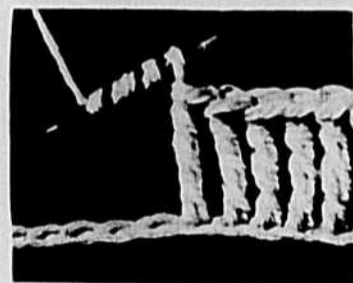


Illustration No 1

colores, toutes petites. Il est fait d'une combinaison de brides simples et de triples brides. Les fibres synthétiques conviennent spécialement à sa fabrication.

#### Théorie de la triple bride. (t.b.)

(Illustration no 1)

Sur un chaînette, faire 4 m. en l'air pour tourner.

- 1) faire 3 jetés (enrouler la laine 3 fois autour du crochet),
- 2) piquer le crochet dans une maille de la chaînette,
- 3) faire 1 jeté
- 4) tirer une boucle
- 5) faire 1 jeté
- 6) ramener le jeté à travers deux boucles
- 7) faire 1 jeté
- 8) le ramener à travers deux boucles
- 9) faire 1 jeté
- 10) le ramener à travers deux boucles
- 11) faire 1 jeté
- 12) le ramener à travers les deux dernières boucles.

foncé, 3 on. de laine vert moyen, Reste de laine rouge, Crochet no 9.

Tension: 5 b.s.: 1 po. 2 rangs en b.s.: 1 po.

Voici la liste des points employés dans cet ouvrage.

\* 1er et 2e rangs: en brides simples. Couleur: vert foncé.

3e et 4e rangs: en triples brides. Couleur: vert moyen.

5e et 6e rangs: en brides simples. Couleur: vert foncé.

7e rang: 1 b.s., 1 m. en l'air jusqu'à la fin. Couleur: vert Moyen.

8e rang: 2 b.s. en piquant le crochet dans l'espace obtenu sous la m. en l'air du rang précédent. Coul.: vert foncé.

9e rang: en brides simples (vert foncé)

tron tel qu'indiqué plus haut, soit de \* à \*. Couper et finir. Ce morceau est le plus long et occupera le bas du sapin.

B) Diminuer de 10 m. à chaque extrémité du morceau

A. Donc, attacher la laine à la 10e b.s. du dernier rang de A, faire 2 m. en l'air pour tourner, faire le 1er rang du patron en ayant soin d'arrêter à la 90e b.s. du rang préc., tourner et continuer les 12 rangs du patron. Vous travaillez sur 80 mailles. Couper et finir.

C) Comme à B). Commencer à la 10e m. du morceau B et arrêter à la 70e. Travailler le patron sur 60 m. Couper.

D) Comme à B). Commencer à la 10e m. du morceau C) et arrêter à la 50e. Travailler le patron sur 40 m. Finir.

E) Comme à B). Commencer à la 10m. du morceau D) et arrêter à la 30e. Travailler le patron sur 20 m. Couper et finir.

Ajouter une frange de 4 po. au bas.

Attacher les triples brides en groupe de cinq. Pour ce, avec la laine rouge, vous faites deux tours autour des 5 triples brides et nouez. Répétez pour les deux rangs de t.b. de chaque patron.

Le montage.

Fixez-le au mur en attachant chaque extrémité supérieure de chacune des cinq rangées.

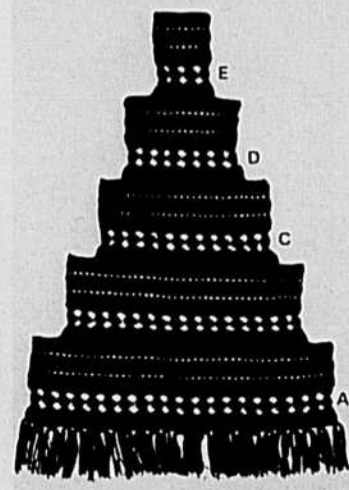


Illustration No 2

## Les abonnées de la section F

"Quand on est veau, c'est pour un an. Mais quand on est bête... c'est pour longtemps." C'est ce que Marguerite se répète depuis 37 ans... depuis qu'elle s'est rendu compte qu'elle habite dans le mauvais quartier de l'humanité: dans la section marqué F, F pour femme... On aime à magnifier le rôle de la femme: sa vie de dévouement, d'oubli. Plus les hommes se sentent la conscience lourde plus l'auréole de la femme épaissit. Comment un homme normal pourrait-il continuer à se bercer tranquillement, les pieds dans le fourneau, pendant que sa femme a les mains plongées dans l'eau grasseuse, avec deux petits accrochés à ses jupes et trois autres qui s'amuse à faire des fleurs de confitures... si ce brave homme n'était absolument convaincu qu'il a épousé "une vraie sainte" en montée vers le Paradis.

Chacun sait que la sainteté, c'est pour les femmes. Avant de se marier, Marguerite n'était que la fille d'Antoine... maintenant elle est la femme d'Édouard, en attendant d'être la mère d'Ephrem et la belle-mère de Xavier... Les vraies femmes, les saintes femmes n'existent que par réflexion... Elles réfléchissent la vie des hommes. Elles n'existent que par rapport à eux. Ce qui rend cette réflexion encore plus pesante, c'est qu'elle se traduit par des gestes sans suite continue. Un travail de femme ne s'accomplit que pour se voir détruit: le beau gâteau est vite englouti, le pantalon frais pressé se salit, le parquet reluisant se ternit. C'est un perpétuel recommencement de cet "ordinaire" si peu extraordinaire.

Quelques originales essaient bien de temps en temps de casser cette tradition, mais la flambée d'espoir s'éteint vite. Ce qui console Marguerite, c'est que parmi ses décoratrices en confiture, il s'en trouve deux pour croire que la sainteté des femmes, c'est une affaire finie. Elle frémit de joie en entendant Caroline et Annie (qui jouent aux grandes personnes) dire à leurs deux frères: "Prenez le torchon et le balai... faut que ça brille quand on va revenir du travail!..." La poussière et la sainteté seraient-elle en train de changer de camp?

Miss Terre



## Mon nez dans votre cuisine

Les mets panés apportent un renouveau de saveur et d'intérêt aux repas de tous les jours. En effet, une couche croustillante et dorée recouvrant viandes, poissons, légumes ou plats gratinés, voilà bien ce qu'il faut pour éveiller les appétits les plus dolents. Nous vous offrons quelques recettes fondamentales de poulet et de fruits de mer panés. Ces recettes se prêtent à de multiples variantes. Avec un brin d'habileté et d'imagination, vous aurez grand plaisir à adapter ces recettes faciles aux viandes et aliments préférés de votre famille.

Par exemple, déguisez les restes de légumes ou "habilitez" les légumes de tous les jours tels que pommes de terre bouillies, carottes, navets, en les recouvrant d'une exquise couche de mélange à enrober. Mettez vos croquettes de viande en valeur en les enrobant aussi de ce savoureux mélange. Essayez ces variations et découvrez par vous-même les multiples avantages du mélange à paner et à enrober.

### Crevettes Panées

(entrée ou hors-d'oeuvre sans pareil!)

1 lb. de grosses crevettes  
1 oeuf  
2 c. à soupe d'eau  
1 enveloppe de mélange à paner ou de chapelure  
beurre à l'ail  
ou  
sauce coquetel

Décortiquer les crevettes et retirer la veine noire. Battre l'oeuf avec 2 c. à soupe d'eau. Saucer les crevettes dans l'oeuf battu et enrober de mélange à paner. Placer sur une lèchefrite non graissée, cuire à 400°F 10 min. Servir accompagnées de beurre à l'ail ou de sauce coquetel.

**Pétoncles Panés:** remplacer les crevettes par des pétoncles. Cuire à 400°F, 10 à 15 min. selon la grosseur. Accompagner aussi de beurre à l'ail ou de sauce coquetel.

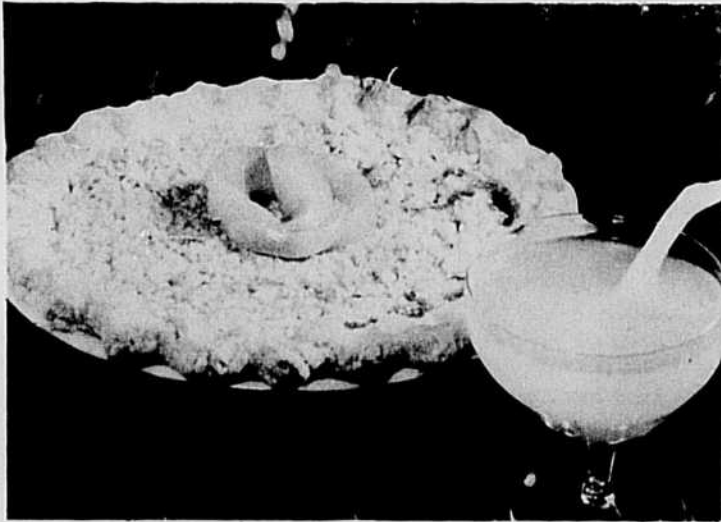
Beurre à l'ail  
4 gousses d'ail  
eau bouillante  
1/2 tasse de beurre

poivre  
jus de citron  
Mettre les gousses d'ail dans de l'eau bouillante et porter à ébullition. Retirer l'ail de l'eau, peler et rincer à l'eau froide. Remettre les gousses d'ail pelées dans l'eau bouillante; laisser bouillir quelques secondes. Égoutter, émincer

### Ailes de Poulet "Réception"

(Hors-d'Oeuvre Chaud Très Aimé)

2 lb d'ailes de poulet  
1/2 enveloppe de mélange à paner  
1/4 c. à thé de sel de céleri  
1/4 c. à thé de poudre d'ail



et écraser l'ail le plus possible. Ajouter le beurre à l'ail et bien lier. Poivrer, ajouter 1 ou 2 gouttes de jus de citron. Servir mou ou fondu.

### Sauce Coquetel

1/2 tasse de sauce chili  
1/4 tasse de catsup  
1/4 tasse de raifort préparé  
1/2 c. à thé de sauce Worcestershire.

Mélanger les ingrédients et refroidir avant de servir. Environ 1 tasse de sauce.

Couper l'aile de poulet à la jointure pour former deux petits bâtonnets. Tailler légèrement le bout pointu et sec de l'aile. Combiner le mélange à enrober, le sel de céleri et la poudre d'ail dans un sac en plastique. Humecter les ailes de poulet avec de l'eau, les mettre dans le sac et agiter pour bien enrober. Déposer sur une lèchefrite non graissée. Cuire environ 30 min. à four modéré (250°F). Remuer la lèchefrite de temps en temps.

### Poulet Pané

(excellente façon d'apprêter les restes) restes de poulet

1 oeuf  
2 c. à soupe d'eau froide  
mélange à paner.  
Tremper les morceaux de poulet dans l'oeuf battu avec l'eau. Enrober de mélange à paner, déposer sur une lèchefrite non graissée et cuire à four modéré (350°F) 15 min. Servir avec votre sauce barbecue préférée, avec de la sauce taco ou du beurre à l'ail.

### Sauce Taco

1 boîte (7 1/2 oz) de sauce aux tomates  
1/2 tasse de sauce chili  
2 c. à soupe d'huile de maïs  
1 petit oignon haché fin  
1/4 c. à thé de poudre d'ail  
1 c. à soupe de vinaigre  
2 c. à soupe d'origan  
Mélanger tous les ingrédients. Servir froide. 1 1/2 tasse.

### Croustillant aux pêches

Êtes-vous à la recherche d'une recette de tarte, facile à préparer, et qui diffère un peu d'une autre tarte ordinaire? Celle qui suit est australienne.

### Pâte

1 1/2 tasse de farine tamisée  
tout usage  
pincée de sel  
1/2 tasse de beurre  
2 c. à table d'eau froide  
4 c. à table de confiture ou de gelée de groseilles rouges  
1 boîte (14 onces) de tranches de pêches

### Garniture

1/2 tasse de farine tamisée tout usage  
1/2 tasse de beurre  
3 c. à table sucre granulé  
1/4 c. à thé de cannelle

Tamiser la farine avec le sel et y incorporer le beurre. Asperger d'eau; mélanger légèrement à l'aide d'une fourchette et rouler la pâte en une boule ferme. Abaisser la pâte et la placer sur une assiette à tarte de 8 ou 9". Couvrir de confiture ou de gelée de gro-



Pour des recettes succulentes et des renseignements sur l'achat et l'entreposage du porc, il suffit de demander un exemplaire du nouveau feuillet "Le porc", publication 1428, en écrivant à l'adresse suivante: Division de l'Information Ministère de l'Agriculture du Canada, Ottawa.

seilles rouges, puis de rangées de tranches de pêches.

Pour la garniture, mélanger la farine, le sucre et la cannelle et y incorporer le beurre jusqu'à ce que le mélange ait une consistance granuleuse. En répandre une couche égale sur les pêches et cuire dans un four de 375°F, pendant 40 minutes environ ou jusqu'à ce que la cuisson soit terminée. Servir froid ou chaud; ajouter, si désiré, le reste du jus de pêche épaissi au préalable avec 2 c. à thé de fécule de maïs.

### IMPORTANT

La cuisson sera un plaisir pour vous avec "ENGEDURA" La LEVURE - sèche - à effet rapide QUI SE CONSERVE INDÉFINIMENT

Si votre épicer ne le vend pas, COMMANDEZ PAR LA POSTE

Boîte de 1 1/4	0.35
Boîte de 4 onces	0.70
Les 2 ci-dessus pour seulement	1.00
Boîte de 8 onces	1.30

Frais de poste payés  
S.V.P. nous donner le nom de votre épicer. Écrire vos nom et adresse en lettres mouillées.

EDWARD AGENCIES LTD.  
P.O. Box 1558,  
Winnipeg 1, Manitoba.

## PATRON À DIX SOUS



Quand le fil s'amuse il brode tapis ou tableautin pour égayer le décor de la maison. Vous aimerez réaliser au point de croix ce tableau au charme intime. Modèle no. E.N. 467F. Adressez vos commandes à PATRON À DIX SOUS, LA TERRE, 515 ave Viger, Montréal 132. Inscrivez bien vos NOMS et ADRESSE en LETTRES MOULÉES.

PAGE 14 - LA TERRE DE CHEZ NOUS, 9 DÉCEMBRE 1970

## Bonhomme, bonhomme, sais-tu jouer?

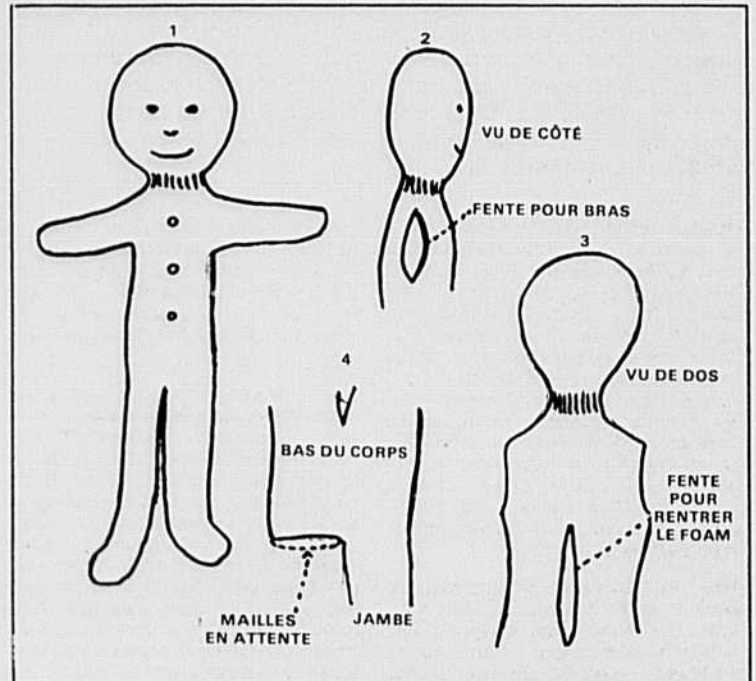
Sans doute inspirée par les bonnes idées de Noël de notre chroniqueuse régulière Angèle, une aimable lectrice de Sullivan, en Abitibi, vous offre comme cadeau de Noël, ce gentil bonhomme de laine amusant à faire.

Placer 3 mailles sur 3 broches, ajouter 2 m. à chaque rang, pour faire 15 mailles sur chaque broche, puis tricoter 22 rangs. Pour le cou, tricoter 1 m. end., 1 m. envers pour 5 rangs, tricoter 3 r. à l'end. et mettre toutes les mailles sur 2 broches seulement. #2 Tricoter 12r. à l'end. et à l'env., sur le devant du bonhomme et sur son arrière. Remettre le tout sur 3 broches et tricoter 5 rangs. Ensuite, revenir sur la broche en tricotant à l'env. pour former une fente en arrière. #3 Aller et revenir sur 14 r. ensuite, enfiler tout à l'end. et faire 20 r.

Séparer les mailles en deux, pour faire les jambes et tricoter de nouveau sur 3 broches, pour 40 rangs et faire le pied comme on l'a fait un bas #4. Faire la deuxième jambe. Prendre 24 m. dans la lente du bras et tricoter pour 25 rangs et finir en enlevant 1 maille à chaque broche sur chaque rang. Remplir de styrofoam et faire le vi-

sage du bonhomme avec de la laine ou des boutons.

Pour enjoliver, on peut faire un petit chapeau et une robe, mais ce n'est pas nécessaire, car les enfants adorent leur poupée de laine. C'est un bonhomme chaud avec lequel les petits aiment aller se coucher et ça ne peut leur faire mal...



Le bonhomme coûte environ \$1.00

# Le courrier de Marie-Josée

**CONDITIONS DU COURRIER:** Se présenter — âge, sexe, situation — Lettre courte, précise, lisible, détails essentiels — pas plus de 5 pages — Pseudonyme court et original — Pas de service d'échange — Si on réécrit, mentionner pseudonyme et date de publication de la réponse précédente, rappeler le problème précédent — Réponse personnelle dans cas grave et urgent, demandant discrétion spéciale; pour cela, joindre enveloppe adressée à soi et timbrée.

Adresser vos lettres ainsi: COURRIER DE MARIE-JOSÉE LA TERRE DE CHEZ NOUS, 515 VIGER, MONTRÉAL 132.

## "Je me sens tellement prisonnière de mon milieu..."

Q/Je suis une jeune fille de 18 ans. Je demeure sur la ferme, pour aider mes parents. À cause de l'état de santé de ma mère, je suis souvent obligée de m'astreindre à de durs travaux. Cela m'est pénible, étant donné ma constitution. Mais j'ai trop peur de me faire traiter de lâche par mon père... alors je leur aide tant que je peux. Cela m'est parfois difficile, surtout à certaines périodes.

Au cours des vacances, je suis sortie avec un jeune homme que j'aime depuis deux ans. Il est du même âge que moi. J'avais cependant l'impression qu'il ne m'aimait pas, qu'il ne sortait avec moi que parce qu'il savait que je l'aimais depuis longtemps et que je lui donnais ce qu'il voulait, je le voulais tellement heureux... J'ai ensuite compris que même si on aime beaucoup quelqu'un, si lui, ne nous aime pas, il est impossible de faire son bonheur. J'ai alors laissé mon ami, lui disant qu'il n'était pas sérieux et que je ne voulais pas lui servir de jouet. J'évite de sortir pour ne pas le rencontrer. Ça me fait si mal de ne pouvoir lui parler. Me reviendra-t-il un jour? Ma vie me semble si vide de sens. Lorsqu'il aura mûri, est-il possible qu'il en vienne à m'aimer?

J'aurais tant envie de connaître le bonheur, d'avoir une famille à moi, d'aimer de tout mon cœur. Le bonheur sera-t-il toujours un inconnu dans ma vie? Pourtant, j'y crois si fort et j'aimerais tant le connaître. Est-ce possible que la vie soit si cruelle pour certaines personnes? J'aimerais savoir de la part de garçons qui me lisent, s'il est possible que celui que j'aime revienne. Auraient-ils détesté une fille qui aurait agi comme je l'ai fait? Aurait-il continué à la considérer comme une amie?

**Une qui croit au bonheur.**  
R/Votre cas illustre bien la tristesse de la condition féminine, qui en est une d'attente perpétuelle et surtout de dépendance vis-à-vis d'autrui. La femme ne peut se réaliser qu'en aimant un homme et c'est à travers l'homme qu'elle finit par s'épanouir. Quelques exceptions de femmes qui réussissent à trouver un sens à leur vie, seule, ne parviennent pas à changer le cours ordinaire des choses. Les jeunes filles qui comme vous, n'ont point de métier et doivent vivre sous la coupe de leurs parents, tant qu'un jeune homme ne les distinguera pas, sont encore plus vulnérables que les autres. Vous vivez en attendant... vous soupirez après ce "plus tard" qui vous semble si plein de promesses.

Je pense bien cependant que dans l'immédiat, vous avez bien fait de vous séparer de ce jeune homme auquel vous ne pouviez résister. Vous étiez trop jeunes tous les deux pour songer à un établissement définitif. Il est possible qu'il ne le fasse pas. Vous ne devez point vous confiner dans des rêves stériles, mais plutôt rechercher les occasions de vous distraire et de rencontrer d'autres jeunes gens. Il serait bon aussi que vous puissiez sortir de la maison et trouver un peu d'indépendance en dehors. Un emploi, ne fut-il que temporaire, dans une maison privée, une manufacture, un restaurant vous aiderait à sortir de cette impasse. La saison morte des travaux extérieurs devrait être favorable pour vous, à ce point de vue. Il faut que vous trouviez dans l'action le remède à vos regrets et à vos espoirs déçus. Rien comme un changement d'air pour renouveler une personne. Une nouvelle venue dans une localité attire toujours l'attention des jeunes gens de la place. Il faudra bien qu'un jour vous quittiez vos parents, il serait bon que vous appreniez à le faire tout de suite. Cela va vous demander du courage. Mais vous en connaîtrez bientôt les bienfaits. Le bonheur cessera plus vite d'être un inconnu, si vous faites quelques pas pour aller à sa rencontre.

Marie-Josée

**MARIE-JEUNESSE:** Pourquoi n'écrivez-vous pas un petit mot à ce garçon pour lui demander une bonne explication précise de ses agissements? Il ne faut pas trop vous fier, à ce que vous en disent ses amis. Il est un peu plus jeune que vous, mais pas pour que ça vaille une rupture. S'il ne répond pas à votre lettre, banissez-le de votre pensée. Vous ne l'oublierez pas du jour au lendemain, mais vous aurez les éléments voulus pour "vous faire une raison"... Ne refusez ni les sorties ni les occasions de rencontrer des jeunes gens. Tout finit par s'oublier, même les plus grandes amours.

**QUI VEUT SAVOIR:** Si votre nombril coule et qu'il s'y forme de petits boutons, c'est sans doute le signe d'une infection quelconque. Vous auriez avantage à consulter un médecin qui prescrirait un antibiotique et votre

problème serait vite réglé. Pour la question de la masturbation, sans en exagérer le problème et vous en croire plus coupable qu'il ne faut, vous avez raison de vouloir prendre des moyens pour devenir plus maîtresse de vous-même.

**POT CASSÉ SANS CRUCHON:** Beaucoup de questions dans ta lettre... Mais rien de bien grave, je pense. Tu me demandes ce que c'est que le "french kiss", et ensuite tu me décris les extases dans lesquelles te plongent les baisers de ton ami. J'ai l'impression que tu en sais aussi long que moi sur le chapitre. Le baiser en lui-même n'est pas dangereux, il donne le rythme parfois... ou les feux sauvages. Mais ce qu'il faut redouter c'est la suite des baisers... On ne se contente pas longtemps de s'embrasser "à bouche que veux-tu..." Insensiblement on se

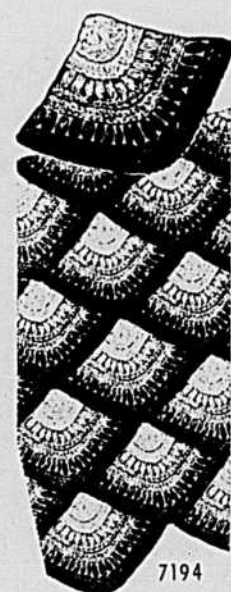
laisse glisser vers des actes qu'on n'avait pas prévus au début. Pour avoir un bébé, il faut avoir eu des relations sexuelles avec un jeune homme. On ne peut pas prévoir à l'avance si c'est une fille ou un garçon qu'on aura. On prend ce qui se présente! Je ne peux que te conseiller la prudence, la réserve et la réflexion. Une bonne conversation avec ta mère ne te nuirait pas. Fais les premiers pas. Elle ne peut qu'être contente de t'aider et de te protéger contre toi-même.

**UNE PRISONNIÈRE:** Si vous désirez vraiment vous libérer de votre habitude, s.v.p. écrire à ce courrier en demandant "la méthode s.v.p." avec une enveloppe timbrée adressée à votre nom. Cette méthode de contrôle des réflexes ne vous guérira peut-être pas du jour au lendemain, mais elle peut vous aider à vous dominer. Non seulement pour la masturbation, mais pour toute autre habitude qui vous gêne. Le meilleur remède c'est encore la suite des occasions. Si vous savez que dans telle circonstance particulière, à tel moment de la journée, vous serez plus faible et plus tourmentée, évitez de vous placer dans cette circonstance favorable. Trouvez-vous un travail, une occupation absorbante. Le sexe et ses besoins à satisfaire font partie de cette catégorie de choses qui ne prennent que l'importance que l'on veut bien leur donner. Il est normal que vous ressentiez des impulsions violentes. Il ne faut pas vous sentir criminelle parce que vous y cédez parfois. Mais il est nécessaire d'apprendre à vous libérer de vos instincts, à devenir maîtresse de vous-même. Cela blindera votre volonté. Vous serez plus apte à l'action persévérante dans tout autre secteur d'activité. Et vous serez ainsi habituée à vous dominer en tout. Vous saurez résister à l'emprise de la boisson, de la drogue, etc. L'habitude naît de la répétition des actes. Que vous ayez eu des difficultés de cet ordre pendant assez longtemps ne signifie pas du tout que vous ne pourrez mener plus tard une vie de mariage heureuse. Mais ces habitudes qui sont plus fréquentes à l'adolescence doivent finir par disparaître pour permettre un épanouissement normal dans une vie conjugale satisfaisante.

**UNE QUI A BESOIN:** Il est bien difficile en effet à une étudiante de 15 ans de se faire un peu d'argent de poche. Dans une petite paroisse surtout, il n'y a que la garde des bébés et enfants des autres. Étant donné que tu n'as plus ton père et que vous êtes une famille nombreuse, les gens devraient recourir de préférence à tes bons soins pour faire garder leurs petits. Parle-en à tes connaissances, mets une petite annonce à l'épicerie ou chez le mar-



4560  
34-48



7194



4857  
8-16  
10 1/2-20 1/2

## Doigts agiles, cœurs légers

4560 — L'élégance ne se mesure point à la taille, modèle charmant et pratique pour tous les âges. NOUVELLES TAILLES de dames: 24, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48. La taille 36, buste 40 prend 2 vgs dans le 45 po. Prix: 85 cts.

7194 — Un chaud afghan fait de médaillons ajoutera sa note de couleur à votre intérieur. Instruction pour le crochet. Prix: 60 cts.

4857 — Beau trois-pièce si pratique. NOUVELLES DEMI-TAILLES: 10 1/2, 12 1/2, 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2. NOUVELLES TAILLES DE DEMOISELLES: 8, 10, 12, 14, 16. Prix: 85 cts.

Adresser vos commandes à Service des Patrons, La Terre de Chez-Nous, 515 ave Viger, Montréal 132. S.V.P. écrire en LETTRES MOULÉES, vos NOMS et ADRESSES. Les patrons ne sont disponibles que dans les tailles mentionnées, n'oubliez pas de spécifier le numéro. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé tel quel, dans les enveloppes. S.v.p. utiliser un bon ou un mandat de poste.

chand général. Si tu es le moins habile, tu peux peut-être faire de petits travaux de couture: réparations, bas de robe; tricot, mitaines, etc. Surveiller les devoirs et leçons d'enfants qui ont des difficultés, etc. Profites-en pour apprendre toute ce que tu peux à la maison. C'est le trésor de toute une vie de femme que de pouvoir se suffire à elle-même.

**QUÉBÉCOISE:** Les célibataires de 60 ans qui sont dans le besoin peuvent dès cet âge obtenir une pension. Adressez-vous au Bien-Être social de votre région et l'on vous fournira tous les renseignements voulus.

**C'EST UNE VEUVE:** Cette correspondante envoie ses commentaires à celle qui signait "Vie pas rose à 38 ans". Veuve elle aussi avec 8 enfants, elle trouve évidemment la vie difficile. Mais quelques remarques de son récit me frappent particulièrement: "Je continue à prier Dieu même s'il m'a enlevé l'être qui m'était le plus cher au monde. Mes enfants sont ma consolation. Je dialogue beaucoup avec eux et les accompagne dans les travaux de la ferme. Je suis contente que les veuves fassent enfin entendre leur voix dans votre courrier. Souvent les veuves sont peu appréciées et encouragées du grand public. On les regarde presque comme des méchantes à fuir. Les gens n'ont pas la même attitude envers nous que du temps où nous étions avec notre époux. Ce n'est pourtant pas par plaisir qu'on devient veuve."

C'est vrai madame que la société rejette facilement tous ceux qui ne sont pas comme tout le monde. Tous ceux surtout qui peuvent devenir un poids ou un fardeau: les mères célibataires, les époux séparés, les célibataires prolongés, les veuves. C'est souvent inconscient. Comme un vieux réflexe de protection contre l'invasion d'un corps étranger. Je vous remercie de nous avoir ouvert les yeux.

**UNE QUI AIME VOTRE COURRIER:** Il n'y a pas de règle officielle qui régit la signature d'une femme mariée, veuve ou pas. Avant votre veuvage, vous signiez Mme Jean X (nom de votre mari), maintenant vous signez Mme Marie Y (Votre nom de famille). Vous faites comme vous le désirez, c'est très bien. De plus en plus les femmes, surtout celles qui travaillent ou qui occupent un emploi public, signent leur prénom, suivi de leur propre nom de famille et du nom de famille de leur mari: Mme Marie Bernard-Turgeon, ou plus simplement leur prénom suivi du nom de leur mari: Mme Marie Turgeon. C'est un choix personnel mais qui signifie quand même une évolution dans les mœurs. La femme, même mariée, continue d'exister par elle-même et conserve sa personnalité propre.

**LE BONHEUR:** Votre jeune ami n'a pas de conversation. Vous voudriez qu'il sorte de sa coquille, mais vous êtes-vous demandé quelle attitude il a dans sa famille et auprès des gens qu'il fréquente habituellement? S'il est aussi taciturne au milieu des siens, ce n'est donc pas votre présence qui l'intimide. C'est un garçon tranquille et qui ne tiendra jamais le haut du pavé, dans les salons... (cela n'est pas nécessaire au bonheur). Vous pouvez cependant le dégeler un peu en vous intéressant à lui, à son travail, à ses désirs, à ses occupations favorites. Si cela n'agit pas, foncez: posez-lui franchement la question: "Pourquoi ne me parles-tu pas?"... Il va probablement répondre sous le choc.

## PATRON A DIX SOUS



Longue et large cette combinaison brodée prend des allures de gitane. Les boucles d'oreilles aux coloris brillants et chamarrés complètent l'ensemble. Modèle no. E. 9741F. Adressez vos commandes à PATRON A DIX SOUS, LA TERRE, 515 ave Viger, Montréal 132. Inscrivez bien vos NOM et ADRESSE en LETTRES MOULÉES.



# RADIO-TÉLÉVISION

## pour les grands et les petits

### Le diable s'en mêle

Même si la plupart des gens croient encore en Dieu, de récentes enquêtes révèlent que presque plus personne ne croit en l'existence du diable. Pourtant, il existe. Je l'ai vu. Hier soir, à la télévision, où il chantait ses grands airs dans Faust. Une autre présentation brillante que seule Radio-Canada peut se permettre de présenter avec nos moyens... "A moi, les plaisirs, à moi les richesses, à moi la jeunesse!" Que de vieillards branlants consentiraient à vendre leur âme et à boire la coupe fumante pour pouvoir encore une fois effeuiller la marguerite! Robert Savoie avait le mérite rare de nous faire saisir le texte en plus du charme de la mélodie. Ce que les autres chanteurs italiens ne peuvent réussir. Une bonne soirée d'opéra qui facilite la chute du dimanche au lundi.

\*\*\*



Les téléromans s'en vont eux aussi chez le diable. Il y en a trois qui descendent rapidement vers la remise rejoindre "La branche d'Olivier", si un redressement ne s'opère à temps. Montjoy avait débuté de fort convenable façon, mais depuis plusieurs semaines, on piétine les mêmes plates-bandes, on retrouve sans cesse les mêmes ennuyeuses situations. Les excellents comédiens Guy Provost et Denise Pelletier ne peuvent à eux seuls assurer la survie de l'entreprise, quand ils n'ont que des platitudes à débiter. "Rue des Pignons" sombre dans le plus larmoyant des mélodrames, c'est plus "guimauve" que jamais, de quoi décourager la plus sentimentale des débutantes... "Le Paradis Terrestre" devient lui aussi de plus en plus désert. On ne parvient pas à croire à la réalité de ses personnages. On va finir par s'ennuyer de Séraphin!

\*\*\*

M. James Cross a fini son cauchemar. Son internement de deux mois s'est terminé de la plus spectaculaire façon. Cet homme est assurément d'une trempe extraordinaire, d'une force physique et morale à toute épreuve. Qu'il ait pu supporter ces semaines sans lumière, sans contacts chaleureux, sans douceurs d'aucune

# Télévision Agricole à Radio Canada

## LES QUATRE SAISONS

Samedi, 12 décembre, 13h.00

Avoir un terrain étagé, ce peut être une source d'embêtements continuels. C'est aussi, quand on veut bien s'en donner la peine, l'occasion d'une réussite d'aménagement fort originale. Aux "Quatre Saisons" du 12 décembre, à 13h.00, Guy Hains nous amène, avec les caméras-couleur de Claude Colbert, voir certains terrains étagés dont on a su faire quelque chose de beau.

## LES TRAVAUX ET LES JOURS

Dimanche, 13 décembre, 13h.

La production laitière en Hollande

Le printemps dernier, le sous-ministre de l'agriculture à Ottawa, Monsieur Williams, citait en exemple aux Canadiens les producteurs laitiers de la Hollande pour leur efficacité. À l'émission "Les Travaux et les Jours", Jean-Guy Roy nous présentera un reportage illustrant cette efficacité des Hollandais. Nous verrons comment ils ont su améliorer leur bétail et la production des champs.

## LA SEMAINE VERTE

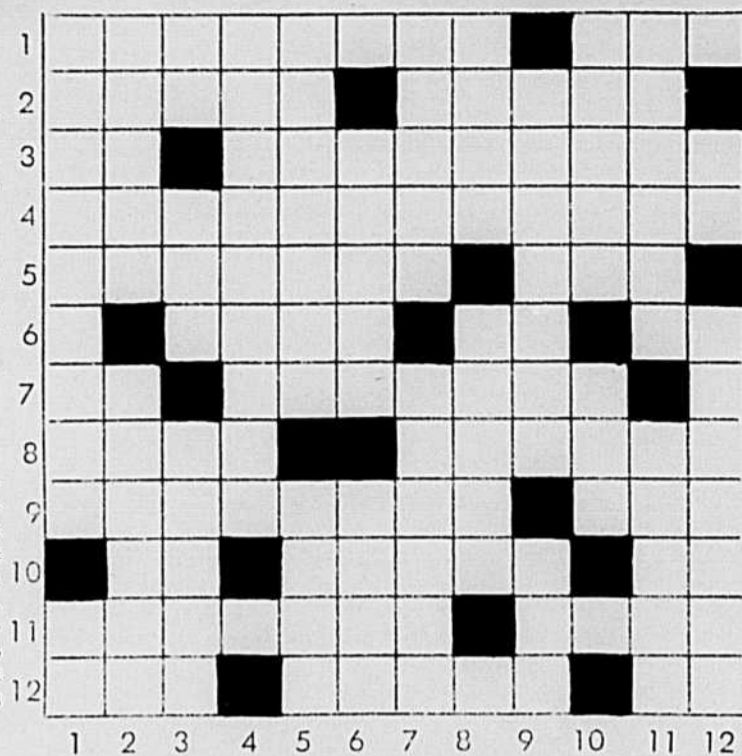
Samedi, 12 décembre 1970, 8h.10 - 9h.00

- Dossier sur la production des arbres de Noël avec Germain Lefebvre.
- Chronique de folklore avec le professeur Jean-Claude Dupont de l'Université Laval.
- Entrevue avec M. Raymond Langevin, professeur à la Faculté de Foresterie et de Géodésie de l'Université Laval.
- Sujet: La mécanisation des travaux forestiers.

sorte, cela peut à la rigueur se comprendre. Mais qu'il ait tenu le coup après avoir enfilé 160 longs métrages télévisés, c'est presque un exploit digne du Temple de la Renommée! Vraiment trop pour un seul homme.

Marie-Stéphane

# MOTS CROISÉS de la Terre



## HORIZONTALLEMENT

- 1- Les champs en général, par oppos. à la ville. - Belle-fille.
- 2- Substance résultant de la décomposition partielle, par les microbes du sol, de déchets végétaux et animaux. - Urticacée couverte de poils.
- 3- Argent. - Met en liaison les pierres d'un ouvrage.
- 4- Action de reclasser.
- 5- Action de recueillir les produits de la terre. - Unité d'aire pour les surfaces agraires.
- 6- Jette des cristaux. - Sert à lier. - Scandium.
- 7- Actinium. - Unité C.G.S. électromagnétique d'intensité de champ magnétique.
- 8- Jeune garçon (fam). - Liquide aqueux servant de boisson aux malades.
- 9- Mettre en herbe un terrain. - Vaste étendue d'eau salée.
- 10- Or. - Posséderas. - Consonnes jumelles.
- 11- Meuble servant à ranger le linge. - S'est soumis à l'autorité.

12- Poisson d'eau douce. - Petit loir gris. - Usages.

## VERTICALEMENT

- 1- Labour à la charrue. - Du verbe avoir.
- 2- Le contenu d'une auge. - Oiseau palmipède.
- 3- Consonnes jumelles. - Trois cents. - Nom usuel du catarrhe de la muqueuse nasale et des affections qui produisent la toux.
- 4- Grave maladie contagieuse des volailles.
- 5- Défaut de salive. - Chemin de fer.
- 6- Plante souvent cultivée pour ses fleurs décoratives. - Grosse étoffe de laine de coloration brune.
- 7- Querelle sans importance. - Mesurer au stère.
- 8- Anneau de cordage. - Allongea.
- 9- Fruits. - Dénudé d'esprit.
- 10- Écroûter le sol avec une binette. - Peine des damnés.
- 11- Au Canada, on les appelle "cari-bou". - Fils du frère.
- 12- Sert à lier. - Plante à racine alimentaire.

# LES FILMS À LA TV DU 13 AU 19 DÉCEMBRE 1970

## MONTREAL

Canal 7 - CFTM

**DIMANCHE, 13 DÉCEMBRE**  
11h.30 - **VISAGES DE BRONZE** (4) - Fr. 1962. Film d'exploration de B. Taisant. - La vie de diverses tribus indiennes d'Amérique du Sud en voie d'extinction.

**LUNDI, 14 DÉCEMBRE**  
11h.15 a.m. - **RAFLES SUR LA VILLE** (5) - Fr. 1957. Film policier de P. Chenal avec Charles Vanel et Mouloudji. - Un policier recherche l'assassin d'un collègue.  
1h. - **L'ESCADRILLE DE LA CHANCE** (5) - Fr. 1939. Comédie de M. de Vaucorbeil avec André Luguet et Lily Damita.

**MARDI, 15 DÉCEMBRE**  
11h.15 a.m. - **LE SONGE DE BUTTERFLY** (5) - It. 1942. Drame musical de C. Gallone avec Maria Cebotari et Fosco Giachetti. - Une cantatrice italienne vit le drame sentimental de "Madame Butterfly".  
11h.30 - **CHAQUE JEUNE HOMME** (3) - Tchec. 1965. Film à sketches de P. Juracek avec Pavel Landovsky et Ivan Vyskočil. - En deux sketches distincts, ce film présente une peinture du service militaire en Tchécoslovaquie.

**MERCREDI, 16 DÉCEMBRE**  
11h.15 a.m. - **PONTCARRAL, CROSEL D'EMPIRE** (4) - Fr. 1942. Drame historique de J. Delannoy avec Pierre Blanchard et Annie Ducaux. - Après Waterloo, des conflits opposent les fidèles de l'Empereur aux nouveaux maîtres de France.  
1h. - **OPÉRATION LÈVRES ROUGES** (6) - Esp. 1964. Comédie policière de J. Franco avec Suzanna Medel et Armet. - Les mésaventures de deux jeunes filles qui jouent les détectives amateurs.

**JEUDI, 17 DÉCEMBRE**  
11h.15 a.m. - **LE PRINCE ESCLAVE** (6) - It. 1952. Drame d'aventures de Pietro Francisci avec Eleanor Ruffo et Gino Leolini. - Un jeune homme, esclave à la cour d'un grand Roi, sera reconnu comme prince héritier du royaume.  
1h. - **LA VIE D'ADOLF HITLER** (4) - All. 1961. Film de montage de P. Rotha. - Synthèse de la carrière politique et de la déchéance de Hitler. - Ensemble intelligent et éloquent. Montage habile.  
8h. - **LE MARIAGE** (3) - Fr. 1968. Comédie de mœurs réalisée et interprétée par Claude Henri et Elizabeth Wiener. - Après une fugue avec une Irlandaise, un jeune juif revient à son premier amour, une fille de sa race. - Peinture de mœurs pleine de finesse et de pittoresque. Réalisation simple et efficace.

## VENDREDI, 18 DÉCEMBRE

11h.15 a.m. - **FEUILLES D'AUTOMNE** (5) - E.U. 1955. Mélodrame de R. Aldrich avec Joan Crawford et Cliff Robertson. - Une femme d'âge mur épouse un jeune homme et se rend compte qu'il est malade mentalement.

1h. - **LE TERRORISTE** (3) - It. 1963. Drame de guerre de G. de Bontis avec Gian Maria Volonté et Giulio Bosetti. - Sous l'occupation allemande, des partisans italiens se livrent à des actes de sabotage.  
11h.30 - **NAPOLEON** (4) - Fr. 1955. Film historique de S. Guitry avec Daniel Gelin et Raymond Pellegrin. - Quelques moments de la vie de Napoléon. - Production somptueuse. Excellente photographie. Interprétation de classe. - Positif dans l'ensemble. Dialogues libres.  
1h.20 a.m. - **LE PASSAGE DE VENUS** (6) - Fr. 1951. Vaudeville de M. Gleize avec Duvallet et Blanchette Brunoy. - Un austère savant croit être l'auteur d'un viol.

**SAMEDI, 19 DÉCEMBRE**  
11h.40 - **UN CHOIX D'ASSASSINS** (4) - Fr. 1966. Drame policier de P. Fournier avec Bernard Noël et Duda Castellani. - Atterré par la mort de sa femme, un homme se laisse aller au désespoir puis finit par reprendre goût à la vie.

## MONTREAL

Canal 10 - CFTM-TV

**DIMANCHE, 13 DÉCEMBRE**  
11h. - **LES MYSTÈRES DE PARIS** (4) - Fr. 1962. Film d'aventures de A. Hunebelle avec Jean Marais et Jill Haworth. - Un homme tente de réparer le mal qu'il a fait à une famille pauvre.

**LUNDI, 14 DÉCEMBRE**  
12h.15 - **LE DESTIN FABULEUX DE DESIÈRE CLARY** (4) - Fr. 1942. Fantaisie historique réalisée et interprétée par Sacha Guitry avec Gaby Morlay. - L'histoire d'une jeune Marseillaise à qui Napoléon avait juré un amour éternel.  
2h. - **QUATRE DU MUSIC-HALL** (5) - E.U. 1946. Comédie musicale de E. L. Marin avec Eddie Cantor et Nancy Kelly. - Le music-hall américain vu à travers la carrière de quatre artistes.  
11h. - **LE DOCTEUR KNOCK** (4) - Fr. 1951. Comédie de G. Lefranc avec Louis Jouvet, d'après la pièce de J. Romains. - Un médecin nouvelle vague s'oppose à un vieux praticien dans la conception et la pratique de la médecine.  
**MARDI, 15 DÉCEMBRE**  
12h.15 - **LES LIONS SONT LACHÉS** (5) - Fr. 1960. Comédie de mœurs de H. Verneuil avec Jean-Claude Brialy et Clau-

dia Cardinale. - Une jeune provinciale prend contact avec la vie mondaine de Paris.  
2h. - **L'OR DANS LA RUE** (5) - Fr. 1934. Comédie de K. Bernhard avec Albert Préjean et Danielle Darrieux. - Un homme parie qu'il séduira la première femme que son ami lui désignera.

**MERCREDI, 16 DÉCEMBRE**  
12h.15 - **LE PÈRE DE MADemoiselle** (6) - Fr. 1953. Comédie de M. L'Herbier avec Arletty et Jacques François. - Pour échapper à un mariage qui lui déplaît, une jeune fille s'enfuit à Paris.  
2h. - **DANS LA SOURICIÈRE** (5) - E.U. 1959. Drame policier de N. Panama avec Richard Widmark et Lee J. Cobb. - que.

**JEUDI, 17 DÉCEMBRE**  
12h.15 - **LA MÈRE DU MARIÉ** (5) - E.U. 1951. Comédie de M. Leisen avec John Lund et Gene Tierney. - Une jeune femme mariée à un administrateur d'origine modeste prend sa belle-mère comme domestique.  
2h. - **TARTARIN DE TARASCON** (5) - Fr. 1962. Comédie réalisée et interprétée par Francis Blanche avec Alfred Adam. - Un bourgeois provençal part pour la chasse aux lions en Afrique.  
8h. - **LES DISTRACTIONS** (6) - Fr. 1960. Drame de J. Dupont avec Jean-Paul Belmondo et Claude Brasseur. - Un reporter-photographe abrite un coupain qui vient de tuer un policier.

**VENDREDI, 18 DÉCEMBRE**  
12h.15 - **LA TOUR BLANCHE** (5) - E.U. 1950. Film d'aventures de T. Tetzlaff avec Glenn Ford et Alda Valli. - Diverses personnes tentent d'atteindre la cime d'une montagne réputée inaccessible.  
2h. - **TRENTE ET QUARANTE** (5) - Fr. 1945. Comédie de G. Grangier avec Georges Guétary et Alerte. - Un jeune comte italien s'éprend de la fille d'un vieil officier.  
7h.30 - **MISSION APOCALYPSE** (6) - It. 1966. Film d'espionnage de G. Malatesta avec Arthur Hanes et Pamela Tudor. - Un agent est chargé de démanteler une organisation criminelle qui veut détruire New York.  
11h. - **L'HONORABLE STANISLAS, AGENT SECRET** (4) - Fr. 1963. Comédie policière de J.-C. Dudrumet avec Jean Marais et Geneviève Page. - Les aventures d'un publicitaire entraîné malgré lui dans une affaire d'espionnage.

**SAMEDI, 19 DÉCEMBRE**  
10h.30 a.m. - **LES VOYAGES DE GULLIVER** (4) - G.B. 1960. Film d'aventures fantastiques de J. Sher avec Kerwin Mathews et June Thorburn. - Un jeune homme échoue sur une île peuplée de nains.  
8h. - **LE COURONNEMENT DE MAVIE** (5) - E.U. 1961. Drame de R. Tegs-

trom avec Muriel Smith et Ann Buckles. - Une jeune Noire se consacre à l'éducation de ses frères de race.

## SHERBROOKE

Canal 7 - CHTV

**MARDI, 15 DÉCEMBRE**  
7h. - **CHACUN SON ALIBI** (4) - It. 1961. Comédie policière de M. Camerini avec Alberto Sordi et Vittorio Gassman. - Trois Italiens, mêlés malgré eux à une histoire de meurtre, tentent maladroitement de se disculper.

**JEUDI, 17 DÉCEMBRE**  
11h.30 - **LES CONQUÉRANTS DE CARSON CITY** (5) - E.U. 1952. Western de A. de Toth avec Randolph Scott et Lucille Norman. - Des bandits mettent tout en oeuvre pour empêcher la construction d'un chemin de fer.

**VENDREDI, 18 DÉCEMBRE**  
11h.30 - **LES BAGARREURS DU PACIFIQUE** (5) - E.U. 1953. Film d'aventures de A. Lubin avec Burt Lancaster et Virginia Mayo. - Un fusilier marin s'empare d'un yacht et fait des ravages dans un convoi ennemi. - Joyeux invraisemblance. Conventuel mais soigné. Bons interprètes.

## TROIS-RIVIERES

Canal 13 - CMTM-TV

**LUNDI, 14 DÉCEMBRE**  
12h.30 - **LE CRIME ÉTAIT SIGNÉ** (5) - G.B. 1956. Film policier de J. Guillermin avec Stewart Granger et Donna Reed. - L'épouse d'un producteur accusé d'assassinat cherche à découvrir le vrai coupable.  
5h. - **DYNAMITE JACK** (5) - Fr. 1961. Western de J. Bastia avec Fernandel et Eleonora Vargas. - Dans l'Ouest américain, un pacifique provençal est le parfait sosie d'un bandit.

**MARDI, 15 DÉCEMBRE**  
9h.30 a.m. - **FLEUR D'OSEILLE** (4) - Fr. 1967. Comédie policière de G. Lautman avec Mireille Darc et Anouk Ferjac. - La veuve d'un gangster doit affronter des bandits à la recherche du butin caché par son mari.  
12h.30 - **AU MÉPRIS DES LOIS** (5) - E.U. 1952. Western de G. Sherman avec John Lund et Jeff Chandler. - Un agent ranime l'hostilité entre Blancs et Indiens.  
5h. - **LA VALSE DU GORILLE** (5) - Fr. 1959. Film d'espionnage de B. Borderie avec Roger Hanin et Suzanne Delahy. - Un savant allemand possède une formule sur les missiles est enlevé.

## MERCREDI, 16 DÉCEMBRE

12h.30 - **LA MURAILLE D'OR** (5) - E.U. 1954. Comédie dramatique de J. Peveny avec Jane Russell et Jeff Chandler. - Un mur d'incompréhension s'élève dans le ménage d'une riche Américaine qui a épousé un métré.  
5h. - **DEUX SIGAUX EN ALASKA** (6) - E.U. 1952. Comédie de J. Yarbrough avec Bud Abbott et Lou Costello. - Deux amis sauvent la vie et l'argent d'un pionnier d'Alaska.

**JEUDI, 17 DÉCEMBRE**  
12h.30 - **L'ATTAQUE DES COMMANDOS** (5) - E.U. 1964. Drame de guerre de E. Morris avec Dermot Walsh et Anton Rodgers. - Un officier anglais et quelques fortes têtes tentent de faire sauter un pont servant à l'ennemi.  
5h. - **AGENT 007 OPÉRATION JAMAÏQUE** (6) - Esp. 1965. Drame policier de J. Franco avec Conrado Sanmartín et Danick Patissou.  
11h.30 - **QUASIMODO** (4) - E.U. 1940. Drame de W. Dieterle avec Charles Laughton et Maureen O'Hara. - Un bossu, sonneur de cloches à Notre-Dame, se fait le protecteur d'une jeune gitane.

**VENDREDI, 18 DÉCEMBRE**  
12h.30 - **LE VIOL D'UNE JEUNE FILLE DOUCE** (4) - Can. 1968. Comédie satirique de G. Carle avec Julie Chapelle et Daniel Pilon. - Une jeune fille attend un enfant sans en connaître le père. - Mise en scène alerte. Intrigue décousue. Personnages schématiques. Moments savoureux.  
5h. - **LA REVANCHE DU MUSTANG** (6) - Mex. 1960. Western de R. Balebona avec Gaston Santos et Gui-Gui. - Une fillette tente de sauver un cheval accusé d'avoir piétiné son maître. Naïf. Mise en scène peu inventive.

**SAMEDI, 19 DÉCEMBRE**  
11h.30 - **L'AFFAIRE MIRELLA** (6) - It. 1956. Mélodrame de G. Vari avec Irene Galter et Ettore Manni. - Un musicien veut rompre ses fiançailles à la suite de la présumée noyade de sa fille. Toutes les charges de genre.

## QUEBEC

Canal 4 - CFCM-TV

**DIMANCHE, 13 DÉCEMBRE**  
9h.30 a.m. - **AU MÉPRIS DES LOIS** (5) - E.U. 1952. Western de G. Sherman avec John Lund et Jeff Chandler. - Un agent ranime l'hostilité entre Blancs et Indiens.  
9h.30 - **UNE ESPÈCE DE GARCE** (5) - E.U. 1959. Comédie sentimentale de S. Lumet avec Sophia Loren et Tab Hunter. - Un parachutiste en permission s'éprend d'une jeune femme entretenue.

## LUNDI, 14 DÉCEMBRE

9h. a.m. - **LA FAUSSE MAÎTRESSE** (5) - Fr. 1943. Comédie de A. Cavatte avec Danielle Darrieux et Jacques Duménil. - Un artiste de cirque accepte de jouer la comédie de l'amour pour couvrir la liaison d'un célèbre acteur.  
11h.30 - **FILLES DANS LA NUIT** (5) - E.U. 1953. Drame social de J. Arnold avec Joyce Holden et Glenda Farrell. - Un groupe d'adolescentes rebelles décide de voler un mendiant. - Thème usé.

**MARDI, 15 DÉCEMBRE**  
9h. a.m. - **LES GLADIATEURS** (6) - E.U. 1954. Film d'aventures de D. Daves avec Victor Mature et Susan Hayward. - Caligula, désireux de s'approprier la tunique du Christ, fait arrêter le chrétien qui en a la garde.

**MERCREDI, 16 DÉCEMBRE**  
9h. a.m. - **TREIZE À LA DOUZAINÉ** (5) - E.U. 1950. Comédie de W. Lang avec Clifton Webb et Jeanne Crain. - Un ingénieur spécialiste dans la rationalisation du travail élève sa famille selon des méthodes très originales.  
8h. - **TROIS BÈBES SUR LES BRAS** (3) - E.U. 1958. Comédie de F. Tashlin avec Jerry Lewis et Marilyn Maxwell. - Une vedette d'Hollywood donne naissance à trois bébés qu'elle confie à un ami d'enfance. - Nombreux gags réussis.

**JEUDI, 17 DÉCEMBRE**  
9h. a.m. - **TIREZ SUR LE PIANISTE** (3) - Fr. 1960. Drame de F. Truffaut avec Charles Aznavour et Nicole Berger. - Un pianiste raté gagne sa vie en faisant danser les habitués d'un bistrot minable. - Original et dynamique. Grande virtuosité.  
8h.30 - **LE VOL DU PHOENIX** (4) - E.U. 1965. Drame de R. Aldrich avec James Stewart et Hardy Krüger. - Un avion s'écrase dans le désert, un passager éprouve de la reconstruire avec les parties récupérées.

**VENDREDI, 18 DÉCEMBRE**  
9h. - **L'AFFAIRE DU GRAND HOTEL** (6) - Fr. 1946. Comédie policière de A. Hugon avec Albert et Noël Roquevert. - Un pecheur d'éponges découvre une affaire louche qui aboutit à un double meurtre. Propos grivois. Valeur.  
8h. - **LE FILS DE GERONIMO** (5) - E.U. 1952. Western de G. Marshall avec Charlton Heston et Susan Morrow. - Un enfant blanc adopté par un chef sioux s'éprouve, devenu homme, de promouvoir la paix entre Blancs et Indiens.  
**SAMEDI, 19 DÉCEMBRE**  
9h. - **GUERRE ET PAIX** (3) - E.U. 1955. Drame historique de K. Vidor avec Audrey Hepburn et Henry Fonda. - Intrigues amoureuses dans la noblesse russe à l'époque des guerres napoléoniennes. Adaptation fastueuse du roman. Réalisation intelligente et soignée.

# ANNONCES CLASSÉES

**COUT DE L'INSERTION: 12 cents le mot. Prix minimum \$2.40. Titre en 8 points noirs capitales: \$2.00. Annonces classées commerciales avec ou sans cadre: 80 cents la ligne agate. CASE: 50 cents. RABAIS DE 20% pour 5 insertions consécutives ou plus du même texte. DONNEZ CLAIEMENT vos instructions nom, adresse, nombre d'insertions, etc. Les annonces classées sont STRICTEMENT PAYABLES D'AVANCE. Le paiement et les textes doivent être rendus aux bureaux de la TCN au plus tard à 11h a.m., le lundi. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:**

**LES ANNONCES CLASSÉES LA TERRE DE CHEZ NOUS**  
515, ave. Viger, Montréal 132, Qué.  
Tél.: 288-6141

## AGENTS DEMANDÉS

AGENTS pour vente de remèdes à base de plantes et vitamines. Pour plus d'informations, écrire: GERBEX, C.P. 51, ST-HYACINTHE.

## AGUISAGE

**CULTIVATEURS!** — A notre atelier faisons un aguisage parfait. 75c set (vaches, moutons). Réparons correctement votre tondeuse électrique "CLIP MASTER" si nécessaire, charge raisonnable. Ouvrage garanti, retour rapide. Épargnez... faites comme nos centaines de clients bien satisfaits. Ne confiez donc pas vos réparations et aguisages à tout hasard. Ne prenez pas de risques ailleurs. Adressez toujours: ATELIER RÉPARATION STEWART ENR. ELECTRIQUE OFFICE 156, PIERREVILLE, CTÉ YAMASKA QUÉ.

**AGRICULTEURS** — Aiguillage à l'huile, de lames de clipper à vaches, 75c le set. Frais de poste gratuits sur envoi de 2 sets ou plus. Aiguillage garanti. Vente de lames neuves. L'outillage ultra-moderne permet la réparation de clipper électriques Stewart, frais de transport gratuits. S'adresser: LA MAISON D'AGUISAGE STEWART, CASIER POSTAL 24, SOREL, QUÉ.

**AGUISAGE** — Réparation — Vente — Service d'aguisage à l'huile pour lames de clipper à vaches 75c le set. Frais de transport gratuits sur un montant de \$1.50 et plus. Service garanti — Réparation de tondeuses Oster et Sunbeam électriques, frais de poste payés. Vente de lames neuves. S'adresser: MACHINE SHOP STEWART, 134 LIMOGES, SOREL, QUÉ.

**CONFIEZ-NOUS** vos lames de "Clippers". Aiguillage à l'huile. Ouvrage garanti. \$1.00 le set — Ajoutez frais transport. EMILE BOLDUC, 555, DES FORGES, TROIS-RIVIÈRES.

**AGUISAGE-RÉPARATION** — Clipper d'animaux, 75c set. Coupe durable à chaque set. Véritable usine reconnue pour la réparation, l'aguisage défiant toute compétition. Personnel expert. Ouvrage garanti. Service rapide. Cultivateurs: Attention aux imitateurs... Ne prenez pas de risques ailleurs! Seule adresse à Pierreville pour avoir entière satisfaction. Adressez toujours: L'USINE D'AGUISAGE STEWART ENR., PIERREVILLE, CTÉ YAMASKA.

**CULTIVATEURS!** Confiez l'aguisage de vos lames de clipper et réparation de tondeuse à un cultivateur. Vos lames sont équilibrées sur animaux, \$1.00 le set; brievés aussi. Plus malle. Tondeuses de 30 cm de main. Méfiez-vous du bon marché. Ouvrage garanti. L'ÉPIQUE LACASSE & FILS ST-GERVAIS, CTÉ BELLE-CHASSE.

**AGUISAGE**, lames, clipper, vaches, moutons, huile 75c — ouvrage garanti retour 24 heures. Cultivateurs, Attention — FERME D'AGUISAGE STEWART, 232 PRINCE, SOREL.

**AGUISONS** lames de "Clippers". Ouvrage à l'huile et garanti \$1.25 le set, transport compris. Pour service rapide: BOLDUC & FILS, 8875 BOUL. DES FORGES, TROIS-RIVIÈRES.

**AGUISONS** lames, clipper, vaches, moutons, 75c huile; ouvrage garanti tondre votre troupeau, retourné 24 heures. STATION D'AGUISAGE STEWART, 230 PRINCE, SOREL.

**AGUISONS** lames, clipper, vaches, moutons, huile 75c — retourné 24 heures. Ouvrage garanti tondre troupeau. L'USINE D'AGUISAGE SOREL, 232 PRINCE, SOREL.

## ANIMAUX A VENDRE

**VACHES** et taures Holstein pur-sang ou croisées, venant d'Ontario, vêlant décembre, janvier, février. Bonnes conditions. S'adresser: CHOUINARD & FRÈRES, STE-FLAVIE, CTÉ MATANE. Tél. 775-7018.

UNE VRAIE OCCASION pour vous procurer un stock de truies enregistrées importées, lignées entièrement nouvelles, English Large Black d'Angleterre, Swedish Landrace de Suède, Poland China, Chester White, Duroc, Hampshire des États-Unis. Aussi English Yorkshire enregistrés de Scotland, Lacombe, Berkshire, Tamworth, American et Canadian Yorkshire, Hybrides Tachetés Bleus. Tous âges, truies saillies, verrats prêts pour service. Catalogue, TWEDDLE FARMS, FERGUS, ONTARIO.

## ANIMAUX MORTS

ACHE-TONS animaux morts ou vivants, payons le meilleur prix possible, acceptons charges téléphoniques DE SMET & FRÈRES, RANG FLEURY, ST-JUDE, CTÉ ST-HYACINTHE, Tél. 792-3834.

## A VENDRE DIVERS

## SILOS BEAUDRY

béton coulé  
Points de mire  
de distinction  
et de prospérité

Jean-Paul Beaudry  
St-Marc, Qué.  
Tél.: 514-584-2348

(À LOUER) Ai 25 stalles à vaches, modernes, dans grange-étable confortable. Conditions discutables. MICHEL CHABOT, C.P. 25, ST-JEAN-BAPTISTE, CTÉ ROUVILLE, Tél. 467-2318.

VENTE Extraordinaire! Bas-Culottes de \$18.00 dz. réduit à \$10.50 dz. — Miel doré, Marin, Beige, Epices, Blanc, Noir, XXX-Extra Large, \$13.50 dz. Port payé avec Mandat-Poste, non COD. GLORDIAN HOSIERY, 7255 ALEXANDRA, MONTRÉAL 327.

38 CARCANS et abreuvoirs, tuyauterie et pipeline pour 38 vaches, à vendre. Toute offre raisonnable acceptée. MME MAURICE BIENVENUE, Tél. 772-2152.

BRACELETS de cuivre "Anti-Rhumatisme", choix de couleurs, \$1.50 port payé. IMPORTATIONS JEB ENR., B.P. 2402, QUÉBEC.

## BOIS USAGE BOIS DE CHAR

## ACHETEZ DU BOIS DE CHARS

PLANCHES emb. 1" X 6" X 8' 1/2" à \$60.00 du mille. Madriers emb. 1" X 2" X 2", épaisseur, 5" à 9" largeur, 9' longueur, à \$60.00 du mille — Plywood neuf et usagé. Achetons bois de sciage, pin, épinette, bois franc — MAGNAN LUMBER CO. INC. 2461 RUE MANUFACTURIÈRE, POINTE ST-CHARLES, MONTRÉAL 104. Tél. 931-2561.

## COMMERCES A VENDRE

HOTEL-MOTEL Licencé, 48 lits, salle à dîner, situé près de la mer (Baie-des-Chaleurs), Frontière Nouvelle-Brunswick. Pour information: 366, 49ième RUE OUEST, CHARLESBOURG, QUÉBEC. Tél. 626-4023.

GARAGE à vendre. Outillage à air et électrique, pièces neuves et usagées. Aussi maison, chauffage automatique aux deux endroits. S'adresser à: NAPOLEON NADÉAU, MANSEAU, CTÉ NICOLET, QUÉ. Tél. 356-2376.

## COUPLES DEMANDES

JEUNE couple pour ferme laitière très mécanisée. Maison chauffée fournie. Expérience, références exigées. Travail permanent. Bon salaire. CASE 335, 515 VIGER, MONTRÉAL 132.

## EMPLOIS DEMANDES

HOMME, célibataire, 38 ans, cherche travail sur ferme laitière. HENRI PRANQUET, a/s M. GASSER, PIKE RIVER, CTÉ MISSISQUOI. Tél. 248-3047.

HOMME marié, 18 ans d'expérience, 5 ans expérience comme gérant de ferme; ouvrage ferme laitière. CASE 338, 515 VIGER, MONTRÉAL.

TONDRAIS animaux à 1.75 chacun. Ferme; CASE 337, 515 VIGER, MONTRÉAL 132.

## ENCANS PUBLICS

ATTENTION!! Cultivateurs qui avez l'intention de vendre... Léo Dastous est acheteur de troupeaux et roulants de ferme... Léo Dastous est à votre entière disposition pour tous genres d'encans... Léo Dastous a la meilleure organisation du Québec... Léo Dastous vous assure d'avance une entière satisfaction, à un prix très raisonnable. Pour tous genres d'encans: LEO DASTOUS, ENCANTEUR LICENCIÉ BILINGUE DE PLESSISVILLE, CTÉ MÉGANTIC, Tél. 362-7585.

## VENTE par ENCAN

Samedi, le 12 décembre, 1970, à 1 h p.m. précise, chez M. GUY GUITARE de ST-ALBERT. La Ferme est située au 10ième Rang, Comté Arthabaska.

SERA VENDU: 15 vaches dont 5 sont pur-sang, enregistrées; 2 taures de 2 ans; 5 veaux dont 2 sont enregistrés; 1 taureau d'un an et demi.

Le quota de lait de 100,000 lb sera distribué aux acheteurs. AUSSI À VENDRE: Bulk Tank, capacité 200 gallons; Trayeuse Surge à 3 chaudières; Wagon sur pneus; 2 Râteaux; Faucheuse; Réservoir électrique; Herse à disques; lot d'engrais chimiques; 2000 balles de foin et beaucoup d'autres articles, trop long à énumérer.

CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. Pour information, s'adresser à: LUCIEN HOULE, ENCANTEUR LICENCIÉ, ST-ALBERT, CTÉ Arthabaska. Tél.: 353-2270.

## ENCAN

Vendredi, le 18 décembre, 1970, à MIDI précis, chez M. PAUL BATHALON, de ST-PAUL D'ABBOTSFORD, CTÉ Rouville, à 1/2 mille du Village, sur la Route No 1.

Sera vendu: tout le troupeau de 64 têtes HOLSTEIN enregistrées, contrôlées R.O.P. avec B.C.A. moyen 130-137; cédule de vêlage: 16 sont fraîches vélées depuis septembre, la balance chaque mois de l'année. De ce nombre 18 génisses et taures (ouvertes). Le quota de lait nature de 1,086 lb par jour sera vendu à l'encan. M. Bathalon expédie son lait à la Laiterie Leclerc de Granby. ÉQUIPEMENT LAITIER: Bulk Tank Avery, 300 gallons; Trayeuse DeLaval magnétique, 3 unités. MACHINERIE AGRICOLE: Tracteur M.F. 35 avec pelle et broc, hydraulique; Tracteur Cockshutt No 40; Charrue à 3 versoirs M.F.; Herse à disques 14 x 14 Cockshutt; Epandeur d'engrais No 7, Desjardins; Herse à ressorts à 3 panneaux; Semoir à disques Cockshutt, combiné; Rouleau d'acier à 2 sections; Epandeur d'engrais chimique M. Ferg. 16 pi. Plan-teur à tabac; Moulin à faucher M. Ferg. 7 pi. comme neuf; Presse à foin M. F. No 10; Monte-balles 24 pi. avec moteur; Fileur M. F. semi-porté, comme neuf; Voiture à roues doubles et plate-forme de 16 pi. de longueur; 2 échelles dont une extensible; 4 tonnes de pulpe; 300 balles de foin; 2 paires de sleighs doubles; tout le stock de hangar et beaucoup d'autres articles trop long à énumérer. Raison: ABANDON DE LA CULTURE La terre de 200 arpents est aussi à vendre, avec ou sans maison. Pour information, ou demande de crédit, s'adresser à: PAUL BERNARD, ENCANTEUR, ST-PIE, CTÉ BAGOT, Tél.: 772-2259 ou 772-2492.

ENCAN PUBLIC et VOLONTAIRE chez M. PHILIPPE HACHEZ, Samedi, le 12 Décembre, 1970, à 1 h p.m. précise, (FERME ANDRÉ REMILLARD), LACOLLE, QUÉ. 2 milles du Village, Route 9-A.

SERA VENDU: un très bon troupeau HOLSTEIN de 70 têtes dont 30 enregistrées avec papiers et classées de "Bonnes" à "Très Bonnes". Ce troupeau comprend 50 vaches à lait dont 8 fraîches vélées, 11 vêlant en décembre, 4 en janvier, et les autres en tout temps de l'année; 2 taures (ouvertes), pur-sang, enregistrées; 3 veaux croisés avec Charolais; 4 génisses d'un an; un très bon taureau de 2 ans, enregistré; 10 génisses de 5 mois à 1 an, enregistrées. Excellent troupeau, clair de test fédéral.

Seront aussi vendus: Pipeline DeLaval; Bulk Tank DeLaval, 7,250 lb., 1 an d'usage; Moulange avec malaxeur sur 2 roues; Quota de lait de 28,000 lb par mois vendu en entier ou en partie; tous les ustensiles de chambre à lait, chaudières, couloirs, etc. Réservoir à eau chaude. CAUSE ABANDON DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE. CONDITIONS COMPTANT. Pour crédit, prendre arrangement avec l'encan-teur. ROGEL LAMOUREUX, ENCANTEUR LICENCIÉ, NAPIERVILLE, P. QUÉ. Tél.: 245-3435.

## ENCAN

sur la Ferme de M. LÉO HÉBERT, 4ième Rang, ST-CHARLES, CTÉ Richelieu, Jeudi, le 17 décembre, 1970, à 2 h p.m. précises.

SERA VENDU: un excellent troupeau HOLSTEIN de CHOIX de 66 têtes dont 56 pur-sang enregistrées avec papiers, comprenant 40 "Extra Bonnes" vaches dont plusieurs fraîches vélées, 7 dues en décembre et les autres devant vêler plus tard; 5 taures pur-sang dues pour le mois de juin et 20 taures (ouvertes); un taureau de 12 mois, très bon reproducteur. CECI EST UN TRÈS BON TROUPEAU LAITIÈRE.

Le quota de lait nature (Montréal) de 32,823 lb par mois sera vendu à l'encan, CAUSE DE L'ENCAN: ABANDON. CONDITIONS COMPTANT ou PRÊT DE BANQUE. Pour information, ou demande de crédit, s'adresser à l'encan-teur.

**JULES CÔTÉ** ENCANTEUR BILINGUE LICENCIÉ 1274 rue SUD, COWANSVILLE, QUÉ. Tél.: 263-0670 ou 263-1434.

## ENCAN

Jeudi, le 17 décembre, 1970, à 1.30 h p.m. précise, chez M. ANDRÉ PATENAUDE, PAROISSE ST-PAUL, ILE-AUX-NOIX, Comté St-Jean, à 4 milles du village.

Route 9-B, à 2 milles du village de Lacolle SERA VENDU: un troupeau HOLSTEIN croisé, clair de test, comprenant 23 têtes dont 21 bonnes vaches, 5 fraîches vélées, 4 vèleront sous peu et la balance vèlera à différentes dates; aussi 2 génisses du mois d'avril.

ÉQUIPEMENT LAITIER: Bulk Tank, de marque Dair-Kool, très peu usagé, capacité 27 bidons; Trayeuse Surge 2 chaudières, tuyauterie de 1 1/2 po.; Bassin de lavage; Réservoir à eau chaude, 30 gallons; Tondeuse d'animaux, Chaudières et Couloirs.

MACHINERIE: Tracteur M. Harris Ferg 35 au gaz, 687 heures d'ouvrage seulement; Charrue 2 raies, hydraulique, Massey-Ferguson; Herse à disques 24 roulettes International; Herse à finir; Se-

moir 13 disques, combiné, en très bon état; Grober 11 dents, hydraulique, International; Voiture 4 roues avec plateau 17 pi.; Faucheuse hydraulique, Massey-Harris, 2 ans d'usage; Râteau de côté de marque Morrill, très peu usagé; Presse à foin à corde, 2 ans d'usage seulement; Élévateur, 40 pi. International, fond de tôle, avec cylindre, hydraulique, très peu usagé; Remorque à deux roues; Niveleuse hydraulique; Toutes les stalles de l'étable; 3,500 balles de très bon foin; 200 poches d'avoine locale; tous les outils de hangar et beaucoup d'autres articles, trop long à énumérer.

CONDITIONS: COMPTANT ou PRÊT DE BANQUE. Pour information, s'adresser à: M. A. Patenaude, Tél.: 643-8621, ou à:

## GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC

ENCANTEUR LICENCIÉ ST-BARNABÉ SUD, CTÉ St-Hyacinthe Tél.: 792-3595 ILY AURA CANTINE SUR LES LIEUX. N.B.: SI VOUS DESIREZ FAIRE ENCAN, RÉSERVEZ VOTRE DATE. TÔT, IL ME FERA PLAISIR DE VOUS OFFRIR MES SERVICES.

## FILS TISSUS COUPONS

LAINE à tricoter: Orlon, Poly-On, Taslan, Viscose; Fils à tisser: Lisières à tapis, Echantillons et Catalogue, Bas-Culottes Double Mèche, Parfaits; une seule grandeur universelle. Prix la douzaine \$6.50. L. THERRIEN INC., C.P. 131, VICTORIAVILLE, P.Q.

FIL À TISSER, Jersey pâle et foncé, en lisières. Fil bouclé et de fantaisie. Polyon. G. LEGAULT, 5960, ALPHONSE, BROSSARDVILLE.

## HOMMES DE MANDES

CHANCE EXCEPTIONNELLE! Une importante entreprise agricole à un besoin urgent d'un représentant pour le département des services dans le domaine des récoltes. Le candidat devra avoir des connaissances récentes en agriculture et être bien considéré dans ce secteur. La position est à plein temps ou, pour débuter, le travail pourrait être exécuté en même temps que des présents travaux de ferme. Un candidat compétent pourrait se faire de très bons salaires avec une excellente chance pour un avancement rapide dans ce domaine. Écrire à: E.V. PALMER, GÉRANT DES VENTES, BOÎTE 847, LONDON 12, ONTARIO.

HOMME marié avec expérience sur ferme laitière; ouvrage à l'année; logis chauffés; 3 pièces. Bon salaire. GÉRARD AUDETTE, ST-CÉSAIRE (ROUVILLE) Tél.: 469-2749.

## MACHINES OUTILLAGE

BÉLIERS mécaniques (Bull Dover) TD-9, TD-6 et TD-14. Niveleuse, modèle Gallion (petit). LAURENTIAN LANDSCAPE LTÉE, 89 LEBEAU, VILLE ST-LAURENT — 334-2220.

BULK TANK Girton, capacité 400 gallons, comme neuf, à vendre. MARCEL BERNARD, CLARENCEVILLE, CTÉ MISSISQUOI. Tél.: 294-2832.

BULK TANK de marque DeLaval, capacité 35 bidons, en parfaite condition. Tél. STE-SCHOLASTIQUE — 258-3119.

VOITURE à ensilage 9 tonnes, usagée Fourragère New Holland, presque neuve — Pipeline DeLaval en pyrex 1-1/2 po., à 8 unités, Compresseur 77. Moteur 3 forces, usagé, vendue installée ou non 40 Bulk Tank de 15 à 100 bidons, aussi plusieurs Fridgefrats et bidons de 8 gallons. Faisons installation dans toute la province. S'adresser à: CHARTIER & NOEL REFRIGERATION INC., 571, BOULEVARD EST, LOUISEVILLE, QUÉ. Tél. 819 228-5117.

GÉNÉRATEUR actionné par tracteur - Canon G.M.C. 1962, 2 1/2 tonnes - 229, ST-MONIQUE, DEUX-MONTAGNES. Tél.: 258-3542.

MOULANGE International 1050 sur roues, capacité 30 sacs, à vendre. MARCEL COUSSARD, ST-ROBERT, CTÉ RICHELIEU. Tél.: 514-782-2433.

BULK TANK DeLaval, capacité 35 bidons, en très bon ordre. E. COLLINGE, 1223 RANG DE L'ÉGLISE, MARIEVILLE. Tél.: 466-7760.

TRACTEURS John Deere 40; John Deere 2010 et 1020 avec pelle; Charrue, Voiture, Souffleur Massey-Ferguson; Tracteur, Fourragère, Epandeur de fumier, etc. LIONEL COLLIN, VENDEUR DE TRACTEURS, ST-LIN. Tél.: 223-3213.

ÉCUREUR hydraulique "Vincent", Pompe agitatrice pour fosse à purin; Réservoir à purin. Estimation gratuite. H. VINCENT INC., ST-VALÉRIEN, CTÉ SHEFFORD, P. QUÉ. Tél.: 514-549-2212-2213-2321.

## ON DEMANDE

ACHETERAIS 400 tonnes de paille. CLAUDE BEAUCHEMIN, NOTRE-DAME DU BON CONSEIL, CTÉ DRUMMOND, Tél.: 336-2186.

STAIRSHOLME FARMS INC., HEMMINGFORD, QUÉ.

Acheteurs de vaches ou troupeaux à de très bons prix, dans province de Québec et environs. Téléphoner: 247-2455 ou 247-2866.

## POUSSINS, POULETTES

PLACEZ vos commandes pour poussins, oisons, canetons, faisans, chapons de 4 semaines, dindonneaux, pour 1971. Poulettes plus âgées, de tous âges, pour livraison immédiate. Catalogue, TWEDDLE CHICKS, FERGUS, ONTARIO.

POUSSINS D'UN JOUR pour la ponte et pour la chair. Demandez notre liste de prix. COUVOIR DE PONT-VIAU, 25, BOUL. DES LAURENTIDES, VILLE DE LAVAL (PONT-VIAU), QUÉ. Tél.: 514-669-3656.

BONNIES — Votre source de confiance, ce qu'il y a de plus profitable, pondueuses, d'oeufs bruns, pondueuses d'oeufs blancs aussi. Nous avons les races dominantes Rouges X Sussex. Commandez dès maintenant pour livraison hâtive cet hiver et au printemps. Nous expédions n'importe où par train (express). Écrivez pour liste de prix et détails. BONNIE'S CHICK HATCHERY & FARM LTD., ELMIRA, ONTARIO.

## PNEUS D'AVION

PNEUS d'avion très larges et puissants pour wagons, tracteurs avant, etc. Sont fournis avec roues agricoles s'adaptant sur toutes les marques d'équipement. "Prix imbattables". H. DUBOIS & FILS LTÉE, VILLE ST-REMI, P.Q. Tél.: 454-2442.

## REMEDIS

## CONSTIPATION

GERIBILE — Soulagement doux et efficace contre la constipation occasionnelle; accélère l'écoulement de la bile et facilite la digestion. Geribile: 5 tablettes \$2.50 — Pour plus de renseignements, demander notre brochure gratuitement. Écrire à: GERBEX, C.P. 51, ST-HYACINTHE.

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIES? Soulagement et confort. Pas de courroie sangle. Pas d'élastique. Pas d'acier. Écrire 7: SMITH MANUFACTURING CO. Dept. 200 B.P. Preston Ontario.

## TERRIS A VENDRE

TERRE, 226 arpents, quota lait nature, Montréal, 35,617 lb par mois; 80 têtes; roulant complet; bonnes bâtisses. PAUL-ÉMILE LEVREULT, LACOLLE (ST-JEAN) Tél.: 246-3379.

VOULEZ-VOUS vendre votre ferme laitière avec quota lait nature pour Montréal? Écrivez à: H. POLL, Courtier Spécialisé, 1533 MCGREGOR, MONTREAL 109.

VALLÉE du RICHELIEU, Ferme laitière, 80 têtes, 225 arpents, bien bâtie, quota lait nature; prêt agricole. IMMEUBLE RICHELIEU, MME E. PARÉ AGENT, CLARENCEVILLE 294-5730.

À VENDRE, ferme de 300 acres dont 195 en culture, avec maison, grange-étable et poulailler, située à St-Méthode, comté Roberval; ancienne propriété de M. Raymond Nugent. S'adresser à: Robert Raymond, Conseiller en Crédit, SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, ÉDIFICE FEDERAL, 721, BOUL. ST-JOSEPH, ROBERVAL, CTÉ LAC ST-JEAN OUEST, P.Q. Tél.: 275-0822.

25 MILLES de Montréal, terre 250 arpents, 200 culture de maïs et fèves; très bien égoûtée; 2 maisons rénovées, chauffage automatique, dont une louée \$85 par mois. MARCEL GAUTHIER, MONT-ST-GREGOIRE (ST-JEAN), Tél.: 346-5441.

TERRE, 118 arpents tous cultivables, maison, système de chauffage; située sur Rivière Yamaska, LA PROVIDENCE, CTÉ ST-HYACINTHE. Tél.: 469-3251.

À ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, à 2 milles du village, 120 arpents de très bonne terre fraîche; bonnes bâtisses. S'adresser à: MARCEL EVERARD, STE-ELISABETH, CTÉ JOLIETTE. Tél.: 756-0860.

FERME, située près du Village St-Staslas, 220 arpents, 190 en culture, 30 boisés, 2 maisons, 23 vaches laitières, 10 taures, boeuf de 2 ans; roulant complet. Cause: santé. Pour renseignements, TÉLÉPHONEUR, 369-3454.

BEL ÉTABLISSEMENT, terres patentes; idéal pour élevage boeuf "type boucherie"; 500 acres, 100 (foin), 200 (bois), 200 (pâturage naturel). Rivière, lac, chemin public, malle, électricité, autobus scolaire, chemin ouvert l'hiver. Grange, atelier, atelier outils, garage. J. MILJOURS, CLERICHI, (ROUVILLE-NORANDA) — 637-5503.

FERMES et commerce à vendre. Pour détails, écrivez à DION & WILLIAMS ENR., COURTIERS EN IMMEUBLES, 240, RUE PRINCIPALE, L'ANGÉ-GARDIEN, CTÉ ROUVILLE, P. QUÉ. (C.P. 11) Mme Antoine Williams Agent — Luc Dion Courtier Professionnel. Tél.: 293-5693.

À VENDRE, ferme 210 acres dont 150 en culture, avec maison, annexe, 2 granges-étables, garage; le tout situé à Normandin, Comté Lac St-Jean Ouest; ancienne propriété de M. Réal Gilbert. S'adresser à: R. Raymond, Conseiller en Crédit, SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, ÉDIFICE FEDERAL, 721, BOUL. ST-JOSEPH, ROBERVAL, CTÉ LAC ST-JEAN OUEST, P. QUÉ. Tél.: 275-0822.

## Marché Union condamné à l'amende pour des oeufs

Le Marché Union de Greenfield Park a été condamné à l'amende pour ne pas avoir respecté les normes sur les produits agricoles du Canada, à propos d'un classement inadéquat des oeufs. Plus de 1,700 douzaines d'oeufs ne rencontraient pas les normes de catégorie indiquée sur le contenant.

## Entente entre l'Anglo Pulp et les Producteurs de bois

Une entente est finalement intervenue entre la Cie Anglo Pulp et le plan conjoint des producteurs de bois fournisseurs à cette usine. L'Anglo a accepté d'acheter en priorité quelque 30,000 cordes de bois provenant de la production 1969-70 et qui lui étaient destinées.

Cette décision fait suite à de longues et laborieuses négociations. Elle a été prise lors d'une rencontre au sommet qui regroupait, outre les deux parties directement impliquées, le ministre des Terres et Forêts et les courtiers.

En plus de l'achat du vieux bois, la compagnie a convenu de respecter les cédules de livraison qui font déjà partie de la convention de mise en marché intervenue entre le plan conjoint et les dirigeants de l'Anglo. De même, les courtiers se sont engagés à faire parvenir une lettre à tous les acheteurs locaux intéressés, leur demandant d'acheter et d'expédier en priorité les bois de la saison 1969-70, destinés à l'Anglo.

L'entente implique les plans conjoints de l'Office des Producteurs de Bois de la région de Québec, du Syndicat des Producteurs de Bois de Québec-Sud et de l'Office des Producteurs de Bois de La Pocatière.



Les bureaux de la Division des produits chimiques agricole de Geigy (Canada) Limited, récemment fondée, sont situés à 1 Westside Drive, Etobicoke, Ontario. La création de cette division permettra à la compagnie Geigy d'établir des contacts plus étroits avec les agriculteurs et d'effectuer, au Canada, ses propres recherches et ses programmes de mise en valeur. Les produits de cette compagnie sont largement utilisés, dans tout le Canada, dans les régions où l'on cultive le maïs et les fruits ainsi qu'à proximité des sites industriels pour la destruction des mauvaises herbes. (—)

### Votre journal



Seul hebdomadaire agricole français au Canada

Au cours de l'année 1970, les préposés à la vente d'abonnements à la Terre de Chez Nous ont parcouru leurs territoires respectifs, pour la vente d'abonnements ou de réabonnements. Quelques-uns ont terminé leur travail de sollicitation, tandis que d'autres sont sur le point de l'achever. D'autre part, nous avons fait parvenir régulièrement, au cours de l'année de 1 à 3 avis d'abonnement ou de réabonnement à tous nos abonnés, dont l'abonnement devenait échu.

Malgré cette sollicitation intense, il y a quelques abonnés qui n'ont pas renouvelé leur abonnement. Peut-être étaient-ils absents au moment où notre représentant s'est présenté chez eux ou ont-ils oublié les avis de réabonnement que nous leur avons fait parvenir. À tous ceux-là, nous fournissons l'occasion de s'abonner en utilisant le coupon ci-dessous.

De plus, connaissant l'attachement indéfectible des cultivateurs à la Terre de Chez Nous, nous croyons que ce coupon d'abonnement peut amener certains d'entre eux à suggérer à l'un de leurs amis ou de leurs voisins de s'abonner. Nous vous rappelons que le paiement doit être fait par chèque ou mandat de poste. Merci de votre attention.

#### COUPON D'ABONNEMENT:

Je vous adresse sous pli la somme de \$ ..... pour abonnement à votre journal pour une période de  
(1 an - \$2.00) - (3 ans - \$5.00) - (5 ans - \$6.00) -

NOM .....  
ADRESSE .....  
..... R.R. ....  
COMTÉ .....  
PROVINCE .....

## Campagne de recrutement

Les mois de novembre et décembre auront été pour l'U.C.C. des mois d'activités intenses. Dans tous les coins de la région, de St-Hyacinthe des assemblées ont été tenues; et actuellement au-delà de 600 recruteurs, membres actifs de l'U.C.C. visitent tous les cultivateurs pour demander leur adhésion à l'Union.

Cette activité de l'U.C.C. qu'est la campagne de recrutement est aussi une grande campagne d'information. En effet, dans toutes les régions et tous les contacts, on parle de recrutement, mais surtout des problèmes agricoles actuels. C'est l'occasion pour parler de l'orientation de l'agriculture, de l'organisation des fermes, de l'évolution dans la mise en marché des produits agricoles, etc.

On sent l'inquiétude de plusieurs cultivateurs face aux orientations actuelles de l'U.C.C. et le besoin d'une information correcte et vraie.

Le plan conjoint dans le lait industriel est un exemple typique. Les cultivateurs ne savent plus qui croire, ne comprennent pas pourquoi ils doivent avoir des quotas pour produire du lait; pourquoi on fait des retenues sur leur paie etc. Ce sont tous là, des problèmes qui surgissent dans les assemblées et c'est très bon car les dirigeants peuvent donner une information valable.

Enfin, une première tranche de la campagne se terminera vendredi le 11 décembre, avec la soirée-retour qui aura lieu à la **Salle Chez-Jacques à La Présentation**, Comté de St-Hyacinthe.

Tous les recruteurs et dirigeants de syndicats sont invités avec leur épouse. C'est une soirée dansante avec orchestre. Chaque recruteur est invité à apporter les résultats de son travail; et il se fera sur place une compilation. Chaque année, cette soirée est un stimulant dans le travail et un lieu de rencontre très agréable pour les cultivateurs qui viennent de tous les coins de la région.



**EXPORT "A"**

La Meilleure Cigarette

FILTRE

au Canada

RÉGULIÈRES ET "KING"

# NOUVELLES



#### OEUFS: marché soutenu

Allure plutôt soutenue du marché des oeufs la semaine dernière. Les prix au producteur des premières catégories se rapprochaient de ceux de la semaine précédente, sauf en quelques régions des Prairies et de l'Est où il y eut fléchissement de 1 à 3 cents la douzaine. Egalement, cote inchangée des dernières catégories; seulement quelques révisions ici et là, la plupart à la baisse.

#### VOLAILE: ton stable

Prix généralement stables au producteur des diverses classes et catégories de volaille la semaine dernière; deux ou trois révisions seulement.

Volaille vivante: à Toronto, les prix des poulets de poids moyen et lourd se sont un peu raffermis. A London, écoulement plutôt régulier des dindons de 10 livres en montant, mais une certaine pénurie de dindons à griller.

#### PORCS: baisse générale

Baisse sur tous les marchés canadiens la semaine dernière. à Toronto, prix de base des porcs d'un indice moyen (100): \$25.40-\$28.35, en fermeture, \$26.45; aucune cote pour le marché de Montréal; Winnipeg, \$23.15-\$24.25, les dernières ventes accusant une baisse de \$1.60 les cent livres par rapport à la semaine précédente; baisses modérées à tous les marchés de l'Alberta, soit \$23.20-\$24.25 à Calgary; \$23.30-\$23.85 à Edmonton, et \$23.45-\$24.45 à Lethbridge; Saskatoon, également en baisse à \$22.50-\$23.25.

Volume total des classements dans les abattoirs soumis à l'inspection fédérale durant la semaine terminée le 28 novembre: 191,621 têtes, soit environ 41,500 de plus que durant la semaine correspondante de l'an dernier. Augmentation de 12,000 en Saskatchewan seulement suivie, par ordre d'importance, de l'Alberta et du Manitoba. Au Québec, accroissement d'environ 4,200 têtes.

#### VEAUX: demande active

Bonne demande des veaux de lait et de boucherie de qualité supérieure la semaine dernière, mais les médiocres s'écoulaient difficilement. A Toronto, les Bons et De choix se vendaient \$33-\$42; à Montréal, ils rapportaient \$40-\$45; Winnipeg, prix soutenus à \$44-\$48; Edmonton de même à \$35-\$38.

#### AGNEAUX: des variantes

A Toronto, les bons agneaux ont fait une chute marquée la semaine dernière: \$26-\$28 contre \$30-\$32 la semaine précédente; à Montréal, \$25-\$28; à Winnipeg, gain de 50 c et plus les cent livres à \$24.50-\$26.25; Calgary, stable à \$24-\$25; à Edmonton, les ventes se faisaient à l'état abattu ou à la perte.

#### BOVINS: allure instable

Malgré des arrivages réduits, le marché des bovins a été l'objet de pressions d'un bout à l'autre de la semaine. Lundi, le marché était passablement actif mais, par la suite, très irrégulier quant aux transactions et aux prix; baisses enregistrées à plusieurs des principaux marchés.

Tableau d'ensemble des prix: bouvillons, fluctuations de 50 c. vers le haut à \$1 les cent livres vers le bas; génisses, fluctuations de 50 c. dans les deux sens; vaches et taureaux, de soutenus à \$1 de moins. Toronto accusait une baisse de 50 c. sur les bouvillons de choix: \$31-\$32; à Montréal, les bonnes vaches ont continué de se vendre \$21.25-\$23, gagnant 50 c. occasionnellement.

Bovins de remplacement ou d'embouche; offre faible et demande active en faveur des sujets de qualité seulement; prix soutenus.

Importations des États-Unis pendant la semaine: 4,150 bovins, seulement. Exportations: 318 têtes.

## LOI DES PRODUITS LAITIERS ET DE LEURS SUCCÉDANÉS

### DEMANDE DE PERMIS

Avis est par les présentes donné que la Régie des marchés agricoles du Québec a reçu de STAIRSHOLME FARMS INC., exploitant une ferme à HEMMINGSFORD, comté de Huntingdon, une demande de permis de pasteurisation et préparation pour la vente de lait nature, lait homogénéisé, lait chocolaté, lait modifié, breuvage chocolaté et de crème douce, à partir du lait de son propre troupeau seulement, et qu'une audience publique sera tenue conformément à la loi, le 23 décembre 1970 à 10 heures de l'avant-midi, aux bureaux de la Régie, 201 Crémazie est, MONTRÉAL, afin d'entendre ladite demande.

Toute personne intéressée devra là et alors faire valoir son opposition, s'il y a lieu.

Montréal, le 4 décembre 1970

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

par: Me Gilles Le Blanc, secrétaire.

# REVUE DES MARCHÉS



## PRODUITS AVICOLES

Les commentaires et les prix des volailles nous sont fournis par le Ministère Fédéral de l'Agriculture, Section des renseignements sur les marchés et Division de l'aviculture.

MARDI, le 8 DÉCEMBRE 1970

Le marché du poulet de grill et du gros poulet a continué d'être faible à cause des surplus. Les prix de la poule vivante ont fléchi. Le marché du dindon fut stable si l'on excepte les dindons lourds ou les prix ont baissé de \$0.01 à \$0.02 la livre.

### VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A)

En caisses régulières  
Prix du gros au détail  
à Montréal

#### POULETS

6 lb et plus	40c-43c
5 lb et moins de 6	40c-42c
4 lb et moins de 5	32c-34c

#### Poulets à griller et à frire (sous glace)

Moins de 4 lb	27c-28c
surtout 27c	

#### POULES

6 lb et plus	36c-37c
5 lb et moins de 6	36c-37c
4 lb et moins de 5	35c-36c
Moins de 4 lb	28c-29c

#### JEUNES DINDONS

Moins de 10 lb	42c-43c
10 lb et moins de 16	43c-44c
16 lb et plus	39c-42c
Canards	58c-61c

### VOLAILLES VIVANTES No 1

Prix aux producteurs  
à Montréal

#### POULETS

7 lb et plus	21c
6 lb et moins de 7	20c
5 lb et moins de 6	17c

#### Poulets à griller et à frire

Moins de 5 lb	15½c
---------------	------

#### POULES

7 lb et plus	11c
6 lb et moins de 7	9c
5 lb et moins de 6	7c
Moins de 5 lb	5c

#### JEUNES DINDONS

Moins de 12 lb	23c
12 lb et moins de 20	26c
20 lb et plus	25c

## OEUFS

Prix payés aux producteurs  
le 1er décembre 1970

Ces prix sont publiés par  
Le Ministère Fédéral  
de l'Agriculture

Winnipeg Toronto

A-Extra-Gros	22c-28c	34c-37c
A-Gros	21c-27c	32c-35c
A-Moyens	15c-20c	23c-26c
A-Petits	06c-09c	12c-14c
A-Pee-Wee	02c-04c	06c-10c

Prix des oeufs aux distributeurs  
en vigueur  
du 7 au 13 décembre 1970  
inclusivement

Ces prix sont publiés par  
la Fédération des Producteurs  
d'oeufs du Québec.

A-Extra-Gros	44.5c
A-Gros	43.5c
A-Moyens	36.5c
A-Petits	30.5c
A-Pee-Wee	25.5c

## PROVENDES

Prix publiés comme guide et basés sur la  
fermeture des marchés le 4 décembre 1970

Prix de gros aux cent livres aux meuneries  
net ex-entrepôt, en vrac

	Montréal	Trois-Rivières	Québec
BLÉ	\$2.76	2.76	2.74
ORGE	2.68	2.66	2.71
AVOINE	2.68	2.64	2.70
MAÏS AMÉRICAIN (Jaune, No 3)	3.12	3.15	3.16

F. A. B. Track — Par wagon complet

MAÏS ONTARIEN (Jaune, No 2 C.E.)	2.99	nil	3.13
-------------------------------------	------	-----	------

Prix ci-haut mentionnés pour livraison immédiate

Source: Office Canadien des Provenides (Montréal)

## PORCS ABATTUS

Prix payés à TORONTO,  
lundi le 7 décembre 1970

Porcs	26.15-27.35
(moyenne)	27.10
Truies	16.60-16.80
(moyenne)	16.76

Prix payés à TORONTO  
la semaine dernière

Porcs	25.40-28.35
(moyenne)	26.90
Truies	16.10-17.30
(moyenne)	16.70

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan Conjoint des Producteurs de Porcs de l'Ontario. A noter que les informations habituelles sur les marchés de l'Est et de l'Ouest ne sont pas disponibles.

## FRUITS ET LÉGUMES

Prix payés au marché central  
métropolitain pour les produits  
de première qualité  
jusqu'à 9 heures a.m.  
le 7 décembre 1970

VENTES PAR  
LES PRODUCTEURS

### FRUITS

POMMES: Cortland	2.00 - 2.25
Wolf River	1.75 - 2.00
McIntosh	2.50/boisseau

### LÉGUMES

BETTERAVES:	1.50 - 1.75/50 lb.
CAROTTES:	1.00 - 1.15/50 lb, 1.35 - 1.50/24 cellos de 2 lb.
CHOUX:	Verts 0.75 - 1.00/50 lb. rouges et Savoy 1.50 - 1.75/12.
CHOUX BRUXELLES:	1.25 - 1.50/12.
OIGNONS:	1½ à 2½ po. 1.50, 2½ à 3¼ po. 2.00, 3¼ po. et plus 2.75/50 lb, 2.00/24 cellos de 2 lb, rouges 1.50 - 1.75/50 lb.
PANAIS:	1.75 - 2.00/20 lb, 2.50 - 3.00/12 cellos de 2 lb.
POIREAUX:	0.75 - 1.00/doz.
RUTABAGA:	1.00 - 1.25/50 lb.
PATATES:	1.20 - 1.25/50 lb.

VENTES PAR  
LES GROSSISTES

PATATES: Québec	1.20 - 1.25/50 lb, I.P.E. 2.15 - 2.25/75 lb, 1.45 - 1.55/50 lb, 0.37 - 0.39/10 lb, N.B. 1.30 - 1.35/50 lb, 0.33 - 0.34/10 lb, Car. - N. sucrées 5.75/ctn, Idaho Russet 5.75/90 à 100.
-----------------	---

## BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

SEMAINE TERMINÉE  
Le 5 décembre 1970

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92, 64c, 93, 65c. Prix de vente de la Commission Canadienne du lait, en 56 lb. 65c.

F.A.B. MONTRÉAL

Poudre de lait écrémé; ventes de 25 sacs ou plus. Pulvérisé, Canada 1ère catégorie, sacs, 20c à 23c Cylindre, Canada 1ère catégorie, sacs, 20c à 21½c. Aliments du bétail, sacs, 18c à 18½c.

Poudre de lait de beurre, bétail 15c à 15½c.

Poudre de petit lait .04½c à .05c.

Caséine 30 mailles nil.

Lait évaporé, caisse 48/16 8.30.

Crème douce la livre, matière grasse (en bidon) 90c.

Prix du fromage non établis



## ANIMAUX VIVANTS

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à commission (Montreal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.

Les cinq vendeurs à commission du marché de l'Ouest, à la Pointe-St-Charles, sont Donovan M.G.; Maher W.H. Enr.; Mitchell & Beall; Ryan & Boyne; et Rodolphe Tassé.

Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais; et Louis Levine.

Pour renseignements supplémentaires: tél.: 935-4638.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Ouest, à la Pointe St-Charles, lundi, le 7 décembre 1970.

Les réceptions: 304 bovins, 203 veaux, 3 porcs, aucun agneau ni mouton.

Lundi, les réceptions de bovins étaient de beaucoup moins nombreuses comparées à celles de lundi dernier et se composaient en majeure partie de vaches laitières de diverses qualités. Avec des réceptions moindres, la demande était bonne et le marché était actif. Les quelques bouvillons offerts en vente ont rapporté des prix stables comparés à ceux de lundi dernier, tandis que les diverses catégories de vaches ont rapporté des prix allant jusqu'à \$0.50 plus élevés. Les prix des taureaux demeuraient stables; ceux des taures étaient par contre fermes.

Comme dans le cas des bovins, les offres de veaux étaient aussi moins nombreuses et se composaient de divers types de veaux allant du veau de lait au veau de champ. La demande était bonne et le marché était actif. Les prix payés pour les diverses catégories étaient généralement moins stables comparés à ceux de lundi dernier.

\*\*\*

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Est, lundi, le 7 décembre 1970.

Les réceptions: 486 bovins, 511 veaux, 11 porcs, aucun agneau ni mouton.

A l'ouverture du marché, lundi, les réceptions de bovins étaient moins nombreuses que celles de lundi dernier et se composaient surtout de vaches laitières de diverses qualités. La demande était bonne pour toute les classes et le marché était actif. Les offres de bouvillons et taures étaient peu nombreuses alors que les prix payés pour les taureaux étaient stables comparés à ceux de lundi dernier. Les prix payés pour les vaches variaient de stables à légèrement inférieurs.

Les arrivages de veaux étaient à peu près les mêmes que ceux de lundi dernier et se composaient de sujets de diverses qualités.

### MARCHÉ DE L'OUEST

#### BOUVILLONS

Choix	30.50-31.25
Bons	28.50-30.25
Moyens	27.25-28.25
Communs	23.00-26.75

#### VACHES

Les meilleures	22.75-23.50
Bonnes	21.50-22.50
Moyennes	20.25-21.25
Communes	18.50-19.75
Très communes	14.00-18.00

#### TAUREAUX

Bons	25.00-26.75
Ventes jusqu'à	nil
Communs et moyens	20.00-24.50

#### TAURES

Choix	26.25
Bonnes	25.25
Moyennes	22.75-24.50
Communes	18.50-22.50

#### VEAUX DE LAIT

Bons	40.00-44.50
Ventes jusqu'à	46.00
Moyens	36.50-39.50
Communs	24.00-35.50

#### AGNEAUX

Bons	aucun
Lots mélangés	aucun
Pour l'abattage rituel	aucun
Communs	aucun

#### MOUTONS

Bons	aucun
Communs	aucun

### MARCHÉ DE L'EST

#### BOUVILLONS

Choix	aucun
Bons	aucun
Moyens	27.00-28.00
Communs	23.25-24.75

#### VACHES

Les meilleures	22.75
Bonnes	21.50-22.50
Moyennes	19.50-21.00
Communes	17.25-19.00
Très communes	12.50-17.00

#### TAUREAUX

Bons	25.00-27.00
Ventes jusqu'à	28.50
Communs et moyens	19.50-24.50

#### TAURES

Choix	aucune
Bonnes	24.75
Moyennes	23.00
Communes	19.75-21.50

#### VEAUX DE LAIT

Bons	40.00-45.00
Ventes jusqu'à	48.50
Moyens	36.00-39.50
Communs	24.00-35.50

#### AGNEAUX

Bons	aucun
Lots mélangés	aucun
Pour l'abattage rituel	aucun
Communs	aucun

#### MOUTONS

Bons	aucun
Communs	aucun

## Le plan conjoint provincial du lait nature atteindra ses objectifs

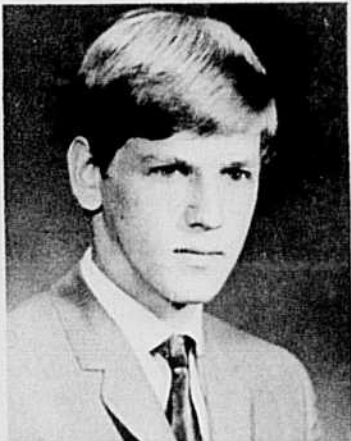
Le nouveau plan conjoint provincial opéré par la Fédération des Producteurs de Lait du Québec devrait être en mesure de rencontrer les diverses étapes que se sont fixées les administrateurs, grâce à la réalisation d'ici le 1er avril prochain des nombreux objectifs que comporte le programme régissant le lait nature.

Cette confiance des administrateurs a été en quelque sorte confirmée la semaine dernière alors que fut adoptée la nouvelle réglementation qui régira les producteurs de lait nature au Québec. Cette réglementation, entérinée par le conseil d'administration de la Coopérative et celui du syndicat des producteurs de Montréal, doit également être expliquée aux divers conseils d'administration des syndicats régionaux.

Plusieurs ajustements au projet initial du 5 octobre durent être effectués, en raison de la médiation devenue nécessaire pour concilier les intérêts des deux groupes de producteurs de lait nature et de lait industriel. Ces amendements, consentis d'ailleurs par l'assemblée générale d'octobre qui avait accordé un mandat en ce sens au conseil d'administration, ont surtout été apportés afin d'assurer l'approbation du règlement par la Commission Canadienne du Lait. L'un des principaux points est la **séparation des deux quotas** qu'on désignera à l'avenir comme **quotas de lait de consommation** et **quotas de lait de transformation**. Désormais, ces deux quotas sont distincts et négociables indépendamment l'un de l'autre.

La Fédération a par ailleurs décidé de faire une demande officielle au Cabinet fédéral pour l'obtention d'une extension juridique des pouvoirs du plan conjoint, ces pouvoirs étant jusqu'ici limités au Québec. Une telle extension, si elle est accordée, permettrait à la Fédération de pouvoir s'exprimer au plan national et de négocier l'entente de mise en marché globale du lait au Canada, à titre de co-signataire. Cette entente devant normalement intervenir d'ici le 15 décembre prochain, il faut donc s'attendre à ce que l'autorisation réclamée auprès du Cabinet fédéral se fasse pressante.

### ASSURANCES U.C.C.



Assurances U.C.C. est heureuse de vous présenter M. Alex Dubé qui s'est particulièrement signalé par la qualité de ses services à la clientèle. Ses bureaux sont situés à : C.P. 162, Rivière-du-Loup, P. Qué.

Comme on le sait, aucun délai majeur n'est intervenu jusqu'à ce jour depuis l'élaboration d'une cédule de travail, le 10 août dernier. Cette cédule, qui visait notamment à la mise sur pied d'un plan conjoint provincial, à la suite de l'abolition de tous les plans régionaux existants, devrait donc pouvoir être suivie normalement jusqu'à l'étape ultime du 1er avril.

#### Règlement du pool

Le nouveau règlement de pool est sujet aux dispositions de la Loi et il entrera en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette Officielle, soit probablement avant la fin de décembre. Ceci exclut la partie de la vente en commun du lait qui, elle, entrera en vigueur le 1er avril 1971.

Parmi les clauses nouvelles du règlement, mentionnons un chapitre constituant la banque de quotas. On lit ce qui suit: "Les quotas ou partie de quotas non transférés ou non utilisés constituent une réserve; Les quotas constituant la réserve sont utilisés par la Fédération par amendement au présent règlement".

Un autre chapitre traite des frais de mise en marché. En voici le contenu intégral: — "A compter du 1er décembre 1970, et pour autant que la Commission (Canadienne du Lait) émette pour le 1er avril 1971 des contingents à tous les producteurs éligibles, et pour autant également qu'elle permette la négociabilité des contingents entre toute personne visée par un plan conjoint de mise en marché de lait, une retenue est effectuée sur tout le lait mis en marché par le producteur en excédent de 115% de ses ventes en classe I;

— "Ces sommes sont recueillies par la Fédération et remises par elle à la Commission selon les modalités convenues entre elles;

— "Pour le lait produit à l'intérieur du quota de lait de transformation, le producteur doit payer 0.26¢ du cent livres de lait;

— "Pour le lait produit en excédent de son quota de transformation ou sans quota de lait de transformation, le producteur doit payer \$2.40 le cent livres de lait".

#### Le 1er avril 1971

Le 1er avril constitue donc l'étape finale où on aura réalisé le projet de la Fédération des Producteurs de Lait (nature) dans son entier, à savoir le regroupement de tous les producteurs ayant un quota de classe I dans un plan conjoint provincial et une réglementation dans laquelle on retrouvera: a) la péréquation; b) le quota de classe I négociable; c) le quota de mise en marché au moins équivalent à celui que se donneront les producteurs canadiens; d) la participation aux frais à l'exportation; e) la participation aux subsides fédéraux, et f) la publicité au Bureau Canadien des Produits du Lait.

#### La contribution

La contribution au plan conjoint, en vigueur depuis le 1er décembre, sera retenue sur la paye des producteurs à compter de janvier prochain.

Le prélevé de 3½ cents, tel qu'approuvé lors du référendum décrété récemment par la Régie des Marchés Agricoles, assurera un financement annuel de l'ordre de quelque \$525,000.

Cette contribution de 3½ cents sur chaque cent livres de lait mis en marché se répartira comme suit: 1½ cents à la publicité, ¼ cents pour financer l'administration de la Fédération, ¼ cents pour les frais du contrat de service avec la Confédération de l'U.C.C. et ½ cent pour l'administration des syndicats régionaux.

## Le vote du plan conjoint de la volaille se déroule normalement

A quinze jours de la date prévue pour le dépouillement des bulletins de vote sur le projet de plan conjoint des producteurs de volailles du Québec, le 23 décembre prochain, on estime à quelques centaines déjà le nombre de ceux qui ont déjà retourné leur enveloppe scellée à la Régie des Marchés Agricoles.

Un total de 2,105 bulletins ont été expédiés par la R.M.A. aux producteurs qui ont les qualités requises. Il est possible que quelques bulletins supplémentaires s'ajoutent à ce nombre d'ici le 14 décembre, dans le cas des producteurs qui auraient cessé temporairement leurs opérations, au cours des derniers six mois; ceux-ci seraient alors éligibles au référendum postal. Les producteurs en question devront toutefois, pour être habilités à voter, avoir gardé les locaux où

ils exerçaient leur travail il y a moins de dix mois.

On sait par ailleurs qu'un producteur qualifié doit correspondre à la description suivante: il lui faut élever, dans des locaux dont il est propriétaire ou locataire, offrir en vente ou élever et offrir en vente, pour son compte ou celui d'autrui, des volailles destinées à l'abattage.

La répartition des 2,105 producteurs qui ont reçu à date un bulletin de vote s'établit d'après le territoire desservi par les différents syndicats régionaux affiliés à la Fédération, de la façon suivante: Côte-du-Sud, 105; Joliette, 385; Laurentides, 55; Nicolet, 235; Québec Est-Nord et Ouest, 275; Québec-Sud, 168; Saguenay-Lac Saint-Jean, 41; St-Hyacinthe, 542; St-Jean-Valleyfield, 122; Sherbrooke, 67; Mauricie, 110.

# Vous n'aurez pas le temps au printemps...

- \* d'attendre la fin du dégel et la levée des restrictions,
- \* de chercher des camions,
- \* de perdre du temps aux entrepôts,
- \* de pester contre la lenteur des livraisons,
- \* de retarder les semences ou de semer sans engrais.

# aujourd'hui... Vous avez le temps

- \* de faire l'inventaire de vos besoins en engrais chimiques,
- \* de placer votre commande immédiatement,
- \* de prendre livraison de tout l'engrais dont vous aurez besoin:
  - on a vos analyses en entrepôt,
  - on a les camions,
  - les routes sont belles,
  - il n'y a pas de restriction sur la pesanteur des charges,
  - il n'y a pas de retard aux entrepôts,
  - la livraison peut se faire à l'heure et au jour demandés.

POUR VOUS COMME POUR VOTRE VENDEUR TOUT CE QUE VOUS POURREZ FAIRE CET AUTOMNE SE TRADUIRA PAR DES ÉCONOMIES D'ARGENT, DE TEMPS ET DE TRAVAIL. PRENEZ LIVRAISON IMMÉDIATEMENT DES ENGRAIS CHIMIQUES DONT VOUS AUREZ BESOIN LE PRINTEMPS PROCHAIN.

VOYEZ VOTRE VENDEUR D'ENGRAIS CHIMIQUES DÈS AUJOURD'HUI.

Cette suggestion vous est donnée par le Comité Agronomique des Engrais Chimiques du Québec, Inc., Association qui groupe tous les manufacturiers québécois d'engrais chimiques.

